



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC

QUEBEC, SAMEDI, 16 JUIN, 1894.

PROVINCE OF QUEBEC

QUEBEC, SATURDAY, 16th JUNE, 1894.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Les avis, documents ou annonces reçus après midi le jeudi de chaque semaine, ne seront pas publiés dans la *Gazette Officielle* du samedi suivant, mais dans le numéro subséquent.

481

GOVERNMENT NOTICES.

Notices, documents or advertisements received after twelve o'clock on the Thursday of each week, will not be published in the *Official Gazette* of the Saturday following, but will appear in the next subsequent number.

482

Nominations

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en conseil en date du 11 mai 1894, de nommer M. Israël Massé, marchand, du lieu appelé McNider, dans le comté de Rimouski, greffier de la cour de magistrat pour le comté de Rimouski, siégeant à Notre-Dame de l'Assomption de McNider, aux lieu et place de Louis Deschênes, absent de la province.

LOUIS P. PELLETIER,

Secrétaire de la province.

2349

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en conseil en date du 25 mai 1894, de nommer Jean Louis Brien dit Desrochers, écuyer, et Camille Ducharme, écuyer, avocat, tous deux de la ville de Joliette, conjointement protonotaire de la cour supérieure, greffier de la cour de circuit, greffier de la Couronne et

Appointments

SECRETARY'S OFFICE.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council, dated the 11th of May, 1894, to appoint Mr. Israël Massé, merchant, of the place called McNider, in the county of Rimouski, clerk of the magistrate's court for the county of Rimouski, sitting at Notre Dame de l'Assomption de McNider, in the place and stead of Louis Deschênes, absent from the province.

LOUIS P. PELLETIER,

Provincial secretary.

2350

SECRETARY'S OFFICE.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 25th of May, 1894, to appoint Jean Louis Brien dit Desrochers, esquire, and Camille Ducharme, esquire, advocate, both of the town of Joliette, joint protonotary of the superior court, clerk of the circuit court, clerk of the Crown and clerk of the peace

greffier de la paix pour le district de Joliette, en remplacement de Jean Louis Brien dit Desrochers et Joseph Octave Desilets, dont la commission est devenue caduque par le décès du dit Joseph Octave Desilets.

2351 LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire de la province.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en conseil en date du 25 mai 1894, de nommer M. Romulus Désilets, de la ville de Joliette, percepteur du revenu pour le district de Joliette, aux lieu et place de M. Maxime Crépeau, démissionnaire.

2329 LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire de la province.

Proclamation

Canada,
Province de
Québec.
(L. S.)

J. A. CHAPLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le C I N Q U I E M E jour du mois de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et à chacun de vous—
SALUT :

PROCLAMATION

ATTENDU que l'assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le C I N Q U I E M E jour du mois de MAI mil huit cent quatre-vingt-quatorze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec :

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, JEUDI, le QUATORZIEME jour du mois de JUIN prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable JOSEPH ADOLPHE CHAPLEAU, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce C I N Q U I E M E jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et de Notre Règne la cinquante-septième.

Par ordre,
EUG. ROUILLARD,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

for the district of Joliette, in the place and stead of Jean Louis Brien dit Desrochers and Joseph Octave Desilets, whose commission has ceased by the death of the said Joseph Octave Desilets.

2352 LOUIS P. PELLETIER,
Provincial secretary.

SECRETARY'S OFFICE.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 25th of May, 1894, to appoint Mr. Romulus Désilets, of the town of Joliette, revenue collector for the district of Joliette, in the place and stead of Mr. Maxime Crépeau, resigned.

2330 LOUIS P. PELLETIER,
Provincial secretary.

Proclamation

Canada,
Province of
Québec.
(L. S.)

J. A. CHAPLEAU.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the F I F T H day of the month of MA Y, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and ninety-four, you and each of you—GREETING :

PROCLAMATION

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands prorogued to the F I F T H day of the month of MA Y, one thousand eight hundred and ninety-four, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear :

NOW KNOW YE, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the great ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council of the Province of Quebec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on THURSDAY, the FOURTEENTH day of the month of JUNE next, you meet Us, in Our Legislature of the said Province, at Our city of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable JOSEPH ADOLPHE CHAPLEAU, Lieutenant Governor of the said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this F I F T H day of MA Y, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and ninety-four, and in the fifty-seventh year of Our Reign.

By order,
EUG. ROUILLARD,
Clerk of the Crown in Chancery,
Quebec.

Avis du Gouvernement

Avis public est par le présent donné que, en vertu de la loi corporative des compagnies à fonds social, des lettres patentes supplémentaires ont été émises sous le grand Sceau de la province de Québec, en date du quatrième jour de juin, par lesquelles le nom de "Montreal Optical and Jewellery Company," a été changé en celui de "Montreal Optical Company."

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce cinquième jour de juin 1894.

LOUIS P. PELLETIER,

2331 Secrétaire de la province.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 45 Vict., ch. 10, et ses amendements, que, 60 jours après l'affichage du présent avis, le commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques, dont suit une liste :

Canton Standon.

Lot 2, du 8e rang, à Ant. Nault.

Canton Dublin.

½ N. O. du lot 8, du 1er rang, à Aug. Potvin, fils.

E. E. TACHE,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 16 juin 1894. 2375

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA
COLONISATION.

AVIS PUBLIC.

Avis public est par les présentes donné, que le cercle agricole ci-après mentionné, ayant transmis au département de l'agriculture et de la colonisation la déclaration voulue par la loi, et s'étant conformé à toutes les exigences du statut 56 Victoria, chapitre 20, le soussigné autorise la formation de ce cercle qui est par les présentes constitué en corporation.

Dans le comté de BEAUCE, le cercle ci-dessous est autorisé sous le nom suivant, savoir :

Cercle agricole de la paroisse de Saint-Martin.

LOUIS BEAUBIEN,

Commissaire de l'Agriculture et de la
Colonisation.

Québec, 14 juin 1894. 2373

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 45 Vict., ch. 10, et ses amendements, que, 60 jours après l'affichage du présent avis, le commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques, dont suit une liste :

Canton Escuminas.

Rang S. O.

Partie N. O. du lot 3 et lot 4, à Michel Bouchard.
Partie N. O. du lot 5 et partie S. E. du lot 6, à Jos. Dion.

Canton Arnaugh.

Lot 72, du 2e rang S. E., à Max. Audet dit Lapointe.

E. E. TACHE,

Assistant-commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 9 juin 1894. 2221-2

Government Notices

Public notice is hereby given that, under the "Joint Stock Companies' Incorporation Act", supplementary letters patent have been issued under the great Seal of the province of Quebec, bearing date the fourth day of June, whereby the name of the "Montreal Optical and Jewellery Company," has been changed to that of "Montreal Optical Company."

Dated at the office of the secretary of the province of Quebec, this fifth day of June, 1894.

LOUIS P. PELLETIER,

2332 Provincial secretary.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 45 Vict., ch. 10, and its amendments, that, 60 days after the posting of the notice, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Township Standon.

Lot 2, of 8th range, to Ant. Nault.

Township Dublin.

N. W. ½ of lot 8, of 1st range, to Aug. Potvin, jr.

E. E. TACHE,

Assistant Commissioner.

Department of Crown Lands,
Québec, 16th June, 1894. 2376

DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND COLONI-
ZATION.

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given, that the farmers' club hereinafter mentioned, having transmitted to the department of agriculture and colonization the declaration required by law, and having complied with all the requirements of the statute 56 Victoria, chapter 20, the undersigned authorizes the formation of this club which is hereby constituted in corporation.

In the county of BEAUCE, the following club is authorized under the name given hereafter, to wit :
Farmers' club of the parish of Saint Martin.

LOUIS BEAUBIEN,

Commissioner of Agriculture and
Colonization.

Québec, 14th June, 1894. 2374

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 45 Vict., ch. 10, and its amendments, that, 60 days after the posting of the notice, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Township Escuminas.

S. W. range.

N. W. part of lot 3 and lot 4, to Michel Bouchard.
N. W. part of lot 5 and S. E. part of lot 6, to Jos. Dion.

Township Arnaugh.

Lot 72, of 2nd range S. E., to Max. Audet dit Lapointe.

E. E. TACHE,

Assistant Commissioner.

Department of Crown Lands,
Québec, 9th June, 1894. 2222

No 1048-94.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.

De détacher de la municipalité scolaire du canton de Dunham, comté de Missisquoi, et annexer à la municipalité scolaire du village de Dunham, comté de Missisquoi, pour les fins scolaires, les lots suivants et parties de lots du dit canton de Dunham, suivant l'arpentage primitif d'iceux, à savoir :

Lots numéros 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, dans le cinquième rang.

Lots numéros 5, 6, 7, 8, 9, 13 et 14, et la moitié est de 10 et 11 et de 12, dans le sixième rang.

Lots numéros 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 17 et la moitié ouest de 10 et 11 et de 12, dans le septième rang.

Lots numéros 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, dans le huitième rang.

Cette annexion étant pour les protestants seulement et devant prendre effet le 1er de juillet 1894.

2301-2

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 45 Vict., ch. 10, et ses amendements, que, 60 jours après l'affichage du présent avis, le commissaire des terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques, dont suit une liste :

Canton Wexford.

Lot 29, du 11e rang, à Cyrille Quevillon.

E. E. TACHE,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,

Québec, 9 juin 1894.

2327-2

No 347-94.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Alphonse de Thetford, comté de Mégantic, la moitié sud-ouest du lot numéro trois (3), dans le premier rang du canton de Thetford, et l'annexer pour les fins scolaires à la municipalité de Leeds, même comté.

2303-2

No 1050-94.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande d'érection de municipalité scolaire.

Détacher de la municipalité de Mann, dans le comté de Bonaventure, de puis et y compris les lots No 2 jusqu'au No 10 inclusivement, du rang ouest de la rivière du Loup, les lots depuis et y compris le No 1 jusqu'au No 8 inclusivement, du rang est de la rivière du Loup ; cette partie du bloc et toutes les parties de Cross-Point appartenant ou qui appartiendront aux catholiques ; les lots depuis et y compris le No 3 jusqu'au No 7 inclus, et les lots depuis et y compris le No 9 jusqu'au No 14 inclusivement, du rang nord de la rivière du Loup, et les ériger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, sous le nom de "Cross-Point."

Et ériger le reste du dit canton de Mann, en municipalité scolaire pour les catholiques seulement, sous le nom de municipalité de Mann.

GEDEON OUMET,

Surintendant.

Québec, 7 juin 1894.

2299-2

No. 1048-94.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

NOTICE.

To detach from the school municipality of the township of Dunham, Missisquoi county, and to annex to the school municipality of the village of Dunham, Missisquoi county, for school purposes, the following lots and parts of lots of the said township of Dunham, according to the primitive survey thereof, to wit :

Lots numbers 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 and 14, in the fifth range.

Lots numbers 5, 6, 7, 8, 9, 13, 14, and the east half of 10, of 11 and of 12, in the sixth range.

Lots numbers 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 17 and the west half of 10, of 11 and of 12, in the seventh range.

Lots numbers 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 and 17, in the eighth range.

This annexation to apply to protestants only, and to take effect on the 1st of July, 1894.

2302

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 45 Vict., ch. 10, and its amendments, that, 60 days after the posting of the notice, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Township Wexford.

Lot 29, of 11th range, to Cyrille Quevillon.

E. E. TACHE,

Assistant Commissioner.

Crown Lands Department,

Quebec, 9th June, 1894.

2328

No. 347-94.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

To detach from the school municipality of Saint-Alphonse of Thetford, county of Megantic, the south west half of lot number three (3), in the first range of the township Thetford, and annex it for school purposes to the municipality of Leeds, same county.

2304

No. 1050-94.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Application to erect school municipality.

To detach from the municipality of Mann, in the county of Bonaventure, from and including lots No. 2 to No. 10 included, of the west range of river du Loup, lots from No. 1 to No. 8, both included, of the east range of river du Loup ; that part of the block and all the parts of Cross Point, belonging or which may belong to the catholics ; the lots from No. 3 to No. 7, both included, and the lots from No. 9 to No. 14, both included, of the north range of river du Loup, and to erect them into a school municipality, for catholics only, under the name of Cross Point.

And to erect the residue of the said township Mann, into a school municipality, for catholics only, under the name of the municipality of Mann.

GEDEON OUMET,

Superintendent.

Quebec, 7th June, 1894.

2300

EXTRAITS DES RÉGLES ET RÈGLEMENTS
DU CONSEIL LÉGISLATIF.*Relatifs aux avis de Bills Privés.*

53.—Toute demande de bills privés, qui sont proprement du ressort de la Législature de la Province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, clause 53, pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'usines ou travaux pour fournir du gaz ou de l'eau, l'incorporation de professions, métiers ou de compagnies à fonds social; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, l'imposition d'aucune taxe locale, la division d'aucun comté, pour toutes autres fins que celle de la représentation en parlement ou d'aucun cantons, le changement de site d'aucun chef lieu, ou d'aucun bureau local, les règlements concernant toute commune, le ré-arpentage de tout canton, ligne ou concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une ou l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal ou s'il n'y existe pas de journal, la publication dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins un mois durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

54.—Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière donner aussi avis de péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-tournant ou non, et les dimensions de ce pont-tournant.

60.—Les dépenses et frais occasionnés par des bills privés conférant quelque privilège exclusif ou pour toute autre objet de profit, ou pour l'avantage d'un particulier, d'une corporation, ou d'individus, ou pour amender ou étendre des actes antérieurs, de manière à conférer des pouvoirs additionnels, ne doivent pas retomber sur le public; conséquemment les parties qui désirent obtenir ces bills sont obligées de payer au bureau des bills privés la somme de deux cent piastres immédiatement après leur première lecture. Tous ces bills doivent être rédigés dans les langues anglaises et françaises, par ceux qui les demandent, et imprimés par l'entrepreneur de l'impression des bills de la chambre, et 250 exemplaires en français et 100 en anglais de ces bills doivent être déposés au bureau des bills privés; et s'il y a des amendements lors de la seconde lecture, qui nécessitent une réimpression du bill, ceux qui en demandent la passage doivent déposer au bureau des bills privés 250 exemplaires en français et 100 en anglais du bill tel qu'amendé; Et de plus aucun de ces bills ne doit être soumis au comité des Bills Privés avant la production d'un certificat d'un des

EXTRACTS OF RULES AND REGULATIONS
OF THE LEGISLATIVE COUNCIL.*Relating to notices for Private Bills.*

53.—All applications for private bills, properly within the range of the powers of the Legislature of the Province of Québec, according to the provisions of the act of British North America, 1867, clause 53, whether for the construction of a bridge, a railway, a turnpike road or telegraph line, the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like works, the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of an individual, profession or trade, or of any joint stock company; the incorporation of a city, town, village, or other municipality; the levying of any local Assessment; the division of any county, for purposes other than that of representation in parliament, or of any township; the removal of the site of any county town, or of local offices; the regulation of any common; the resurvey of any township, line or concession, or otherwise for granting, to any individual or individuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter, or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz:—

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the english and french languages, and in one newspaper in the english, and one newspaper in the french language in the district affected, or in both languages, if there be but one paper; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district

Such notice shall be continued in each case for a period of at least one month, during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

54.—Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the house, the person or persons intending to petition for such bill shall upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels, and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

60.—The expenses and costs attending on private bills giving an exclusive privilege, or for any other object of profit, or private, corporate, or individual advantage; or for amending, extending, or enlarging any former acts, in such manner as to confer additional powers, ought not to fall on the public; accordingly, the parties seeking to obtain any such bill shall be required to pay into the private bill office the sum of two hundred dollars, immediately after the first reading thereof; and all such bills shall be prepared in the english and french languages, by the parties applying for the same, and printed by the contractor for printing the bills of the house, and two hundred and fifty copies thereof in french, and one hundred in english, shall be filed at the private bill office, and if any amendments be made at the second reading which shall require the reprinting of the bill, the parties seeking to obtain the passing of the bill shall file at the private bill office two hundred and fifty additional copies in french, and one hundred copies in the english language, of the bill as amended, and, moreover, no such bill shall be submitted to the

efficiers en loi constatant que le projet de loi a été vu, examiné et jugé conforme aux lois générales et aux règlements de cette Chambre, ni être lu pour la troisième fois avant que le greffier n'ait reçu un certificat de l'imprimeur de la Reine, déclarant qu'il lui a été fait remise du coût de l'impression de 250 exemplaires de la version anglaise de l'acte, et de 500 de la version française, pour le gouvernement.

Le promoteur doit aussi payer au comptable de la Chambre une somme de \$200 et en sus le coût de l'impression du bill dans le volume des statuts, de déposer le reçu de ces paiements entre les mains du greffier du comité auquel le bill est renvoyé.

Si un exemplaire du bill n'a pas été déposé entre les mains du greffier au moins huit jours avant l'ouverture de la session, et si la pétition n'est pas présentée dans les premiers huit jours de la session, la somme à être payé au comptable sera de cinq cents piastres, s'il s'agit d'une compagnie de chemin de fer, de tramway, de télégraphe, de téléphone, d'éclairage, d'octroyer une charte à une cité ou à une compagnie à fonds social, ou d'amender telle charte, et de trois cents piastres dans les autres cas.

2.—L'honoraire payable lors de la seconde lecture d'un bill privé, n'est payé qu'à celle des chambres où il a été présenté, mais les frais d'impression doivent être payés dans chaque chambre.

LOUIS FRECHETTE,

2117

G. C. L.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Bills privées.

Nulle pétition pour un bill privé n'est reçu après l'expiration des deux premières semaines de la session. Aucun bill privé ne peut être présenté après l'expiration des trois premières semaines de la session. Aucun rapport d'un comité permanent ou spécial sur un bill privé ne peut être reçu après l'expiration des quatre premières semaines de la session.

1. Toute demande de bills privés relative à des matières qui tombent dans les catégories de sujets dépendant de la législature de Québec, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un tramway, d'un chemin à barrières ou d'une ligne télégraphique ou téléphonique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue, glissoire ou autres travaux semblables, soit pour la concession d'un droit de passeur, soit pour l'incorporation d'un commerce ou métier spécial, ou d'une compagnie à fonds social; soit pour l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; soit pour le prélèvement d'une cotisation locale; soit pour la division d'une municipalité, ou d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature; soit pour le changement du chef-lieu d'un comté ou le déplacement de bureaux locaux; soit pour le réarrangement d'un canton ou d'une ligne ou d'une concession de canton; soit pour concéder à un ou à des individus des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou l'autorisation de faire quoi que ce soit de nature à affecter les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; soit pour faire un amendement d'une nature semblable à un statut existant, — doit être précédé d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande.

2. Cet avis doit, sauf dans le cas de corporations existantes être signé au nom de ceux pour qui la demande est faite et doit être publiée dans la *Gazette Officielle de Québec*, en français et en anglais, ainsi que dans un journal publié en français et dans un journal publié en anglais dans le district concerné; et s'il n'y a pas soit de journal publié en français, soit de journal publié en anglais dans le district, alors dans un journal publié en français ou dans un journal publié en anglais dans district voisin.

committee on standing orders and private bills before the production of a certificate from one of the law officers that such bill has been examined and been found to be in conformity with the general laws and the rules of this House, nor shall it be read a third time until a certificate from the Queen's printer shall have been filed with the clerk that the cost of printing two hundred and fifty of the act in english and five hundred copies in french, for the government, has been paid him.

The applicant shall also pay to the accountant of the House a sum of \$200, and further more the cost of printing the Bill for the Statutes, and shall lodge the receipt for the same with the Clerk of the Committee to which such Bill is referred.

If a copy of the Bill have not disposed in the hands of the clerk at least eight days before the opening of the session, and if the petition have not been presented within the first eight days of the session, the amount to be paid to the accountant shall be five hundred dollars if it relates to a railway, tramway, telegraph, telephone or lighting company, to incorporate a city or joint stock company, or to amend such act of incorporation, and of three hundred dollars in all other cases.

2.—The fee payable on the second reading of any private bill is paid only in the house in which such bill originates, but the cost of printing the same is paid in each house.

LOUIS FRECHETTE,

2118

G. C. L.

LEGISLATIVE ASSEMBLY.

Private Bills

No petition or any Private Bill shall be received after the first two weeks of the Session. No Private Bill shall be introduced after the first three weeks of the Session. No report of any Standing or Select Committee upon a Private Bill shall be received after the first four weeks of the Session.

All applications for Private Bills, properly the subject of legislation by the Legislature of Quebec, within the purview of "The British North America Act, 1867, whether for the erection of a Bridge; the making of a Railway, Tramway, Turnpike, Road, Telegraph or Telephone Line; the construction or improvement of a Harbour, Canal, Lock, Dam, Slide, or other like work; the granting of a right of Ferry; the incorporation of any particular Trade or Calling, or of any Joint Stock Company, the incorporation of a City, Town, Village or other Municipality; the levying of any local Assessment; the division of any Municipality, or of any County for purposes other than that of Representation in the Legislature; the removal of the site of a County Town or of any local offices; the re-survey of any Township, or of any Township Line or Concession; or for granting to and individual or individuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or which relate to any particular class of the community or for making any amendment of a like nature to any existing Act,—shall require a Notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application.

2. Such notice, except in the case of existing Corporation, shall be signed on behalf of the applicants, and shall be published in the *Quebec Official Gazette*, in the English and French language, and in one newspaper in the English, and in one newspaper in the French language, and in the district affected; and in default of either or such newspaper in such District, then in a similar newspaper published in an adjoining District.

3. Cet avis, dans chaque cas, doit être publié d'une manière continue durant une période d'au moins un mois pendant l'intervalle entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition et des exemplaires des journaux contenant la première et la dernière insertion de l'avis doivent être envoyés au Greffier par ceux qui l'ont publié, pour être déposés au bureau du comité des ordres permanents.

Lorsqu'il s'agit d'un bill privé autorisant la construction d'un pont de péage, la ou les personnes se proposant de demander ce bill doivent, dans l'avis exigé par la règle précédente, indiquer les péages qu'elles se proposent d'exiger, l'étendue du privilège, la hauteur des arches — l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des trains de bois et navires — et l'intention de construire ou non un pont-lévis et les dimensions de ce pont-lévis.

Toute personne demandant un bill privé lui conférant quelque privilège ou profit exclusif, ou conférant un avantage personnelle ou corporatif, ou quelque amendement à un statut existant, doit déposer entre les mains du greffier, huit jours avant l'ouverture de la session, un exemplaire de ce bill en français ou en anglais, et déposer en même temps entre les mains du comptable de la Chambre une somme suffisante pour payer l'impression de 550 exemplaires en français et 400 exemplaires en anglais, et aussi \$2.00 par page de matière imprimée pour la traduction, et cinquante centins par page pour la correction et la révision des épreuves. La traduction doit être faite par les officiers de la Chambre, et l'impression par l'entrepreneur des impressions.

Le promoteur doit aussi payer au comptable de la Chambre une somme de \$200 et en sus le coût de l'impression du bill dans le volume des statuts, de déposer le reçu de ces paiements entre les mains du greffier du comité auquel le bill est renvoyé.

Si un exemplaire du bill n'a pas été déposé entre les mains du greffier au moins huit jours avant l'ouverture de la session, et si la pétition n'est pas présentée dans les premiers huit jours de la session, la somme à être payée au comptable sera de cinq cents piastres, s'il s'agit d'une compagnie de chemin de fer, de tramway, de télégraphe, de téléphone, d'éclairage, d'octroyer une charte à une cité ou à une compagnie à fonds social, ou d'amender telle charte, et de trois cents piastres dans les autres cas.

Ces sommes doivent être payées immédiatement après la deuxième lecture du bill et avant qu'il soit examiné par le comité.

“ Les bills pour incorporer les villes ne doivent contenir que les dispositions dérogoires à l'acte des clauses générales des corporations de ville, en spécifiant, dans chaque cas particulier, la clause du statut général que l'on désire éliminer et en remplaçant par une nouvelle clause celle à laquelle il sera ainsi dérogé. Les bills qui ne seront pas rédigés conformément à cette règle, seront refaits par ceux qui en demanderont la passation et réimprimés à leurs dépens, avant d'être examinés par le comité des bills privés. ”

“ Lorsque les bills privés sont introduits dans but d'amender des actes existants, ces bills doivent décréter que la clause que l'on désire amender soit révoquée et remplacée par la nouvelle clause, en indiquant les amendements entre crochets. ”

“ Dans le cas où les promoteurs de ces bills ne se conformeraient pas à cette disposition, le greffier en chef du bureau des bills privés doit les faire imprimer dans cette forme aux frais des promoteurs. ”

L. G. DESJARDINS,

2119 Greffier de l'Assemblée Législative.

3. Such Notice shall be continued, in each case, for a period of at least one month during the interval of time between the close of the next preceding Session and the consideration of the Petition; and copies of the newspapers containing the first and last insertion of such notice shall be sent by the parties who inserted such notice to the Clerk of the House, to be filed in the office of the Committee on Standing Order.

In the case of an intended application for a Private Bill for the erection of a Toll-Bridge, the person or persons intending to petition for such Bill, shall, in the Notice prescribed by the preceding Rule, specify the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers, for the passage of rafts and vessels, and also whether it is intended to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

Any person seeking to obtain any Private Bill giving any exclusive privilege or profit, or private or corporate advantage, or for any amendment to any existing Act, shall deposit with the Clerk of the House, eight days before the opening of the session, a copy of such Bill in the english or french language, and shall at the same time deposit with the accountant of the House a sum sufficient to pay for printing 400 copies in english and 550 copies in French, and also \$2 per page of printer matter for the translation and 50 cents per page for correcting and revising the printing. The translation shall be made by the officers of the House and the printing shall be done by the contractor.

The applicant shall also pay to the accountant of the House a sum of \$200, and further more the cost of printing the Bill for the Statutes, and shall lodge the receipt for the same with the Clerk of the Committee to which such Bill is referred.

If a copy of the Bill have not deposited in the hands of the clerk at least eight days before the opening of the session, and if the petition have not been presented within the first eight days of the session, the amount to be paid to the accountant shall be five hundred dollars if it relates to a railway, tramway, telegraph, telephone or lighting company, to incorporate a city or joint stock company, or to amend such act of incorporation, and of three hundred dollars in all other cases.

Such payments shall be made immediately after the second reading before the consideration of the Bill by such Committee.

Bills for the incorporation of town only shall contain such provisions as may derogate from the town corporations general clauses act, specifying in each special case the clause of the general act which is sought to be departed from, and replacing it by a new clause to be substituted for the one so departed from. Bills which are not framed according to this rule shall be re-framed by the promoters and reprinted at their expense before the Private Bills Committee passes upon such clauses.

When Private Bills are introduced for the purpose of amending existing acts, such Bills shall enact that the clause sought to be amended be repealed, and replaced by the new clause, indicating the amendment between brackets.

In the event of the promoters not complying with this rule, the chief clerk of the private bills office shall be charged with the duty of having the bills printed in that shape at the expense of the promoters.

L. G. DESJARDINS,

2120 Clerk of the Legislative Assembly

Avis Divers

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de la succession de Chancy W. Getty, ci-devant du village de Sweetsburg, dans le comté de Missisquoi, dans le district de Bedford, dans la province de Québec, hôtelier, décédé.

Avis est par le présent donné, conformément de la section 36, chapitre 110, des statuts révisés d'Ontario, 1887, que tous les créanciers et autres personnes ayant des réclamations contre la succession du susdit Chancy W. Getty, décédé le ou vers le 17^e jour de janvier A. D. 1889, à Sweetsburg, dans le comté de Missisquoi, dans le district de Bedford, dans la province de Québec, hôtelier, sont par le présent requis de les produire ou les envoyer affranchies par la malle aux soussignés, solliciteurs d'Alfred B. Cox, administrateur des biens du dit décédé, le ou avant le 10^e jour de juillet A. D. 1894, avec leurs prénoms et surnoms, résidences et qualités, et tous les détails de leurs réclamations, un état de leurs comptes dûment vérifié et la nature des garanties (s'il y en a) entre leurs mains; et qu'après le dit 10^e jour de juillet 1894, l'actif du dit décédé sera distribué entre les personnes y ayant droit en rapport seulement aux réclamations dont le dit administrateur aura reçu avis, et le dit administrateur ne sera pas responsable du dit actif ou aucune partie d'icelui envers aucune personne ou personnes dont les réclamations ne lui auront pas été envoyées au temps de telle distribution.

BLACKBURN & COX,

Solliciteurs de l'administrateur.

De 124, rue Carling, London, Ont. 2361

Daté à London, ce 30^e jour de mai 1894.

Avis public est par le présent donné que Georges William Jolicœur, médecin; William Haivey Polley, manufacturier de chaussures; Charles Gingras, médecin; Cléophas Rochette, manufacturier; Antoine Abias Cantin, épiciier; Georges Roy, tanneur; John Ivers Laroche, pharmacien; Wenceslas LaRue, notaire; Philéas Corriveau, avocat; Maximilien Clément, tanneur; Charles Edward Elliott, médecin; John D. Duchaine, médecin vétérinaire; tous de la cité de Québec, s'adresseront à Son Honneur le lieutenant-gouverneur pour en obtenir des lettres patentes sous le grand Sceau de la province de Québec, les constituant en corporation, en vertu de la loi corporative des compagnies à fonds social.

1^o Le nom de la compagnie projetée est: "La Compagnie du Haras de Québec".

2^o L'objet pour lequel la constitution en corporation est demandée est d'améliorer la race chevaline dans la province de Québec, et notamment dans le district de Québec, en exploitant un haras de chevaux de race reproducteurs, en organisant des courses, des expositions et en donnant des prix.

3^o Le siège principal des affaires de la dite compagnie sera en la municipalité de Saint Malo, près Québec, à l'endroit appelé Petite Rivière, côté sud.

4^o Le capital action de la dite compagnie sera de dix mille piastres.

5^o Le dit capital sera divisé en cent actions de cent piastres chacune.

6^o Les noms, prénoms et adresses des personnes qui demanderont les dites lettres patentes sont: Georges William Jolicœur, médecin; Charles Gingras, médecin; John D. Duchaine, médecin vétérinaire; Charles Edouard Elliott, médecin; Cléophas Rochette, manufacturier; William Haivey Polley, manufacturier; Philéas Corriveau, avocat; Antoine Abias Cantin, épiciier; Georges Roy, tanneur; John Ivers Laroche, pharmacien; Maximilien Clément, tanneur; Wenceslas LaRue, notaire.

7^o Les dits Georges William Jolicœur, médecin; William Haivey Polley, manufacturier; Charles Gingras, médecin; John Ivers Laroche, pharmacien; Cléophas Rochette, manufacturier; Antoine Abias Cantin, épiciier; Georges Roy, tanneur;

Miscellaneous Notices

NOTICE TO CREDITORS.

In the matter of the estate of Chancy W. Getty, late of the village of Sweetsburg, in the county of Missisquoi, in the district of Bedford, in the province of Quebec, hotel-keeper, deceased.

Notice is hereby given in pursuance of section 36, chapter 110, Revised Statutes of Ontario, 1887, that all creditors and other persons having claims against the estate of the above named Chancy W. Getty, who died on or about the 17th day of January, A. D. 1889, at Sweetsburg, in the county of Missisquoi, in the district of Bedford, in the province of Quebec, hotel-keeper, are hereby required to deliver or send by post prepaid to the undersigned, solicitors for Alfred B. Cox, administrator of the estate of the said deceased, on or before the 10th day of July, A. D. 1894, their christian names and surnames, addresses and descriptions and full particulars of their claims, a statement of their accounts duly verified and the nature of the securities (if any) held by them; and that after the said 10th day of July, 1894, the assets of the said deceased will be distributed amongst the parties entitled thereto, having regard only to claims of which the said administrator shall then have notice, and the said administrator will not be liable for the said assets or any part thereof to any person or persons of whose claims he shall not have notice at the time of such distribution.

BLACKBURN & COX,

Solicitors for the administrator.

Of 124, Carling street, London, Ont. 2362

Dated at London, this 30th day of May, 1894.

Public notice is hereby given that Georges William Jolicœur, physician; William Haivey Polley, boot and shoe manufacturer; Charles Gingras, physician; Cléophas Rochette, manufacturer; Antoine Abias Cantin, grocer; Georges Roy, tanner; John Ivers Laroche, druggist; Wenceslas LaRue, notary; Philéas Corriveau, advocate; Maximilien Clément, tanner; Charles Edward Elliott, physician; John D. Duchaine, veterinary surgeon; all of the city of Quebec, will apply to His Honor the lieutenant governor for letters patent under the great Seal of the province of Quebec, constituting them a body politic and corporate under the Joint Stock Companies' Act.

1^o The name of the proposed company will be "La Compagnie du Haras de Québec."

2^o The object for which its incorporation is sought is to improve the breed of horses in the province of Quebec, and especially in the district of Quebec, by keeping a collection of stud horses, getting up races and exhibitions and giving prizes towards these.

3^o The principal place of business of the said company will be in the municipality of Saint Malo, near Quebec, at the place called Little River, south side.

4^o The capital stock of the said company will be ten thousand dollars.

5^o The said capital will be divided into one hundred actions of one hundred dollars each.

6^o The names, surnames and addresses of each of the applicants for the said letters patent, are: Georges William Jolicœur, physician; Charles Gingras, physician; John D. Duchaine, veterinary surgeon; Charles Edouard Elliott, physician; Cléophas Rochette, manufacturer; William Haivey Polley, manufacturer; Philéas Corriveau, advocate; Antoine Abias Cantin, grocer; Georges Roy, tanner; John Ivers Laroche, druggist; Maximilien Clément, tanner; Wenceslas LaRue, notary.

7^o The said Georges William Jolicœur, physician; William Haivey Polley, manufacturer; Charles Gingras, physician; John Ivers Laroche, pharmacist; Cléophas Rochette, manufacturer; Antoine Abias Cantin, grocer; Georges Roy, tanner; Charles

Charles Edouard Elliott, médecin ; John D. Duchaine, médecin vétérinaire ; tous de Québec, seront les premiers directeurs de la dite compagnie et ils sont tous sujets Britanniques.

2305-2

PHILEAS CORRIVEAU,
Avocat des Requérants.

Edouard Elliot, physician ; John D. Duchaine, veterinary surgeon ; all of Quebec, will be the first directors of the said company, and they are all British subjects.

2306

PHILEAS CORRIVEAU,
Attorney for Petitioners.

BARREAU DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—BAR OF THE PROVINCE OF QUEBEC.

SECTION DU DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS.—SECTION OF THE DISTRICT OF SAINT FRANCIS.

Liste des candidats pour l'admission à la pratique de la profession légale.

List of candidates for admission to practice law.

Nom—Name	Prénoms—Surnames	Résidence—Residence	Age
Bécigneul.	Adolphe Marie Louis Eugène ..	Lac—Lake Mégantic..	Plus de 21 ans—over 21 years.

Candidats pour l'admission à l'étude de la profession légale.

Candidates for admission to study law.

Noms — Names	Prénoms — Surnames	Résidence. — Residence.	Age.	Ecoles et collèges où a étudié le candidat — Schools and colleges where educated
Gaudet.	Adélar J.	Ham Nord—North.	22	Ecole Commerciale des Frères, Arthabaskaville, Séminaire de Nicolet. —Brothers' commercial school, Arthabaskaville, Seminary of Nicolet.
Gaudet.	Hector Joseph.	"	24	Ecole Commerciale des Frères, Arthabaskaville, Séminaire de Nicolet, Séminaire Saint-Charles, Sherbrooke, (Employé un an comme commis dans un magasin.—Brothers' Commercial school, Arthabaskaville, Seminary of Nicolet, Seminary Saint Charles, Sherbrooke, (Employed one year as clerk in a store.
Tracy.	William Cahill.	Sherbrooke.	21	Académie des Frères, Séminaire Saint-Charles, Sherbrooke. — Brothers' Academy, Seminary Saint Charles, Sherbrooke.
Deschamps ..	Joseph Napoléon Samuel ..	"	22	Ecole publique, Nashua, N. H., Ecole des Freres et Séminaire Saint-Charles, Sherbrooke, sous les professeurs De Brunath et Bonin, Montréal.—Public school, Nashua, N. H., Brothers' school and Seminary Saint Charles, Sherbrooke, under professors De Brunath and Bonin, Montreal.
Cabana.	Charles Victor Clément Hubert Charon.	"	20	Ecole Commerciale des Frères, Séminaire Saint-Charles, Sherbrooke. — Brothers' Commercial school, Seminary Saint Charles, Sherbrooke.
Mansur.	Charles Henry.	Stanstead.	22	Stanstead Wesleyan College, Stanstead, Collège McGill, Montréal.—Stanstead Wesleyan College, Stanstead, McGill College, Montreal.

T. E. GENEST,
Secrétaire—Secretary, B. St F.
2257-58-2

Sherbrooke, 4 juin—4th June, 1894.

BARREAU DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—BAR OF THE PROVINCE OF QUÉBEC.

SECTION DE QUÉBEC.—SECTION OF QUÉBEC.

Liste des candidats pour la pratique de la profession légale.

List of candidates for admission to practice law.

Noms.—Names.	Prénoms.—Surnames.	Age.	Résidence.
Carrier.....	Louis Napoléon.....	23 ans—years.....	Lévis.
Chabot.....	Julien.....	25 ".....	"
Chaboult.....	Philippe Victor.....	25 ".....	Québec.
Davidson.....	William Hughes.....	Plus de 21 ans—over 21 years.	"
Demers.....	Louis George.....	" " " ".....	Saint-Henri, Lévis.
Fiset.....	Pierre Paul.....	" " " ".....	Québec.
Fortin.....	Edouard F. Théophile.....	" " " ".....	Saint-Urbain, Charlevoix.
Lachance.....	Arthur.....	25 ans—years.....	Québec.
Lane.....	Alfred.....	26 ".....	Hull, P. Q.
Marchildon.....	Alfred.....	Plus de 21 ans—over 21 years.	Saint-Pierre-les-Becquets.
Mill.....	James Edward.....	26 ans—years.....	Marie, Bonaventure.
Murphy.....	Forgus.....	Plus de 21 ans—over 21 years.	Québec.
Morrisson.....	Michael James.....	" " " ".....	"
Noël.....	Auguste.....	" " " ".....	"
Parisault.....	Charles Aldéric.....	" " " ".....	"
Rousseau.....	Léon D. E.....	" " " ".....	Saint-Casimir, Portneuf.
Talbot.....	L. Ulric.....	25 ans—years.....	Saint-Joseph, Beauce.
Verret.....	Hector.....	Plus de 21 ans—over 21 years.	Québec.
Vézina.....	Marie Charles Ernest.....	24 ans—years.....	Saint-Joseph, Beauce.

Candidats pour l'admission à l'étude.—Candidates for admission to study law.

Noms.—Names.	Prénoms.—Surnames.	Age.	Résidence.—Residence.	Collèges et écoles où a étudié le candidat.—Schools and colleges where educated.
Ahern.....	Philip Thomas.....	20	Cape Cove, P. Q.	College Saint Joseph, Memramcook, N. B.
Caron.....	Paul Isidore.....	20	Québec.....	Séminaire Québec et Collège Lévis.
Cook.....	John Wilson.....	18	".....	High School and Morrin College, Quebec.
Drum.....	Hartcourt Chetwynd.....	17	".....	High School and Morrin College, and Bishop's College, Lennoxville.
Harper.....	Robert Montgomery.....	20	".....	High School and Morrin College, and McGill College.
Lauglois.....	Peter William.....	18	".....	High School and Morrin College.
Mousseau.....	Joseph Alfred Oscar.....	20	Rimouski.....	Séminaire Québec et Université Laval.
Martin.....	Jean V. P.....	21	".....	Séminaire Québec et Séminaire Rimouski.

N. N. OLLIVIER,
Secrétaire—Secretary B. Q.
2237-38-2

Québec, 4 juin—4th June, 1894. •

BARREAU D'ARTHABASKA.

Aspirant à l'étude du droit.

Victor-Olivier-Bourbeau Rainville, âgé de 21 ans, a étudié au Collège des Frères, à Arthabaskaville et au Séminaire de Nicolet.

P. H. COTE,

Secrétaire du Barreau d'Arthabaska.

Arthabaskaville, 1er juin 1894. 2191-2

AVIS.

Avis est par le présent donné que conformément à la "Loi corporative des compagnies à fonds social", les personnes ci-dessous nommées ont l'intention de s'adresser au lieutenant-gouverneur de la province de Québec, pour obtenir des lettres patentes sous le grand Sceau, les constituant et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires, en corps politique et incorporé.

1° Le nom social de la compagnie projeté sera : La Manufacture de Meubles de Victoriaville. "

BAR OF ARTHABASKA.

For the study of the law.

Victor Olivier Bourbeau Rainville, aged 21 years, has studied at the College of Bros. of Sacred Heart, at Arthabaskaville and at the Seminary of Nicolet.

P. H. COTE,

Secretary Bar of Arthabaska.

Arthabaskaville, 1st June, 1894. 2192

NOTICE.

Notice is hereby given that, according to the "Joint Stock Companies Act", the under named persons intend to apply to the lieutenant governor of the province of Quebec, for letters patent under the great Seal, constituting them and such others who may become shareholders, a body politic and corporate.

1° The firm name of the proposed company shall be : "La Manufacture de Meubles de Victoriaville."

2° L'objet pour lequel la constitution en corporation de la compagnie est demandée, est de fabriquer, acheter et vendre des meubles de maison et toutes sortes d'autres articles en bois.

3° Le siège principal des affaires de la compagnie, sera dans la ville Victoriaville, dans les comté et district d'Arthabaska, dans la province de Québec.

4° Le chiffre projeté du fonds social de la compagnie est de dix mille piastres divisées en deux cents actions de cinquante piastres chacune.

5° Les noms en toutes lettres ainsi que la profession et adresse de chaque requérant sont : Désiré Olivier Bourbeau, Paul Tourigny, Joseph Octave Bourbeau, Joseph Éna Auger, marchands ; Joseph Zéphirin Auger, marchand de fer ; Cyrias Thibault, ferblantier ; Léon Maheu, épiciier ; Homère H. Guay, épiciier en gros, et Joseph Nathaniel Poirier, notaire, résidant tous dans la ville de Victoriaville, en Canada.

Les requérants devront être les premiers directeurs de la compagnie, lesquels sont tous sujets de Sa Majesté.

J. N. POIRIER, N. P.,
Procureur des requérants.
Victoriaville, 30 mai 1894. 2223-2

Canada,
Province de Québec, }
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Dame Marie Osmah Lanoue, de la paroisse de Saint-George de Henryville, dans le district d'Iberville, épouse de Israël Rainville, cultivateur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse :

vs.

Le dit Israël Rainville, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le deux mai courant.

J. S. MESSIER,
Avocat de la demanderesse.
Saint-Jean, 25 mai 1894. 2095-3

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 1836.

Dame Annie Elizabeth Gallaher, de la paroisse de Saint-Télesphore, dans le district de Montréal, épouse de Giles Arthur Biron, marchand, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Gile Arthur Biron, marchand, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour contre le défendeur en cette cause.

BASTIEN & LAMARCHE,
Avocats de la demanderesse.
Montréal, 18 mai 1894. 2021-4

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite, suivant la loi, à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil, pour obtenir des lettres patentes en vertu des dispositions de la loi corporative des compagnies à fonds social, articles 4696 et suivants des statuts révisés de Québec, et amendements, incorporant les requérants et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la dite compagnie, en corps politique et incorporé sous le nom et dans le but ci-après décrits :

Le nom incorporé de la compagnie proposée sera " La Compagnie Manufacturière et Électrique de Montmagny."

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée est dans le but de fabriquer et vendre le bois manufacturé ou non, d'installer la lumière électrique et le téléphone dans les rues, magasins, résidences privées, etc., de fabriquer et vendre des appareils électriques, de téléphone, etc.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera dans la ville de Montmagny, dans la province de Québec.

2° The object for which the incorporation of the company is sought is to manufacture and sell household furnitures and other wooden articles of every description.

3° The chief place of business of the company shall be in the town of Victoriaville, in the county and district of Arthabaska, in the province of Québec.

4° The proposed amount of the capital stock of the company is ten thousand dollars, divided in two hundred shares of fifty dollars each.

5° The names as well as profession and addresses of the applicants, are : Désiré Olivier Bourbeau, Paul Tourigny, Joseph Octave Bourbeau, Joseph Éna Auger, merchants ; Joseph Zéphirin Auger, hardware merchant ; Cyrias Thibault, tinsmith ; Léon Maheu, grocer ; Homère H. Guay, wholesale grocer, and Joseph Nathaniel Poirier, notary, all residing in the town of Victoriaville, in Canada.

The applicants are to be the first directors of the company, who are all subjects of Her Majesty.

J. N. POIRIER, N. P.,
Attorney for petitioners.
Victoriaville, 30th May, 1894. 2224

Canada,
Province of Québec, }
District of Iberville. } *Superior Court.*

Dame Marie Osmah Lanoue, of the parish of Saint-George de Henryville, in the district of Iberville, wife of Israel Rainville, farmer, of the same place, duly authorized to sue,

Plaintiff ;

vs.

The said Israel Rainville, Défendeur.

An action in separation as to property has been instituted in this cause, on the second of May instant.

J. S. MESSIER,
Attorney for plaintiff.
Saint John's, 25th May, 1894. 2096

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*
No. 1836.

Dame Annie Elizabeth Gallaher, of the parish of Saint-Télesphore, in the district of Montréal, wife of Giles Arthur Biron, of the same place, merchant, duly authorized to ester en justice,

Plaintiff ;

vs.

Giles Arthur Biron, of the same place, merchant, Défendeur.

An action in separation as to property has been instituted this day against the defendant.

BASTIEN & LAMARCHE,
Attorneys for plaintiff.
Montreal, 18th May, 1894. 2022

Notice is hereby given that application will be made according to law to His Honor the lieutenant governor in council, for the issue of letters patent under the provisions of the Joint Stock Companies' Incorporation Act, articles 4696 and following of the revised statutes of Québec, and amendments, incorporating the applicants and such other persons as may become shareholders in the said company, a body politic and corporate under the name and for the purposes hereinafter mentioned :

The corporate name of the proposed company is to be " La Compagnie Manufacturière et Électrique de Montmagny."

The object for which incorporation is sought is for the purpose of manufacturing and dealing in lumber manufactured or not, to instal electric light and telephones in the streets, shops and residences, to manufacture and sell electric apparatuses, telephones, etc.

The chief place of business of such proposed company is to be in the town of Montmagny, in the province of Québec.

Le montant proposé du fonds social sera de dix mille piastres (\$10,000.00), divisé en deux cents actions de cinquante piastres chaque (\$50.00).

Les noms au long, résidences et professions de chacun des requérants sont comme suit :

MM. Nazaire Bernatchez, gérant de l'Assurance Montmagny, M. P. P. ; Amable Bélanger, manufacturier, J. P. ; Alfred Blais, marchand ; P. Aug. Choquette, avocat et M. P. ; Joseph C. Lislois, marchand et maire de la ville de Montmagny ; Florin Irénée Leblanc, chef de gare, tous de la ville de Montmagny, excepté M. Alfred Blais, qui demeure à Saint-Aubert.

Les dits Nazaire Bernatchez, Amable Bélanger, Alfred Blais, P. Auguste Choquette et F. Irénée Leblanc, tous résidents en Canada et sujets de Sa Majesté, seront les premiers directeurs ou directeurs provisoires de la dite compagnie.

P. AUG. CHOQUETTE,

Procureur des requérants.

Montmagny, 25 mai 1894. 2103-3

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
No. 1667.

Dame Sophranie Giroux, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Edouard Lemay dit Delorme, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Edouard Lemay dit Delorme, Défendeur.

La demanderesse a institué une action en séparation de biens contre le défendeur, le dix-neuvième jour d'avril 1894.

P. R. GOYET,

Avocat de la demanderesse.

Montréal, 19 avril 1894. 2069-4

Province de Québec, }
District de Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*
No. 393.

Dame Marie Agnès Lessard, des cité et district des Trois-Rivières, Demanderesse ;

vs.

Pierre Paquin, du même lieu, Défendeur.

Une Action en séparation de biens a été prise ce jour.

R. C. COOKE,

Avocat de la demanderesse.

Trois-Rivières, 14 mai 1894. 2049-4

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Mary Forsyth, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, épouse commune en biens de Robert Beckham, du même lieu, entrepreneur, Demanderesse ;

vs.

Le dit Robert Beckham, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

J. S. BUCHAN,

Procureur de la demanderesse.

Montréal, 25 mai 1894. 1985-5

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Mary Hinder, de Blue Bonnets, dans le district de Montréal, épouse de Henry *alias* William Knapp, du même lieu, hôtelier, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Henry *alias* William Knapp, du même lieu, hôtelier, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour, contre le défendeur.

TAYLOR & BUCHAN,

Procureurs de la demanderesse.

Montréal, 7 juin 1894. 2263-2

The proposed amount of capital stock is to be ten thousand dollars (\$10,000.00), divided into two hundred shares of fifty dollars (\$50.00) each.

The names in full, addresses and callings of each of the applicants are as follows :

Messrs. Nazaire Bernatchez, manager of the Montmagny Insurance Company, M. P. P. ; Amable Bélanger, manufacturer, J. P. ; Alfred Blais, merchant ; P. Aug. Choquette, advocate and M. P. ; Joseph C. Lislois, merchant and mayor of the town of Montmagny ; Florin Irénée Leblanc, station master, all of the town of Montmagny, except Mr. Alfred Blais, who resides at Saint Aubert.

The said Nazaire Bernatchez, Amable Bélanger, Alfred Blais, P. Aug. Choquette and F. Irénée Leblanc, all residents in Canada and subject of Her Majesty, are to be the first or provisional directors of said company.

P. AUG. CHOQUETTE,

Attorney for applicants.

Montmagny, 25th May, 1894. 2104

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
No. 1667.

Dame Sophranie Giroux, of the city and district of Montreal, wife of Edouard Lemay *dit* Delorme, merchant, of the same place, and duly authorized *à ester en justice*, Plaintiff ;

vs.

The said Edouard Lemay *dit* Delorme, Defendant.

The Plaintiff has, this day, instituted an action for separation as to property against the defendant.

P. R. GOYET,

Attorney for plaintiff.

Montreal, 19th April, 1894. 2070

Province of Quebec, }
District of Three Rivers. } *Superior Court.*
No. 393.

Dame Marie Agnès Lessard, of the city and district of Three Rivers, Plaintiff ;

vs.

Pierre Paquin, of the same place, Defendant.

An action for separation as to property has been taken this day.

R. S. COOKE,

Attorney for plaintiff.

Three Rivers, 14th May, 1894. 2050

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Mary Forsyth, of the city of Montreal, in the district of Montreal, wife common as to property of Robert Beckham, of the same place, contractor, Plaintiff ;

vs.

The said Robert Beckham, Defendant.

An action in separation as to property has been instituted in this cause.

J. S. BUCHAN,

Attorney for plaintiff.

Montreal, 25th May, 1894. 1986

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Mary Hinder, of Blue Bonnets, in the district of Montreal, wife of Henry otherwise William Knapp, of the same place, hotel keeper, duly authorized *à ester en justice*, Plaintiff ;

vs.

Henry otherwise William Knapp, of the same place, hotel keeper, Defendant.

An action in separation as to property has been instituted this day, against the defendant.

TAYLOR & BUCHAN,

Attorneys for plaintiff.

Montreal, 7th June, 1894. 2264

BARREAU DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.—BAR OF THE PROVINCE OF QUEBEC.

SECTION DU DISTRICT DE BEDFORD.—SECTION OF THE DISTRICT OF BEDFORD.

Liste des candidats pour l'admission à l'étude du droit, aux examens du 11 juillet 1894.

List of candidates for admission to the study of law, at the examination of the 11th of July, 1894.

Nom.	Surnom.	Résidence.	Age.	Maison d'éducation où ils ont reçu leur instruction.
Name.	Surname.	Residence.		Establishment where educated.
Ball	William Sargent.	Stanstead.	23	Académie de Bolton et collège de Stanstead.—Bolton Academy and Stanstead college.

ARTHUR GIROUX,
Secrétaire.—Secretary, B. B.
2319 20-2

Sweetsburgh, 2 juin—2nd June, 1894.

Noms des personnes qui ont l'intention de se présenter pour être admises à l'étude de la profession d'avocat, aux prochains examens du Barreau.

NAMES of the persons who intend to present themselves for admission to the study of the profession of advocate at the next Bar examinations.

Noms.—Names.	Age.	Résidence.	Où ils ont étudié.—Where they studied.
Joseph Bernard.	23 ans. years	Trois-Rivières.—Three Rivers.	Séminaire Saint-Joseph, aux Trois-Rivières. " " " " at Three Rivers. . .

LOUIS T. POLETTE,
Sec. B. T.-R.
2259-60-2

Trois-Rivières, 2 juin 1894.—Three Rivers, 2nd June, 1894.

Canada,
Province of Québec, }
District of Saint-François. } *Cour Supérieure.*
Dame Euphémie Fiset, de la paroisse de Saint-François-Xavier de Brompton, dans le district de Saint-François, épouse de William Carrier, du même lieu, propriétaire de moulin, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;
vs.
William Carrier, propriétaire de moulin, de la paroisse de Saint-François-Xavier de Brompton, dans le dit district, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été insituée en cette cause, le dix-septième jour du mois de mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze.
F. CAMPBELL,
Procureur de la demanderesse.
Sherbrooke, 17 mai 1894. 2001-5

Canada,
Province of Quebec, }
District of Saint Francis. } *Superior Court.*
Dame Euphémie Fiset, of the parish of Saint François Xavier de Brompton, in the district of Saint Francis, wife of William Carrier, of the same place, mill owner, duly authorized to sue, Plaintiff ;
vs.
William Carrier, mill owner, of the parish of Saint François Xavier de Brompton, in the said district, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause, on the seventeenth day of May, one thousand eight hundred and ninety-four.
F. CAMPBELL,
Attorney for plaintiff,
Sherbrooke, 17th May, 1894. 2002

VENTE PAR ENCAN DE BAGAGE ET EFFETS NON RECLAMES.

Le chemin de fer du Grand Tronc du Canada, donne avis par le présent qu'il vendra dans les salles d'encan de Fraser Bros, 320, rue Saint-Jacques, Montréal, mercredi, le 20e jour de juin 1894, à 10 heures A. M., et chacun des jours subséquents jusqu'à ce que le tout soit vendu, une grande quantité d'effets et bagage non réclamés, consistant en partie des verreries, épiceries, quincailleries, machines, drogues, meubles, coffres, valises et autres effets.

On peut se procurer des catalogues en s'adressant aux commissaires-priseurs.

Conditions : Au comptant et un dépôt de pas moins de dix par cent sera requis au moment de la vente.

Par ordre du chemin de fer Grand Tronc du Canada.

1799-7

FRASER BROS,
Commissaires-priseurs.

AUCTION SALE OF UNCLAIMED FREIGHT AND BAGGAGE.

The Grand Trunk Railway of Canada, hereby give notice that they will sell at the sales room of Fraser Bros, 320, Saint James street, Montreal, on Wednesday, the 20th day of June, 1894, at 10 o'clock A. M., and each subsequent day until the whole is disposed of a large quantity of unclaimed freight and baggage consisting in part of glassware, groceries, hardware, machinery, drugs, households effects, trunks, valises and other sundries.

Catalogues of which can be had from the auctioneers on application.

Terms : Cash and a deposit of not less than ten per cent required at time of sale.

By order of the Grand Trunk Railway of Canada,

1800

FRASER BROS,
Auctioneers.

Avis de Faillites

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
In re Thos. Wilson & Co., Montréal, Insolvable.
 Un premier dividende a été préparé et sera payable à notre bureau, le ou après le 4 juillet 1894.
 Toute contestation de tel dividende doit être déposée entre nos mains avant la date ci-haut mentionnée.

A. L. KENT,
 A. TURCOTTE,
 Curateurs conjoints.

Bureau de Kent & Turcotte,
 97, rue Saint-Jacques,
 Montréal, 16 juin 1894. 2341

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
In re J. Paquette & Fils, Saint-Henri,
 Insolvable.

Avis vous est donné que, le 11e jour de juin 1894, par un ordre de la cour, nous avons été nommés curateurs conjoints à la succession des susnommés, qui ont fait une cession judiciaire de tous leurs biens et effets pour le bénéfice de leurs créanciers.

Les réclamations doivent être filées à notre bureau sous un mois de cette date.

A. L. KENT,
 A. TURCOTTE,
 Curateurs conjoints.

Bureau de Kent & Turcotte,
 97, rue Saint-Jacques,
 Montréal, 16 juin 1894. 2343

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
In re Ignace C. St-Amour, Montréal, Insolvable.
 Un 1er dividende a été préparé et sera payable à notre bureau, le ou après le 4 juillet 1894.

Toute contestation de tel dividende doit être déposée entre nos mains avant la date ci-haut mentionnée.

A. L. KENT,
 A. TURCOTTE,
 Curateurs conjoints.

Bureau de Kent & Turcotte,
 97, rue Saint-Jacques,
 Montréal, 16 juin 1894. 2339

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Québec. }
 No. 1641.

Dans l'affaire de Marie Louise Elida Fortier, faisant affaires sous le nom de Numa Royer & Cie,
 Faillie.

Le soussigné, Alfred Tanguay, de Québec, marchand, l'un des créanciers en cette affaire, et l'un des gardiens provisoires donne avis que le onzième jour de juin courant, la dite Marie Louise Elida Fortier, a fait abandon de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, au bureau du protonotaire de cette cour.

ALFRED TANGUAY,
 Québec, 11 juin 1894. 2345

Province de Québec, }
 District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de A. E. Odell & Co., de Sherbrooke,
 Faillis ;

et
 Royer & Burrage, Curateurs conjoints.
 Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé dans cette affaire, et sera sujet à objection jusqu'au troisième jour de juillet prochain.

J. P. ROYER,
 R. R. BURRAGE,
 Curateurs conjoints
 Sherbrooke, 15 juin 1894. 2347

Bankrupt Notices

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
In re Thos. Wilson & Co., Montreal, Insolvents.
 A first dividend has been prepared and will be payable at our office, on or after 4th July, 1894.
 Any contestation of such dividend must be deposited with us before the date above mentioned.

A. L. KENT,
 A. TURCOTTE,
 Joint curators

Office of Kent & Turcotte,
 97, Saint James street,
 Montreal, 16th June, 1894. 2342

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
In re J. Paquette & Fils, Saint Henri,
 Insolvents.

Notice is hereby given that, on the 11th day of June, 1894, by order of the court, we were appointed joint curators to the estate of the above named, who have made a judicial abandonment of all their assets for the benefit of their creditors.

Claims must be filed at our office within one month.

A. L. KENT,
 A. TURCOTTE,
 Joint curators.

Office of Kent & Turcotte,
 97, Saint James street,
 Montreal, 16th June, 1894. 2344

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
In re Ignace C. St-Amour, Montreal, Insolvent.
 A 1st dividend has been prepared and will be payable at our office, on or after 4th July, 1894.

Any contestation of such dividend must be deposited with us before the date above mentioned.

A. L. KENT,
 A. TURCOTTE,
 Joint curators.

Office of Kent & Turcotte,
 97, Saint James street,
 Montreal, 16th June, 1894. 2346

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Quebec. }
 No. 1641.

In the matter of Marie Louise Elida Fortier, doing business under the name of Numa Royer & Co., Debtor.

The undersigned, Alfred Tanguay, of Quebec, merchant, one of the creditors in this matter, and one of the provisional guardians give notice that the eleventh day of June instant, the said Marie Louise Elida Fortier, has made a judicial abandonment of her property for the benefit of her creditors, in the office of the prothonotary of this court.

ALFRED TANGUAY,
 Quebec, 11th June, 1894. 2346

Province of Quebec, }
 District of Saint Francis. } *Superior Court.*
 In the matter A. E. Odell & Co., of Sherbrooke,
 Insolvents ;

and
 Royer & Burrage, Joint curators.
 A first and final dividend sheet has been prepared in this matter, and will be open to objection until the third day of July next.

J. P. ROYER,
 R. R. BURRAGE,
 Joint curators.
 Sherbrooke, 15th June, 1894. 2348

Province de Québec. }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
In re Runk Montgomery & Co., Montréal,
 Insolubles.

Avis vous est donné que le 13e jour de juin 1894, par un ordre de la cour, nous avons été nommés curateurs conjoints à la succession des susnommés, qui ont fait une cession judiciaire de tous leurs biens et effets pour le bénéfice de leurs créanciers.

Les réclamations doivent être filées à notre bureau sous un mois de cette date.

A. L. KENT,
 A. TURCOTTE,
 Curateurs conjoints.

Bureau de Kent & Turcotte,
 97, rue Saint-Jacques,
 Montréal, 16 juin 1894. 2355

Province de Québec. }
 District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*
In re Ecrement & Co., Saint-Gabriel de Brandon,
 Insolubles.

Avis vous est donné que le 13e jour de juin 1894, par un ordre de la cour, nous avons été nommés curateurs conjoints à la succession des susnommés, qui ont fait une cession judiciaire de tous leurs biens et effets pour le bénéfice de leurs créanciers.

Les réclamations doivent être filées à notre bureau sous un mois de cette date.

A. L. KENT,
 A. TURCOTTE,
 Curateurs conjoints.

Bureau de Kent & Turcotte,
 97, rue Saint-Jacques,
 Montréal, 16 juin 1894. 2353

Vente d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

AVIS DE FAILLITE.

In re Jean-Baptiste Corriveau, contracteur, de Saint-Louis du Mille-End, Failli.

Les soussignés vendront par encan public aux salles d'encan de Marcotte Frères, No. 69, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, MARDI, le VINGT-SIXIEME jour de JUIN prochain, 1894, à ONZE heures avant-midi, les immeubles suivants cédés par le failli, savoir :

1° Un lopin de terre situé en la municipalité de Saint-Louis du Mille-End, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la Côte Saint-Louis, sous le numéro 137, subdivision 305, 306 et 307, mesurant 90 pieds sur la rue Stewart par 75 pieds sur la rue Saint-Joseph—avec magnifique maison neuve et autres dépendances dessus construites.

2° Une créance hypothécaire de \$325, étant le prix et valeur de partie du lot No. 137, subdivision Nos. 305, 306 et 307, vendu par le dit failli suivant acte de vente devant Maître St. Denis, notaire public, le dit acte dûment enregistré.

La vente aura lieu sujet à tout ce dont le dit immeuble pourra être grevé le jour de la vente.

Pour toutes autres informations s'adresser à
 BILODEAU & RENAUD,
 Curateurs,
 15, rue Saint-Jacques, Montréal.

MARCOTTE & FRERES,
 Encanteurs. 2189-2

Province of Quebec. }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
In re Runk Montgomery & Co., Montreal,
 Insolvents.

Notice is hereby given that on the 13th day of June, 1894, by order of the court, we were appointed joint curators to the estate of the above named, who have made a judicial abandonment of all their assets for the benefit of their creditors.

Claims must be filed at our office within one month.

A. L. KENT,
 A. TURCOTTE,
 Joint curators.

Office of Kent & Turcotte,
 97, Saint James street.
 Montreal, 16th June, 1894. 2356

Province of Quebec. }
 District of Richelieu. } *Superior Court.*
In re Ecrement & Co., Saint Gabriel of Brandon,
 Insolvents.

Notice is hereby given that on the 13th day of June, 1894, by order of the court, we were appointed joint curators to the estate of the above named, who have made a judicial abandonment of all their assets for the benefit of their creditors.

Claims must be filed at our office within one month.

A. L. KENT,
 A. TURCOTTE,
 Joint curators.

Office of Kent & Turcotte,
 97, Saint James street,
 Montreal, 16th June, 1894. 2354

Sales of Real Estates under Insolvent Acts

INSOLVENT NOTICE.

In re Jean Baptiste Corriveau, contractor, of Saint Louis of Mile End, Insolvent.

The undersigned will sell by public auction at the salesrooms of Marcotte Bros, No. 69, Saint James street, in the city of Montreal, TUESDAY, the TWENTY-SIXTH day of JUNE next, 1894, at ELEVEN o'clock forenoon, the immovables ceded by said insolvent, as follows :

1° A lot of land situated in the municipality of Saint Louis of Mile End, known and designated on the plan and book of official reference of the cadastre for Côte Saint Louis, under No. 137, subdivision Nos. 305, 306 and 307, measuring 90 feet on Stewart street by 75 feet on Saint Joseph street—with brand new houses and other outbuildings thereon erected.

2° An hypothecary claim of \$325, being the price and value of a part of lot No. 137, subdivision Nos. 305, 306 and 307, sold by the insolvent by deed of sale passed before Master St. Denis, notary public, said deed duly registered.

The sale will be made subject to all mortgages and encumbrances that the said property may be encumbered with on the day of sale.

For all further particulars apply to
 BILODEAU & RENAUD,
 Curators,
 15, Saint James street, Montreal.

MARCOTTE & BROS.,
 Auctioneers. 2190

Licitation

Province de Québec, }
 District de Montréal. }
 No. 2367.

Cour Supérieure.

LICITATION.

Avis est donné qu'en vertu d'un jugement rendu par la cour supérieure, à Montréal, le onze avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, dans une cause portant le No. 2367 des dossiers de la dite cour, et dans laquelle Léon Napoléon Mallette, officier de la police provinciale de la cité et du district de Montréal, était demandeur; et Philibert Mallette, journalier, ci-devant de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, dans le district de Montréal, et maintenant absent de cette province, et Joseph Perrier, de la cité et du district de Montréal, en sa qualité de tuteur aux biens de Lizzie Walsh, Thomas Walsh et William Walsh, enfants mineurs issus du mariage de John H. Walsh, de la ville de Portland, dans l'État du Maine, et de feu Julie Mallette, son épouse, sont défendeurs, ordonnant le dit jugement la licitation des immeubles suivants, savoir:

1° Un lot de terre situé au village de la Pointe-Claire, et connu sous le numéro quatre-vingt-quinze (No. 95), des plan et livre de renvoi officiels du dit village de la Pointe Claire—avec bâtisses.

2° Un autre lot de terre situé au même lieu et connu sous le numéro quatre-vingt-dix-sept (No. 97), des mêmes plan et livre de renvoi—sans bâtisse.

3° Un autre lot de terre situé au même lieu et connu sous le numéro quatre-vingt-dix-huit (No. 98), des mêmes plan et livre de renvoi officiels—avec bâtisse.

4° Un autre lot de terre situé au même lieu et connu sous le numéro quatre-vingt-dix-neuf (No. 99), des mêmes plan et livre de renvoi officiels—sans bâtisse.

5° Un autre lot de terre situé au même lieu et connu sous le numéro cent (No. 100), des mêmes plan et livre de renvoi officiels—sans bâtisse.

6° Un autre lot de terre situé au même lieu et connu sous le numéro cent deux (No. 102), des mêmes plan et livre de renvoi officiels—sans bâtisse; à distraire cependant du dit lot ce qui a été vendu à la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour l'établissement de son chemin.

7° Un autre lot de terre situé en la paroisse de la Pointe-Claire, et connu sous le numéro trente-huit (No. 38), des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de la Pointe-Claire—sans bâtisse.

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, VENDREDI, le QUATORZE SEPTEMBRE prochain, à DIX heures et DEMIE du matin, cour tenante, dans la salle d'audience de la dite cour supérieure siégeant comme cour de pratique, dans la cité de Montréal, dit district; sujets aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au bureau du protonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge et afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au bureau du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant celui fixé pour la dite vente, et toute opposition afin de conserver devra être déposée au dit bureau du dit protonotaire, dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

NAP. CHARBONNEAU,

Avocat du demandeur.

Montréal, 28 avril 1894.

[Première publication, 19 mai 1894.]

2003-2

Licitation

Province of Quebec, }
 District of Montreal. }
 No. 2367.

Superior Court.

LICITATION.

Public notice is hereby given that by and in virtue of a judgment of the superior court, sitting at Montreal, on the eleventh day of April, one thousand eight hundred and ninety-four, in cause bearing the No. 2367, of the records of the said court, and in which Léon Napoléon Mallette, member of the provincial police, of the city and district of Montreal, was plaintiff; and Philibert Mallette, laborer, heretofore of the parish of Pointe Claire, in the district of Montreal, and now absent, and Joseph Perrier, of the city and district of Montreal, in his quality of tutor to Lizzie Walsh, Thomas Walsh and William Walsh, minor children of John H. Walsh, of the city of Portland, State of Maine, and Julie Mallette, his wife, are defendants, said judgment ordering the licitation of the following immovable properties, to wit:

1° A lot of land situate in the village of Pointe Claire, and known under number ninety-five (No. 95), of the official plan and book of reference of said village of Pointe Claire—with buildings.

2° Another lot of land situate in the same village, and known under number ninety-seven (No. 97), of the same official plan and book of reference—without buildings.

3° Another lot of land situate in the same place, and known under number ninety eight (No. 98), of the same official plan and book of reference—without buildings.

4° Another lot of land situate in the same place, and known under number ninety-nine (No. 99), of the same plan and book of reference—without buildings.

5° Another lot of land situate in the same place and known under number one hundred (No. 100), of the same official plan and book of reference—without buildings.

6° Another lot of land situate in the same place and known under number one hundred and two (No. 102), of the same official plan and book of reference—without buildings; less what as been sold to Canadian Pacific Railway for its road.

7° Another lot of land situate in the parish of Pointe Claire, and known under number thirty-eight (No. 38), of the official plan and book of reference of the said parish of Pointe Claire—without buildings.

The said immovables herein above described will be put up at action and adjudged to the last and highest bidder, on FRIDAY, the FOURTEENTH day of SEPTEMBER next, at HALF-PAST TEN of the clock in the forenoon, sitting the court, in the court room of the superior court, sitting as a practice court, in the city of Montreal, said district; subject to the charges, clauses and conditions mentioned in the list of charges, deposited in the office of the prothonotary of the said court, and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw to the said licitation, must be deposited in the office of the said prothonotary of the said court, at least fifteen days before the day fixed for the said sale and adjudication, and any opposition for payment must be deposited in the office of the said prothonotary, within the six days following said adjudication, and in default by the parties to file the said oppositions in the delays above mentioned, they will be foreclosed of the right of so doing.

NAP. CHARBONNEAU,

Attorney for plaintiff.

Montreal, 28th April, 1894.

[First published, 19th May, 1894.]

2004

Ventes par le Sherif—Beauce

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : **L'HONORABLE CHRISTIAN HENRY POZER**, sénateur, de la paroisse de Saint-George, dans le comté de Beauce, Demandeur; contre **PIERRE VEILLEUX**, cultivateur, ci-devant du township de Shenley, dans le comté de Beauce, et maintenant de lieux inconnus, Défendeur, savoir :

Une terre située en le canton de Shenley, en la paroisse de Saint-Martin, étant le lot numéro dix-neuf D (19 D), du premier rang de Shenley Nord, formant partie du numéro dix-neuf, du premier rang de la subdivision primitive de Shenley Nord, et ayant une superficie de quatre-vingt-six acres, deux roods et treize perches—circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le VINGT ET UNIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente unième jour d'août prochain.

G. O. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 9 juin 1894. 2337
[Première publication, 16 juin 1894.]

Ventes par le Sherif—Beauharnois

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure.

Province de Québec, } **THE BANK OF**
District de Beauharnois, } **BRITISH NORTH**
No. 1267. } **AMERICA**, Demanderesse; vs. **CHARLES MAINVILLE**, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le troisième rang de Saint-Anicet, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour les paroisses de Saint-Anicet et Sainte-Barbe, sous le numéro huit cent quatre-vingt

Sheriff's Sales—Beauce

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : **THE HONORABLE CHRISTIAN HENRY POZER**, senator, of the parish of Saint George, in the county of Beauce, Plaintiff; against **PIERRE VEILLEUX**, farmer, formerly of the township of Shenley, in the county of Beauce, and now of parts unknown, Defendant, to wit :

A land situate in the township of Shenley, in the parish of Saint Martin, being lot number nineteen D (19 D), of the first range of Shenley North, forming part of number nineteen, of the first range of the original subdivision of Shenley North, and having an area of eighty-six acres, two roods and thirteen perches—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the TWENTY-FIRST day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirty-first day of August next.

G. O. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Joseph, Beauce, 9th June, 1894. 2338
[First published, 16th June, 1894.]

Sheriff's Sales—Beauharnois

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS

Superior Court.

Province of Québec, } **THE BANK OF**
District of Beauharnois, } **BRITISH NORTH**
No. 1267. } **AMERICA**, Plaintiff; vs. **CHARLES MAINVILLE**, Defendant.

A certain lot of land situate in the third range of Saint-Anicet, known and designated on the official plan and book of reference of the parishes of Saint-Anicet and Sainte-Barbe, as number eight hundred

seize (896), superficie cinquante acres, plus ou moins—avec les bâties sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, au village de Huntingdon, VENDREDI, le VINGT-DEUXIEME jour de JUIN prochain, à UNE heure de l'après-midi. Bref rapportable le trentième jour de juin aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,

Bureau du Shérif,

Beauharnois, 16 avril 1894.

[Première publication, 21 avril 1894.]

Shérif,

1605-3

Sheriff's Office,

Beauharnois, 16th April, 1894.

[First published, 21st April, 1894.]

Sheriff,

1606

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit, dans et pour le comté de Châteauguay.

Province de Québec,

District de Beauharnois.

No. 354.

JOSEPH BEAUDREAU, JUNIOR, Défendeur.

Un emplacement situé au village de Sainte-Martine, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Martine, sous le numéro deux cent quinze (215)—avec bâties.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Martine, VENDREDI, le VINGT-JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le trente et un juillet aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,

Bureau du Shérif,

Beauharnois, 14 mai 1894.

[Première publication, 19 mai 1894.]

Shérif,

1963-2

Sheriff's Office,

Beauharnois, 14th May, 1894.

[First published, 19th May, 1894.]

Sheriff,

1964

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure.

Province de Québec,

District de Beauharnois.

No. 1247.

THE TORONTO GENERAL TRUST COMPANY, corps politique et dûment incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, en sa qualité d'administratrice dûment nommée en justice à la succession de feu Patrick Pursell, en son vivant bourgeois, de Summerstown, dans le comté de Glengarry, dans la province d'Ontario, Demanderesse; contre ISAI J. CREVIER, notaire, de la paroisse de Saint-Ancet, en sa qualité de curateur dûment nommé à la succession vacante de Hugh Gordon Millar and George Stewart Millar, Défendeur.

Un lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels, sous les numéros treize A et treize B, du township de Dundee, dans le quatrième rang du dit township de Dundee, dans le comté de Huntingdon, superficie, cent acres, plus ou moins—avec les bâties sus-érigées.

A la charge par l'adjudicataire de payer à la corporation du dit township de Dundee, trois cent soixante-dix-neuf piastres et soixante et un centins, par versements annuels de vingt-cinq piastres et trente et un centins, le premier devenant échu le quinze juillet prochain, 1894, et continuer ainsi d'année en année à pareille époque.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, au village de Huntingdon, LUNDI, le VINGT-TROISIEME jour de juillet prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le trente et un juillet aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,

Bureau du Shérif,

Beauharnois, 15 mai 1894.

[Première publication, 19 mai 1894.]

Shérif,

1961-2

Sheriff's Office,

Beauharnois, 15th May, 1894.

[First published, 19th May, 1894.]

Sheriff,

1962

Ventes par le Shérif—Bedford

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclama-

and ninety-six (896), containing fifty acres in area, more or less—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Huntingdon, at the village of Huntingdon, on FRIDAY, the TWENTY-SECOND day of JUNE next, at ONE o'clock in the afternoon. Writ returnable on the thirtieth day of June also next.

PHILEMON LABERGE,

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court, in and for the county of Châteauguay.

Province of Quebec,

District of Beauharnois.

No. 354.

JOSEPH BEAUDREAU, JUNIOR, Defendant.

A lot of land situate in the village of Sainte-Martine, known and designated on the official plan and book reference of the parish of Sainte-Martine, as number two hundred and fifteen (215)—with buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Martine, on FRIDAY, the TWENTY-THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the thirty-first day of July also next.

PHILEMON LABERGE,

Sheriff's Office,

Beauharnois, 14th May, 1894.

[First published, 19th May, 1894.]

Sheriff,

1964

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court.

Province of Quebec,

District of Beauharnois.

No. 1247.

THE TORONTO GENERAL TRUST COMPANY, a body politic and duly incorporated, having its principal place of business in the city of Toronto, in the province of Ontario, in its quality of administrator duly appointed by law to the estate of the late Patrick Pursell, in his lifetime gentleman, of Summerstown, in the county of Glengarry, in the province of Ontario, Plaintiff; against ISAI J. CREVIER, notary, of the parish of Saint-Ancet, in his quality of curator duly appointed to the vacant estate of Hugh Gordon Millar and George Stewart Millar, Defendant.

A lot of land known and designated on the official plan and book of reference, as numbers thirteen A and thirteen B, of the township of Dundee, in the fourth range of the said township of Dundee, in the county of Huntingdon, area one hundred acres, more or less—with the buildings thereon erected.

Subject to the charge upon the purchaser of paying to the corporation of the said township of Dundee, three hundred and seventy-nine dollars and sixty-one cents, by yearly instalments of twenty-five dollars and thirty-one cents, the first coming due on the fifteenth of July next, 1894, and to continue from year to year on the same date.

To be sold at the registry office of the county of Huntingdon, at the village of Huntingdon, on MONDAY, the TWENTY-THIRD day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty-first day of July also next.

PHILEMON LABERGE,

Sheriff's Sales—Bedford

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound

tions que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans le cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

2e ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Bedford.

Province de Québec, } REVEREND HUGH
District de Bedford, } MONTGOMERY, du
No. 4872. } village de Philipsburg, dans
la paroisse de Saint-Armand Ouest, dans le district
de Bedford, Clerc dans les Saints Ordres, Deman-
deur; contre les terres et tenements de NAPOLÉON
DUQUETTE, de la paroisse de Notre Dame
des Anges de Stanbridge, dans le comté de Missis-
quoi et district de Bedford, Défendeur.

Un morceau de terre connu comme la moitié sud
du lot numéro un, dans la douzième concession de
la seigneurie de Noyan, dans la paroisse de Notre-
Dame des Anges de Stanbridge, dans le district de
Bedford, et contenant quarante-neuf acres en super-
ficie, plus ou moins—avec toutes les bâtisses sus-
érigées et appartenances. La dite lisière de terre
étant maintenant connue sous le numéro cent seize
(116), des plan et livre de renvoi de la dite paroisse
de Notre-Dame des Anges de Stanbridge, bornée
comme suit: à l'ouest par les terres de la onzième
concession de la seigneurie de Noyan, à l'est par les
terres de William Fraser ou représentants, au nord
par les terres de Jacques Duquette, fils, et au sud
par les terres de la rivière Pike.

Pour être vendu à la porte de l'église de la pa-
roisse de Notre-Dame des Anges de Stanbridge,
dans le district de Bedford, le VINGT-TROISIÈME
jour d'AOUT prochain (1894), à NEUF heures de
l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième
jour de septembre prochain, 1894.

CHAS. S. COTTON,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 7 juin 1894. 2335
[Première publication, 16 juin 1894.]

FIERI FACIAS CONTRE MEUBLES ET
IMMEUBLES.

Cour Supérieure—District de Bedford.

Province de Québec, } DANIEL BISHOP
District de Bedford, } MEIGS, de la ville de
No. 5293. } Farnham, dans le district de
Bedford, écuyer, gentilhomme, Demandeur; contre
les meubles et immeubles de JED. P. CLARK ALIAS
JED. P. CLARKE, de Milton, dans l'Etat du
Vermont, un des Etats-Unis d'Amérique, Défendeur.

Ce morceau de terre formant partie du lot numéro
42, dans le cinquième rang de l'arpentage primitif
de la partie ouest du canton de Farnham, et main-
tenant connu et désigné comme lot numéro deux
cent quatre-vingt-onze (291), des plan et livre de
renvoi officiels pour la paroisse de Saint-Romuald
de Farnham, dans le comté de Missisquoi, dans le
dit district de Bedford: borné au sud-ouest par le
terrain de la ville de Farnham, au nord par un che-
min public et à l'est par les lots numéros 289 et 290,
des dits plan et livre de renvoi officiels.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse
de Saint-Romuald de Farnham, dans la ville de
Farnham, et district de Bedford, le VINGT-HUI-
TIÈME jour de JUILLET prochain, à NEUF
heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le
septième jour d'août prochain.

CHAS. S. COTTON,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 14 mai 1894. 1949-2
[Première publication, 19 mai 1894.]

to include in his certificate, under article 700 of the
code of civil procedure of Lower Canada, are hereby
required to make them known according to law; all
oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin
de charge* or other oppositions to the sale, except in
cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed
with the undersigned, at his office, previous to the
fifteen days next preceding the day of sale; opposi-
tions *afin de conserver* may be filed at any time
within six days next after the return of the writ.

2nd ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Bedford.

Province of Quebec, } REVEREND HUGH
District of Bedford, } MONTGOMERY, of the
No. 4872. } village of Philipsburg, in the
parish of Saint Armand West, in the district of Bed-
ford, Clerk in Holy Orders, Plaintiff; against the
lands and tenements of NAPOLEON DUQUETTE,
of the parish of Notre Dame des Anges de Stan-
bridge, in the county of Missisquoi and district of
Bedford, Defendant.

A certain piece of land known as the south half
of lot number one, in the twelfth concession of the
seigniorie of Noyan, in the parish of Notre Dame des
Anges de Stanbridge, in the district of Bedford, and
containing forty-nine acres in superficies, be the
same more or less—with all the buildings thereon
erected and the appurtenances thereto belonging.
The said tract of land being now known by number
one hundred and sixteen (116), of the plan and book
of reference of the said parish of Notre Dame des
Anges de Stanbridge, bounded as follows: west by
the lands of the eleventh concession of the seigniorie
of Noyan, east by the lands of William Fraser or
representatives, north by the lands of Jacques
Duquette, *fils*, south by the lands of Pike river.

To be sold at the church door of the parish of
Notre Dame des Anges de Stanbridge, in the district
of Bedford, on the TWENTY-THIRD day of
AUGUST next (1894), at the hour of NINE of the
clock in the forenoon. The said writ is returnable
on the third day of September next (1894).

CHAS. S. COTTON,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburg, 7th June, 1894. 2336
[First published, 16th June, 1894.]

FIERI FACIAS AGAINST GOODS AND
LANDS.

Superior Court—District of Bedford.

Province of Québec, } DANIEL BISHOP
District of Bedford, } MEIGS, of the
No. 5293. } town of Farnham, in
the district of Bedford, esquire, gentleman, Plain-
tiff; against the goods and lands of JED. P.
CLARK ALIAS JED. P. CLARKE, of Milton, in
the State of Vermont, one of the United States of
America, Defendant.

That certain piece of land forming part of lot
number 42, in the fifth range of the primitive sur-
vey of the west part of the township of Farnham,
and now known and designated as lot number (291)
two hundred and ninety-one, on the official plan
and in the book of reference of the parish of Saint
Romuald de Farnham, in the county of Missisquoi,
in the said district of Bedford: bounded on the
south west by the corporation of the town of Far-
nam, on the north by a public road and on the east
by the lots numbers 289 and 290, of said official
plan and book of reference.

To be sold at the parish church door of Saint
Romuald de Farnham, in the town of Farnham,
and district of Bedford, on the TWENTY-EIGHTH
day of JULY next, at the hour of NINE of the
clock in the forenoon. The said writ returnable on
the seventh day of August next.

CHAS. S. COTTON,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburg, 14th May, 1894. 1950
[First published, 19th May, 1894.]

Ventes par le Shérif—Chicoutimi

A VIS PUBLIC est par présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS CONTRE NAPOLEON GAUTHIER.

Cour Supérieure—District de Kamouraska.

Chicoutimi, à savoir : **THE PEOPLE'S BANK**
No. 1621. } OF HALIFAX, corps

politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité d'Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, et ayant un bureau d'affaires à Fraserville, dans le district de Kamouraska, Demanderesse; vs. FRANCOIS GAUTHIER, de la ville de Chicoutimi, JOSEPH FORTIN, de l'endroit appelé "Les Escoumains," et NAPOLEON GAUTHIER, de la paroisse de Saint-Etienne de la Malbaie, contracteurs, faisant comme tels le commerce de bois en société, dans le district de Saguenay, sous la raison sociale de "Gauthier, Fortin & Cie," Défendeurs.
Immeuble de Napoléon Gauthier.

Une terre située sur les quatrième et cinquième rangs, nord-est du chemin Sydenham, dans le canton de Chicoutimi, comprenant les numéros treize a (13 a), de chacun de ces deux rangs, d'après le cadastre de la paroisse de Chicoutimi, et contenant d'après le même cadastre, soixante et treize acres en superficie; bornée au nord-est à la rivière Saguenay, au sud-ouest au troisième rang, au sud-est au numéro douze c, et au nord-ouest au numéro treize b—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue au bureau du soussigné, au palais de justice, en la ville de Chicoutimi, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour d'août prochain.

O. BOSSE,

Bureau du Shérif,
Chicoutimi, 15 mai 1894.

Shérif.
1983-2

[Première publication, 19 mai 1894.]

Ventes par le Shérif—Iberville

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Sheriff's Sales—Chicoutim

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS AGAINST NAPOLEON GAUTHIER.

Superior Court—District of Kamouraska.

Chicoutimi, to wit : **THE PEOPLE'S BANK**
No. 1621. } OF HALIFAX, a body

politic and corporate, having its principal place of business in the city of Halifax, in Nova Scotia, and having a business office at Fraserville, in the district of Kamouraska, Plaintiff; vs. FRANCOIS GAUTHIER, of the town of Chicoutimi, JOSEPH FORTIN, of the place called "Les Escoumains," and NAPOLEON GAUTHIER, of the parish of Saint Etienne de la Malbaie, contractors, carrying on as such a lumber business in partnership, in the district of Saguenay, under the style and firm of "Gauthier, Fortin & Co.," Defendants.
Immovable property of Napoléon Gauthier.

A land situate in the fourth and fifth ranges north east of the Sydenham road, in the township of Chicoutimi, comprising numbers thirteen a (13a), of each of these two ranges, on the cadastre of the parish of Chicoutimi, and containing, according to the same cadastre, seventy-three acres in area; bounded on the north east by the river Saguenay, on the south west by the third range, on the south east by number twelve c, and on the north west by number thirteen b—with the buildings thereon erected.

To be sold in the office of the undersigned, at the court house, in the town of Chicoutimi, on the TWENTY-THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of August next.

O. BOSSE,

Sheriff's Office,
Chicoutimi, 15th May, 1894.

Sherif.
1984

[First published, 19th May, 1894.]

Sheriff's Sales—Iberville

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } **N**ARCISSE LAVOIE, cultivateur, de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, dans le district d'Iberville, Demandeur ; contre les terres et tenements de ISAAC SURPRENANT, cultivateur, du même lieu, Défendeur.

Une terre connue et désignée sous le numéro quatre cent quatre-vingt-quinze (495), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse le Saint-Bernard de Lacolle, dans le district d'Iberville, étant deux arpents de front sur environ vingt-quatre arpents de profondeur ; borné à l'ouest par le chemin Saint-André, à l'est par Joseph Boudreau, au sud par Johnny Duteau, et au nord par un chemin de route—avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle susdite, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour d'août prochain.

CHAS. ARPIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 17 mai 1894. 1965-2
[Première publication, 19 mai 1894.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } **G**EORGE TRAVER, Demandeur ; contre les terres et tenements de ROBERT KEDDY ET WILLIAM H. KEDDY, Défendeurs.

Comme appartenant au dit Robert Keddy, savoir :

1° Un terrain situé sur la neuvième concession sur le Domaine, en la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, dans le district d'Iberville, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, sous le numéro huit cent quarante-trois (No. 843), de la contenance de quarante-sept arpents en superficie—sans bâtisses.

2° Un autre terrain situé au même lieu, connu et désigné aux dits plan et livre de renvoi officiels, sous le numéro huit cent quarante-quatre (No. 844), de la contenance de quarante-six arpents et soixante perches en superficie—avec une bâtisse y érigée.

3° Un autre terrain situé au même lieu, connu et désigné aux dits plan et livre de renvoi, sous le numéro huit cent quarante-cinq (No. 845), de la contenance de quarante-six arpents et vingt perches en superficie—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la dite paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, le VINGT-CINQUIEME jour de JUNE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de juillet prochain.

LOUIS MAYRAND,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Saint-Jean, 18 avril 1894. 1633-3
[Première publication, 21 avril 1894.]

Ventes par le Shérif—Montmagny

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant à loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint John, to wit : } **N**ARCISSE LAVOIE, farmer, of the parish of Saint Bernard de Lacolle, in the district of Iberville, Plaintiff ; against the lands and tenements of ISAAC SURPRENANT, farmer, of the same place, Defendant.

A farm known and designated under the number four hundred and ninety-five (No. 495), on the official plan and book of reference of the parish of Saint Bernard de Lacolle, in the district of Iberville, being two arpents in front by about twenty-four arpents in depth ; bounded to the west by the Saint André road, to the east by Joseph Boudreau, to the south by Johnny Duteau, and to the north by a public road—with buildings, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Bernard de Lacolle aforesaid, on the TWENTY-THIRD day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fourteenth day of August next.

CHAS. ARPIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint John, 17th May, 1894. 1966
[First published, 19th May, 1894.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint John, to wit : } **G**EORGE TRAVER, Plaintiff ; against the lands and tenements of ROBERT KEDDY AND WILLIAM H. KEDDY, Defendants.

As belonging to the said Robert Keddy, to wit :

1° A piece of ground situated on the ninth concession on the Domaine, in the parish of Saint Bernard de Lacolle, in the district of Iberville, known and designated on the official plan and book of reference of the said parish of Saint Bernard de Lacolle, under the number eight hundred and forty-three (No. 843), containing forty-seven arpents in superficies—without buildings.

2° Another piece of ground situated at the same place, known and designated on the said official plan and book of reference, under the number eight hundred and forty-four (No. 844), containing forty six arpents and sixty perches in superficies—with a building thereon erected.

3° Another piece of ground situated at the same place, known and designated on the said plan and book of reference, under the number eight hundred and forty-five (No. 845), containing forty-six arpents and twenty perches in superficies—without buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Bernard de Lacolle aforesaid, on the TWENTY-FIFTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the seventeenth day of July next.

LOUIS MAYRAND,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Saint John, 18th April, 1894. 1634
[First published, 21st April, 1894.]

Sheriff's Sales—Montmagny

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law, all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppo-

signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Province de Québec, } **N**ICOLAS POULIOT, de
District de Québec, } la paroisse de Saint-Ma-
No. 59. } gloire de Bellechasse, culti-
vateur; contre LAURENT BILODEAU, autrefois
du même lieu et maintenant de lieux inconnus.

1^o Le lot numéro cinquante (50), du canton Roux,
rang sud-ouest du chemin Mailloux.

2^o Le lot numéro cinquante et un (51), du canton
Roux, rang sud-ouest du chemin Mailloux.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circon-
stances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du
comté de Bellechasse, SAMEDI, le TRENTIÈME
jour de JUNE prochain, à DIX heures du matin.
Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet
aussi prochain.

J. B. A. LEPINE,

Bureau du Shérif,

Montmagny, 23 avril 1894.

[Première publication, 28 avril 1894.]

Shérif.

1745-2

sitions *afin de conserver* may be filed at any time
within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.

Province of Quebec, } **N**ICOLAS POULIOT, of
District of Quebec, } the parish of Saint Ma-
No. 59. } gloire de Bellechasse, farmer;
against LAURENT BILODEAU, formerly of the
same place and now of parts unknown.

1^o Lot number fifty (50), of township Roux,
range south west of the Mailloux road.

2^o Lot number fifty-one (51), of the township
Roux, range south west of the Mailloux road.

The whole with the buildings thereon erected,
circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of
Bellechasse, on SATURDAY, the THIRTIETH
day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon.
The said writ returnable on the second day of July
next.

J. B. A. LEPINE,

Sheriff's Office,

Montmagny, 23rd April, 1894.

[First published, 28th April, 1894.]

Sheriff.

1746

Ventes par le Shérif—Montreal

AVIS PUBLIC est par le présent donné que
les TERRES et HÉRITAGES sous-mention-
nés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux
respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes per-
sonnes ayant à exercer à cet égard des réclamations
que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner
dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code
de procédure civile du Bas-Canada sont par le pré-
sent requises de les faire connaître suivant la loi.
Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire,
afin de charge, ou autres oppositions à la vente,
excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent
être déposées au bureau du sousigné avant les
quinze jours qui précéderont immédiatement le jour
de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent
être déposées en aucun temps dans les six jours
après le rapport du bref.

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montreal.

Montréal, à savoir: } **D**A M E MARGARET
No. 1646. } **D**ESMOND, des cité et

district de Montréal, veuve de feu Patrick Lawlor,
en son vivant gentilhomme, du même lieu, tant
personnellement qu'en sa qualité d'exécutrice tes-
tamentaire du dit feu Patrick Lawlor, et de tutrice
dûment nommée en justice à Henriette Miriam
Lawlor, enfant mineure issue de son mariage avec
le dit feu Patrick Lawlor, Demanderesse; contre
les terres et tenements de DAME HARRIETTE
RICARD ALIAS HATTIE CHARLOTTE RICARD,
de la cité et du district de Montréal, épouse séparée
de biens de George Henry Tate, constructeur de
navires, du même lieu, et ce dernier pour autoriser
sa dite épouse aux fins des présentes, Défenderesse.

Un lot de terre situé dans le faubourg Saint-
Antoine, dans les cité et district de Montréal, com-
posé du lot connu et désigné aux plan et livre de
renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, de la dite
cité de Montréal, comme lot de résubdivision
numéro trente-quatre (34), de la subdivision offi-
cielle de la partie du lot numéro soixante et qua-
torze (No. 74), du lot officiel original numéro mille
six cent cinquante-quatre (1654-74-34) et de la
partie du lot connu et désigné aux plan et livre de
renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, de la dite
cité de Montréal, comme lot de résubdivision numéro
trente-cinq (No. 35), de la subdivision officielle de
la partie du lot numéro soixante et quatorze (74),
du lot officiel original numéro mille six cent cin-

Sheriff's Sales—Montreal

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS have
been seized, and will be sold at the respective
times and places mentioned below. All persons
having claims on the same which the Registrar is
not bound to include in his certificate under ar-
ticle 700 of the code of civil procedure of Lower
Canada, are hereby required to make them know
according to law. All oppositions *afin d'annuler*,
afin de distraire, *afin de charge* or other oppositions
to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*,
are required to be filed with the undersigned,
at his office, previous to the fifteen days next
preceding the day of sale; oppositions *afin de*
conserver may be filed at any time within six days
next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **D**A M E MARGARET DES-
No. 1646. } **D**MOND, of the city and dis-
trict of Montreal, widow of the late Patrick Lawlor,

in his lifetime gentleman, of the same place, as well
personally as in her quality of testamentary execu-
trix of the said late Patrick Lawlor, as in her qual-
ity of tutrix duly appointed to Henriette Miriam
Lawlor, minor child issue of her marriage with the
said late Patrick Lawlor, Plaintiff; against the lands
and tenements of DAME HARRIETTE RICARD
ALIAS HATTIE CHARLOTTE RICARD, of the
city and district of Montreal, wife separated as to
property of George Henry Tate, ship builder, of the
same place, and the latter to authorize his said wife
for the purposes hereof, Defendant.

A lot of land situate in Saint Antoine suburb, in
the city of Montreal, in the district of Montreal,
composed of the lot known and distinguished upon
the official plan and in the book of reference of the
Saint Antoine ward, of the said city of Montreal, as
re-subdivision lot number thirty-four (34), of the
official subdivision of part of lot number seventy-
four (No. 74), of the original official lot number one
thousand six hundred and fifty-four (1654-74-34),
and of part of the lot known and distinguished upon
the official plan and book of reference of the Saint
Antoine ward, of the said city of Montreal, as re-
subdivision lot number thirty-five (No. 35), of the
official subdivision of part of lot number seventy-four
(74), of the original official lot number one thousand

quante-quatre (1654-74-35) ; borné en front par la rue Saint-Luc, d'un côté par le résidu de la subdivision numéro trente-cinq (No. 35), et de l'autre côté par la propriété de M. Alphonse Raza, en arrière par une ruelle en commun, douze (12) pieds de largeur, mesure anglaise, le dit lot contenant vingt-six pieds de front sur quatre-vingt-dix-neuf (99) pieds et trois pouces de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins—avec un cottage à trois étages ayant le front en pierre de taille et en arrière en briques, avec mansardes et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu dans mon bureau, dans la cité de Montréal, le QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Aux risques, péril, frais et charges de Fred. G. Cattel, le cédant adjudicataire. Le dit bref rapportable le seizième jour de juillet prochain.

J. ARTHUR FRANCHERE,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 13 juin 1894. 2363
[Première publication, 16 juin 1894.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir :) JOSEPH PAQUETTE, manufacturier, des cité et district de Montréal. Demandeur ; contre les terres et tenements de JOSEPH LOUIS BARRE, de la cité de Montréal, et y faisant affaires seul sous la raison sociale de J. L. Barré & Cie., Défendeur.

1° Un certain lot de terre sis et situé dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal ; borné en front par la rue Chambly, connu et désigné comme étant les lots numéros deux (2), trois (3), quatre (4), cinq (5) et six (6), de la subdivision du lot numéro mille quatre-vingt-quatre (1084), des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal—avec les bâtisses dessus construites.

2° Un certain terrain sis et situé dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal ; borné en front par la rue Notre-Dame, connu et désigné comme étant partie du lot numéro quarante-cinq (45), des plan et livre de renvoi officiels pour le quartier est de la cité de Montréal—avec les bâtisses dessus construites.

3° Un certain lot de terre sis et situé dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal ; borné en front par la rue Cuvillier, connu et désigné comme étant les lots numéros cent soixante et seize (176), cent soixante et dix-sept (177), cent soixante et dix-huit (178) et cent soixante et dix-neuf (179), de la subdivision du lot numéro trente et un (31), des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelega, dans le district de Montréal.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'aout prochain.

J. ARTHUR FRANCHERE,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 13 juin 1894. 2365
[Première publication, 16 juin 1894.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir :) LE CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en les cité et district de Montréal. Demandeur ; contre les terres et tenements de ALPHONSE CHAGNON, cultivateur, de la paroisse de Verchères, district de Montréal, Défendeur.

1° Une terre située sur la deuxième concession de la dite paroisse de Verchères, contenant quatre arpents et demi de front sur vingt-quatre arpents de profondeur ; tenant au nord-est à la route publique qui conduit à Sainte-Théodosie, et au sud et au sud-ouest à Elzéar Dansereau—avec maison et dépendances y érigées ; la dite terre portant le

six hundred and fifty-four (1654-74-35) ; bounded in front by Saint Luke street, on one side by the rest of re-subdivision number thirty-five (No. 35), and on the other side by the property of Mr. Alphonse Raza, in rear by lane in common, twelve (12) feet wide, english measure, the said lot containing twenty-six feet in front by ninety-nine (99) feet and three inches in depth, english measure, and more or less—with a three story dressed stone front and brick rear cottage, with attics and out-buildings erected thereon.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. At the risks and peril, costs and charges of Fred. G. Cattel, the former adjudicataire. The said writ returnable on the sixteenth day of July next.

J. ARTHUR FRANCHERE,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 13th June, 1894. 2364
[First published, 16th June, 1894.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit :) JOSEPH PAQUETTE, manufacturer, of the city and district of Montreal, Plaintiff ; against the lands and tenements of JOSEPH LOUIS BARRE, of the said city and district of Montreal, there carrying on business alone under the style and firm of J. L. Barré & Co., Defendant.

1° A certain lot of land situate and being in the city of Montreal, in the district of Montreal ; bounded in front by Chambly street, known and designated as being the numbers two (2), three (3), four (4), five (5) and six (6), of the subdivision of lot number one thousand eighty-four (1084), of the official plan and book of reference for Saint James ward, in the city of Montreal, in the district of Montreal—with the buildings thereon erected.

2° A certain lot situate in the city of Montreal, in the district of Montreal ; bounded in front by Notre Dame street, known and designated as being part of lot number forty-five (45), of the official plan and book of reference for the east ward of the city of Montreal, in the district of Montreal—with the buildings thereon erected.

3° A certain lot of land situate and being in the city of Montreal, in the district of Montreal ; bounded in front by Cuvillier street, known and designated as being lots numbers one hundred and seventy-six (176), one hundred and seventy-seven (177), one hundred and seventy-eight (178) and one hundred and seventy-nine (179), of the official subdivision of lot thirty-one (31), of the official plan and book of reference of the incorporated village of Hochelega, in the district of Montreal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-fourth day of August next.

J. ARTHUR FRANCHERE,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 13th June, 1894. 2366
[First published, 16th June, 1894.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit :) LE CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, a body politic and corporate having its chief place of business in the city and district of Montreal, Plaintiff ; against the lands and tenements of ALPHONSE CHAGNON, farmer, of the parish of Verchères, district of Montreal, Defendant.

1° A land situate and being in the second concession of the said parish of Verchères, containing four arpents and a half in front by twenty-four arpents in depth ; bounded on the north east by the public by-road leading to Sainte-Théodosie, and on the south and south west by Elzéar Dansereau—with the house and dependencies thereon

numéro deux cent quatre-vingt-six (286), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la municipalité de la dite paroisse de Verchères.

2^e Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Théodosie, sur la première concession, contenant quatre arpents de front sur huit arpents de profondeur; tenant au nord-est à une route publique, et au sud-ouest à Antoine Lamontagne—sans bâtisses. Le dit terrain portant le numéro trois cent soixante et quatre (364), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la municipalité de la dite paroisse de Verchères, de laquelle dite paroisse de Sainte-Théodosie a été détachée.

Pour être vendus comme suit, savoir: paragraphe numéro un (1), à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Verchères, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi; et le paragraphe numéro deux (2), à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Théodosie, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'août prochain.

J. ARTHUR FRANCHÈRE,

Bureau du Shérif, Député Shérif.

Montréal, 13 juin 1894.

2367

[Première publication, 16 juin 1894.]

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir:) DAME EVA COMTOIS, No. 1567.) épouse commune en biens de Firmin Trudeau, cultivateur, de la paroisse de Belœil, dans le district de Montréal, et ce dernier tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse, et Dame Antoinette Comtois, épouse commune en biens de Eusèbe Pelletier, de la cité et du district de Montréal, et ce dernier tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse, et Dame Cordelie Chagnon, femme majeure usant de ses droits, de la paroisse de Belœil, dit district, veuve de Antoine Comtois, en son vivant du même lieu, en sa qualité de tutrice à Oswarld Comtois, Ida Comtois, Léonidas Comtois et Dorilla Comtois, enfants mineurs issus du mariage de la dite Dame Cordelie Chagnon avec le dit feu Antoine Comtois. Demandeurs: contre les terres et tenements de LUCIEN CASAVANT, de la paroisse de Belœil, dans le district de Montréal, Défendeur; et Alphonse Faille, du village de Chambly Canton, dit district, mis en cause, et Gill Bernard, cultivateur et maire de la paroisse de Belœil, dans le district de Montréal, nommé curateur au délaissement fait par le dit défendeur.

Saisi en les mains et possession du dit curateur, tel que mentionné dans la cédule annexée au dit warrant, l'immeuble suivant, savoir:

Un emplacement situé dans la première concession de la dite paroisse de Belœil, faisant partie de la terre connue et désignée sur le plan officiel et au livre de renvoi de la dite paroisse de Belœil, sous le numéro dix-neuf (No. 19), contenant le dit terrain un demi-arpent de front sur un arpent de profondeur; tenant devant au chemin de front de la dite première concession, en profondeur et des deux côtés par le résidu de la dite terre numéro dix-neuf—avec une maison en bois et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Belœil, le VINGT-DEUXIÈME jour de JUNE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

J. R. THIBAUDEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.

Montréal, 18 avril 1894.

1645-3

[Première publication, 21 avril 1894.]

FIERI FACIAS.

Court de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir:) MOISE CYPRIEN BEZ- No. 1324.) NER, marchand, de la paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Isle, du dit district de Montréal, Demandeur; contre les terres et tenements de PHILOMENE GUAY, épouse en

erected; said land being number two hundred and eighty-six (286), on the official plan and book of reference of the municipality of the said parish of Verchères.

2^e A lot of land situate in the parish of Sainte-Théodosie, in the first concession, containing four arpents in front by eight arpents in depth; bounded on the north east by a public by-road, and on the south west by Antoine Lamontagne—without buildings. Said land being number three hundred and sixty-four (364), on the official plan and in the book of reference of the municipality of the said parish of Verchères, from which the said parish of Sainte-Théodosie has been detached.

To be sold as follows, to wit: paragraph one (1), at the church door of the parish of Verchères, on the SEVENTEENTH day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon; and paragraph two (2), at the parochial church door of the parish of Sainte-Théodosie, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the thirty-first day of August next.

J. ARTHUR FRANCHÈRE,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.

Montreal, 13th June, 1894.

2368

[First published, 16th June, 1894.]

FIERI FACIAS.

Montréal, to wit:) DAME EVA COMTOIS, wife No. 1567.) common as to property of Firmin Trudeau, farmer, of the parish of Belœil, in the district of Montreal, and the latter personally as well as to authorize his said wife, and Dame Antoinette Comtois, wife common as to property of Eusèbe Pelletier, of the said city and district of Montreal, and the latter personally as well as to authorize his said wife, and Dame Cordelie Chagnon, of full age *usante de ses droits*, of the parish of Belœil, said district, widow of Antoine Comtois, in his lifetime of the same place, in her quality of tutrix to Oswarld Comtois, Ida Comtois, Léonidas Comtois and Dorilla Comtois, minor children issue of the marriage of the said Dame Cordelie Chagnon with the said late Antoine Comtois, Plaintiffs; against the lands and tenements of LUCIEN CASAVANT, of the parish of Belœil, in the district of Montreal, Defendant; and Alphonse Faille, of the village of Chambly Canton, said district, *mis en cause*, and Gill Bernard, farmer and mayor of the parish of Belœil, in the district of Montreal, appointed curator to the surrender made by the said defendant.

Seized in the hands and possession of the said curator, as set forth in the schedule annexed to the said warrant, the following immovable, to wit:

A lot situate in the first concession of the said parish of Belœil, forming part of the land known and designated on the official plan and book of reference of the said parish of Belœil, as number nineteen (No. 19), said land containing one half arpent in front by one arpent in depth; bounded in front by the front road of the said first concession, in depth and on both sides by the residue of the said lot number nineteen—with a wooden house and out-buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Belœil, on the TWENTY-SECOND day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

J. R. THIBAUDEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.

Montreal, 18th April, 1894.

1646

[First published, 21st April, 1894.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the district of Montreal.

Montréal, to wit:) MOISE CYPRIEN BEZ- No. 1324.) NER, merchant, of the parish of Sainte-Anne du Bout de l'Isle, of the said district of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of PHILOMENE GUAY, wife by her

secondes noces de feu François-Xavier *alias* François Brunet, en son vivant du même lieu, en sa qualité d'héritière en usufruit des biens meubles et immeubles du dit François-Xavier *alias* François Brunet, et Alfred Brunet, voiturier, aussi du même lieu, en sa qualité de tuteur à Louis Brunet et à Jean *alias* Johnny Brunet, enfants mineurs et héritiers du dit feu F. X. Brunet, décédé, tous du dit lieu de Sainte-Anne du Bout de l'Isle, dit district, Défendeurs.

Saisis comme suit, savoir : La jouissance et usufruit durant la vie durant de la dite Philomène Guay, et la nue propriété en la possession du dit Alfred Brunet, en sa dite qualité de tuteur aux susdits enfants mineurs, la moitié indivise sur chacun des dits enfants mineurs, les immeubles suivants, savoir :

1° Un emplacement situé au village Sainte-Anne de Bellevue, portant le numéro sept, de la subdivision officielle du numéro cent quatre-vingt-quinze (195-7), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Isle, mesurant cinquante-trois pieds et trois pouces de largeur sur le niveau de la rue Sainte-Anne, sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur, le tout mesure anglaise ; tenant en front à la rue Sainte-Anne, en arrière à Octave Pilon, d'un côté à la rue Saint-Ignace, et de l'autre côté au terrain ci-après décrit —avec une maison en bois à deux étages dessus construite.

2° Un autre emplacement situé au même lieu, contigu à celui sus-décrit, formant partie d'un lot de terre portant le numéro cent quatre-vingt-huit (No. 188), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Anne, mesurant vingt et un pieds et neuf pouces de largeur, mesure anglaise, sur le niveau de la rue Sainte-Anne, sur soixante et dix-huit pieds de profondeur, mesure anglaise, et plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; tenant en front à la rue Sainte-Anne, en arrière à veuve Amable Brunet, d'un côté au nord-est au terrain sus-décrit, et de l'autre côté au sud-ouest à James Brunet—sans bâtisses.

La dite jouissance et usufruit dans les dits emplacements ci-dessus ayant été créés en faveur de la dite défenderesse, en vertu du testament solennel du dit François-Xavier *alias* François Brunet, en date du 30 décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, par devant M^{re} Eugène Charles Bastien et son confrère, notaires.

Pour être vendus comme suit, savoir : la jouissance et usufruit durant la vie durant de la dite défenderesse, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Isle, le VINGTIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et les moitiés indivises des dits immeubles, comme appartenant à chacun des dits mineurs, le MEME JOUR, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

J. R. THIBAUDEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 mai 1894. 1977-2
[Première publication, 19 mai 1894.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir :) GEORGE SMITH, de la
No. 1885.) Cité de Montréal, hôtelier, Demandeur ; contre les terres et tenements de FRANK H. WHEELER, des cité et district de Montréal, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, étant composé de la subdivision numéro quarante-cinq, du lot numéro mille quarante-neuf, et de la partie sud-est de la subdivision numéro quarante-six, du dit lot numéro mille quarante-neuf, des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis (1049-45 et partie S. E. de 1049-46), la dite partie sud-est mesurant dix pieds neuf pouces de front sur une profondeur de soixante et six pieds trois pouces, mesure

second marriage of the late François Xavier *alias* François Brunet, in his lifetime of the same place, in her quality of usufructuary heir to the estate of the said François Xavier *alias* François Brunet, and Alfred Brunet, carriagemaker, also of the same place, in his quality of tutor to Louis Brunet and to Jean *alias* Johnny Brunet, minor children and heirs of the said late F. X. Brunet, deceased, both of the said parish of Sainte-Anne du Bout de l'Isle, said district, Defendants.

Seized as follows, to wit : The usufruct and enjoyment during the lifetime of the said Philomène Guay, and the sole ownership (*nue propriété*) vested in the said Alfred Brunet, in his said quality of tutor to the said minor children, the undivided half in each of the said minor children, of the following immovable property, to wit :

1° A lot situate in the village of Sainte-Anne de Bellevue, being number seven, of the official subdivision of number one hundred and ninety-five (195-7), on the official plan and book of reference of the parish of Sainte-Anne du Bout de l'Isle, measuring fifty-three feet three inches in width on the alignment of Sainte-Anne street, by ninety-six feet in depth, the whole english measure ; bounded in front by Sainte-Anne street, in rear by Octave Pilon, on one side by Saint-Ignace street, and on the other side by the ground hereinafter described —with a two story wooden house thereon erected.

2° Another lot situate at the same place, contiguous to the one above described, forming part of the lot of land being number one hundred and eighty-eight (188), on the official plan and book of reference of the parish of Sainte-Anne, measuring twenty-one feet nine inches in width, english measure, on the alignment of Sainte-Anne street, by seventy-eight feet in depth, english measure, and more or less, without warranty of precise contents ; bounded in front by Sainte-Anne street, in rear by the widow Amable Brunet, on one side to the north east by the lot herein above described, and on the other side to the south west by James Brunet—without buildings.

Said usufruct and enjoyment of the said lots hereinabove mentioned having been created in favor of the said defendant, in virtue of the last will and testament of the said François Xavier *alias* François Brunet, dated the thirtieth of December, one thousand eight hundred and ninety-one, before M^{re} Eugène Charles Bastien and colleague, notaries.

To be sold as follows, to wit : the enjoyment and usufruct during the lifetime of the said defendant, at the church door of the parish of Sainte-Anne du Bout de l'Isle, on the TWENTIETH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon ; and the undivided half of the said immovables, as belonging to the said minors, on the SAME DAY, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of July next.

J. R. THIBAUDEAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Montréal, 16th May, 1894. 1978
[First published, 19th May, 1894.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, to wit :) GEORGE SMITH, of the city
No. 1885.) of Montreal, lodging house keeper, Plaintiff ; against the lands and tenements of FRANK H. WHEELER, of the city and district of Montreal, Defendant.

A lot of ground situate in the Saint Louis ward, in the city of Montreal, and being composed of the subdivision number forty-five, of the lot number ten hundred and forty-nine, and of the south east portion of the subdivision number forty-six, of said lot number ten hundred and forty-nine, of the official plan and book of reference of the said Saint Louis ward (1049-45 and S. E. portion of 1049-46), said south east portion measuring ten feet nine inches in front by a depth of sixty-six feet three inches,

anglaise, plus ou moins, et bornée en front par la rue Saint-George-Hypolite, en arrière par une ruelle—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu dans mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGTIÈME jour de JUILLET prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de juillet prochain.

J. R. THIBAudeau,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 mai 1894. 1973-2
[Première publication, 19 mai 1894.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : JAMES NAISMITH
No. 2593. GREENSHIELDS, des
cité et district de Montréal, avocat, Demandeur ;
contre les terres et tenements de DAME MARY E.
LONGHLIN, des cité et district de Montréal,
épouse séparée de biens de Charles H. Walters, du
même lieu, marchand, et ce dernier pour autoriser
sa dite épouse, Défendeur.

1° Ce certain morceau de terre sis et situé dans le quartier Saint-Louis, de la dite cité de Montréal, et connu aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, comme partie du lot officiel numéro neuf cent seize (916), étant la balance totale du dit lot restante après déduction des parties expropriées pour l'ouverture de l'avenue Pine et de la rue Pantaléon ; la dite partie étant bornée en front au sud-ouest par la rue Cadieux, sur laquelle elle mesure soixante et six (66) pieds, en arrière au nord-est par la rue Pantaléon, sur laquelle ligne, en arrière, elle mesure soixante pieds, d'un côté au sud-est par la dite avenue Pine, sur laquelle avenue elle mesure cent quarante-huit (148) pieds, et sur le côté nord-ouest restant par le lot de subdivision cinq du lot officiel numéro neuf cent dix-sept (917-5), sur laquelle ligne de côté nord-ouest la dite propriété mesure cent quarante-huit pieds, et contenant une superficie de neuf mille trois cent neuf pieds carrés, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et toutes les dépendances et appartenances y appartenant.

2° Un certain morceau de terre situé dans le dit quartier Saint-Louis, et connu aux dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, comme lot de subdivision numéro six et partie du lot de subdivision numéro sept, du lot officiel numéro neuf cent quinze (915-6, 915-7) du dit lot et partie du lot étant contigus et formant ensemble un lot de terre irrégulier, faisant front sur la dite avenue Pine, comprenant toute la dite subdivision du lot numéro 915-6 et la balance totale de la dite subdivision du lot numéro 915-7, déduction faite des parties expropriées pour l'ouverture de la dite avenue Pine et de la rue Pantaléon respectivement sur laquelle avenue la propriété maintenant décrite mesure soixante pieds, et bornée au sud-ouest par une ruelle (No. 915-5) en commun, sur laquelle ruelle la dite propriété mesure 34 pieds 7 pouces, et au nord-est par la susdite rue Pantaléon, sur laquelle elle mesure trente-six pieds cinq pouces, et en arrière au sud-est par le lot officiel numéro 914, et contenant en tout une superficie de 2085 pieds carrés, plus ou moins, telle que contenue dans les susdites bornes—avec le droit d'entrée et de sortie à pied ou en voiture dans et sur la dite ruelle, mais sans l'encombrer.

Pour être vendus dans mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGTIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de juillet prochain.

J. R. THIBAudeau,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 25 avril 1894. 1981-2
[Première publication, 19 mai 1894.]

english measure, more or less, and bounded in front by Saint George Hypolite street, in rear by a lane—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTIETH day of JULY next, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the thirty-first day of July next.

J. R. THIBAudeau,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 16th May, 1894. 1974
[First published, 19th May, 1894.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : JAMES NAISMITH
No. 2593. GREENSHIELDS, of the
city and district of Montreal, advocate, Plaintiff ;
against the lands and tenements of DAME MARY E.
LONGHLIN, of the city and district of Montreal,
wife separate as to property of Charles H.
Walters, of the same place, merchant, and the latter
to authorize his said wife, Defendant.

1° That certain piece or parcel of land situate, lying and being in the Saint Louis ward, of said city of Montreal, and known on the official plan and book of reference of the said Saint Louis ward, as part and portion of lot official number nine hundred and sixteen (No. 916), being the total balance of said lot remaining after deducting the portions expropriated for the opening of Pine avenue and Pantaléon street ; said portion bounded in front to the south west by Cadieux street, on which it measures sixty-six (66) feet, in rear to the north east by Pantaléon street, on which rear line it measures sixty feet, on one side to the south east by said Pine avenue, on which avenue it measures one hundred and forty-eight (148) feet, and on the remaining north west side by lot subdivision five, of lot official number nine hundred and seventeen (917-5), on which north west side line the said property measures one hundred and forty-eight feet and containing a superficial area of nine thousand three hundred and nine square feet, more or less—with the buildings thereon erected and all dependencies and appurtenances thereto belonging.

2° That certain piece or parcel of land situate in the said Saint Louis ward, and known on the said official plan and book of reference of said ward, as subdivision lot number six and part of subdivision lot number seven, of lot official number nine hundred and fifteen (915-6, 915-7), the said lot and part of lot being contiguous and forming together an irregular lot of land fronting on said Pine avenue, consisting of the whole of said subdivision lot number 915-6, and the total balance of said subdivision lot number 915-7, after deducting the portions expropriated for the opening of said Pine avenue and Pantaléon street, respectively on which avenue the property now described measures sixty feet, and bounded to the south west by a lane (No. 915-5) in common, on which lane the said property measures 34 feet, 7 inches, and to the north east by Pantaléon street aforesaid, on which it measures thirty-six feet, five inches, and in rear to the south east by lot official number 914, and containing in all a superficial area of 2085 square feet, more or less, as contained within the aforesaid boundaries—with the right of ingress and egress on foot or vehicles by and through said lane, but no right to encumber the same.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTIETH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty-first day of July next.

J. R. THIBAudeau,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 25th April, 1894. 1982
[First published, 19th May, 1894.]

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir :) **R**ODOLPHE BRUNET, No. 1656.)
 courtier, des cité et district de Montréal, Demandeur ; contre les terres et tènements de ARTHUR BERNARD et AVILA HOULE, tous deux des cité et district de Montréal, et y ayant fait affaires ensemble en société sous les nom et raison de Houle et Bernard, deux des Défendeurs.

Les terres et tènements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, a savoir :

2° Un lot de terre sis et situé dans la ville de la Côte Saint-Antoine, dans le district de Montréal ; borné en front par l'avenue Elm, le dit lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro trenteneuf, de la subdivision du lot numéro un, de la subdivision du lot numéro trois cent soixante et quatorze, des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, dans le comté d'Hochelega.

3° Un lot de terre sis et situé dans la ville de la Côte Saint-Antoine, dans le district de Montréal ; borné en front par l'avenue Elm, le dit lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante, de la subdivision du lot numéro un, de la subdivision du lot numéro trois cent soixante et quatorze, des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, dans le comté d'Hochelega.

4° Un lot de terre sis et situé dans la ville de la Côte Saint-Antoine, dans le district de Montréal ; borné en front par l'avenue Elm, le dit lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-un, de la subdivision du lot numéro un, de la subdivision du numéro trois cent soixante et quatorze, des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, dans le comté d'Hochelega.

5° Un lot de terre sis et situé dans la ville de la Côte Saint-Antoine, dans le district de Montréal ; borné en front par l'avenue Elm, le dit lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-deux, de la subdivision du lot numéro un, de la subdivision du lot numéro trois cent soixante et quatorze, des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, dans le comté d'Hochelega.

6° Un lot de terre sis et situé dans la ville de la Côte Saint-Antoine, dans le district de Montréal ; borné en front par l'avenue Elm, le dit lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-trois, de la subdivision du lot numéro un, de la subdivision du lot numéro trois cent soixante et quatorze, des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, dans le comté d'Hochelega.

Pour être vendus dans mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-SIXIEME jour de JUIN courant, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de juillet prochain.

J. R. THIBAudeau,

Bureau du Shérif, Montréal, 6 juin 1894. Shérif, 2275-2

[Première publication, 9 juin 1894.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir :) **T**HE MONTREAL LOAN No. 364.)
 AND MORTGAGE COMPANY, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires dans les cité et district de Montréal, Demanderesse ; contre les terres et tènements de MADAME CELINIE MONGEAU, de la ville de Longueuil, dans le district de Montréal, épouse séparée de biens d'Alphonse Thomas Adolphe Chagnon, du même lieu, entrepreneur, et ce dernier afin d'autoriser et assister sa dite épouse, Défenderesse.

Un lot de terre situé dans la ville de Longueuil, dans le district de Montréal, faisant front sur la rue Grant, connu comme lot numéro cent vingt-cinq (No. 125), des plan et livre de renvoi officiels du

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit :) **R**ODOLPHE BRUNET, No. 1656.)
 broker, of the city and district of Montreal, Plaintiff ; against the lands and tenements of ARTHUR BERNARD and AVILA HOULE, both of the city and district of Montreal, and having carried on business there together in partnership under the style and firm of Houle and Bernard, two of the Defendants.

The lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, to wit :

2° A lot of land situate and being in the town of La Côte Saint-Antoine, in the district of Montreal ; bounded in front by Elm avenue, said lot of land being known and designated as lot number thirty-nine, of the official subdivision of lot number one, of the subdivision of lot number three hundred and seventy-four, of the official plan and book of reference of the municipality of the parish of Montreal, in the county of Hochelega.

3° A lot of land situate in the town of La Côte Saint-Antoine, in the district of Montreal ; bounded in front by Elm avenue, said lot of land being known and designated as being lot number fifty, of the subdivision of lot number one, of the subdivision of lot number three hundred and seventy-four, of the official plan and book of reference of the municipality of the parish of Montreal, in the county of Hochelega.

4° A lot of land situate and being in the town of La Côte Saint-Antoine, in the district of Montreal ; bounded in front by Elm avenue, said lot of land being known and designated as being lot fifty-one, of the subdivision of lot number one, of the subdivision of lot number three hundred and seventy-four, of the official plan and book of reference of the municipality of the parish of Montreal, in the county of Hochelega.

5° A lot of land situate and being in the town of La Côte Saint-Antoine, in the district of Montreal ; bounded in front by Elm avenue, said lot of land being known and designated as being lot number fifty-two, of the subdivision of lot number one, of the subdivision of lot number three hundred and seventy-four, of the official plan and book of reference of the municipality of the parish of Montreal, in the county of Hochelega.

6° A lot of land situate and being in the town of La Côte Saint-Antoine, in the district of Montreal ; bounded in front by Elm avenue, said lot of land being known and designated as being lot number fifty-three, of the subdivision of lot number one, of the subdivision of lot number three hundred and seventy-four, of the official plan and book of reference of the municipality of the parish of Montreal, in the county of Hochelega.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-SIXTH day of JUNE instant, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of July next.

J. R. THIBAudeau,

Sheriff's Office, Montreal, 6th June, 1894. Sheriff, 2276

[First published, 9th June, 1894.]

FIERI FACIAS

District of Montreal.

Montreal, to wit :) **T**HE MONTREAL LOAN No. 364.)
 AND MORTGAGE COMPANY, a body politic and corporate, having its principal place of business in the city and district of Montreal, Plaintiff ; against the lands and tenements of MADAME CELINIE MONGEAU, of the town of Longueuil, in the district of Montreal, wife separated as to property of Alphonse Thomas Adolphe Chagnon, of the same place, contractor, and the latter to authorize and assist his said wife, Defendant.

A lot of land situate in the town of Longueuil, in the district of Montreal, fronting on Grant street, known as lot number one hundred and twenty-five (No. 125), on the official plan and book of reference

village de Longueuil, maintenant la ville de Longueuil—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le VINGT-DEUXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

J. R. THIBAudeau,
Bureau du Shérif, Shérif,
Montreal, 18 avril 1894. 1647-3
[Première publication, 21 avril 1894.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir :) DONALD J. McINTOSH,
No. 17.) commerçant, de Saint-
Polycarpe, district de Montréal, Failli ; et LOUIS
S. OLIVIER, Requérent ; et Kent & Turcotte,
comptables, de la cité de Montréal, nommés cura-
teurs du dit failli, en vertu de l'article 772 du code
de procédure civile pour le Bas-Canada.

Un emplacement situé dans le quatrième rang du township de Newton, dans le village de la paroisse de Sainte-Justine de Newton, dans le comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Justine de Newton, sous le numéro cent quatre-vingt-onze (No. 191), contenant un demi-arpent de front sur deux arpents de profondeur, plus ou moins—avec un magasin en bois, un hangar et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Justine de Newton, le VINGT-DEUXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

J. R. THIBAudeau,
Bureau du Shérif, Shérif,
Montreal, 18 avril 1894. 1649-3
[Première publication, 21 avril 1894.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir :) DAME LAVINIA E. BEN-
No. 1921.) FIELD, des cité et district
de Montréal, veuve de feu Edward Russell, en
son vivant aussi du même lieu, régisseur d'hôpital,
Demanderesse ; contre les terres et tenements de
JOHN BERRIMAN, des cité et district de Mont-
réal, boulanger, personnellement, et John Lancashire,
du même lieu, en sa qualité d'exécuteur testa-
mentaire de feue Dame Susan Geen, épouse séparée
de biens du dit John Berriman. Défendeur.

Un emplacement maintenant connu comme la partie nord-ouest du lot numéro trois cent quarante-six (346), des plan et livre de renvoi officiels pour le village incorporé de Saint-Jean-Baptiste, dans le comté d'Hochelega, maintenant dans les limites de la dite cité de Montréal, le dit emplacement étant composé de toute la profondeur du dit lot trois cent quarante-six (346), depuis la rue Saint-Laurent jusqu'à la rue Saint-Dominique, cent cinquante-quatre pieds, et contenant vingt et un pieds six pouces sur la dite rue Saint-Laurent, sur une profondeur de soixante et quinze pieds ; de là s'élargissant jusqu'à une largeur de vingt pieds six pouces d'un côté à l'autre, étant soixante et dix-sept pieds jusqu'à la susdite rue Saint-Dominique, le tout mesure anglaise, plus ou moins ; borné par les rues Saint-Laurent et Saint-Dominique à l'une et à l'autre extrémité, et du côté nord-ouest par les lots numéros trois cent quarante-sept (347) et trois cent quarante-trois (343), sur le dit plan, et du côté sud-est par d'autres parties du dit lot trois cent quarante-six (346)—avec une maison neuve à deux étages lambrissée en briques et hangar faisant front sur la rue Saint-Laurent sus-érigés, et une maison à deux étages lambrissée en briques, faisant front sur la rue Saint-Dominique ; sujet au droit de passage huit pieds de largeur du côté sud-est de la partie en arrière du dit emplacement tel qu'établi. Le susdit emplacement saisi suivant toutes les clauses, condi-

of the village of Longueuil, now the town of Longueuil—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the TWENTY-SECOND day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of July next.

J. R. THIBAudeau,
Sheriff's Office, Sheriff,
Montreal, 18th April, 1894. 1648
[First published, 21st April, 1894.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit :) DONALD J. McINTOSH,
No. 17.) trader, of Saint Polycarpe,
district of Montreal, Insolvent ; and LOUIS S.
OLIVIER, Petitioner ; and Kent & Turcotte,
accountants, of the city of Montreal, appointed
curators to the said insolvent, in virtue of article
772 of the code of civil procedure of Lower Canada.

A lot situate in the fourth range of the township of Newton, in the village of the parish of Sainte-Justine de Newton, in the county of Vaudreuil, known and designated on the official plan and book of reference of the said parish of Sainte-Justine de Newton, as number one hundred and ninety-one (No. 191), containing one half arpent in front by two arpents in depth, more or less—with a wooden store, a hangar and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Justine de Newton, on the TWENTY-SECOND day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

J. R. THIBAudeau,
Sheriff's Office, Sheriff,
Montreal, 18th April, 1894. 1650
[First published, 21st April, 1894.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit :) DAME LAVINIA E. BEN-
No. 1921.) FIELD, of the city and
district of Montreal, widow of the late Edward
Russell, in his lifetime also of the same place, hos-
pital steward, Plaintiff ; against the lands and tenements
of JOHN BERRIMAN, of the city and
district of Montreal, baker, personally, and John
Lancashire, of the same place, in his quality of
executor of the last will of the late Dame Susan
Geen, wife separated as to property of said John
Berriman, Defendant.

An emplacement now known as the north westerly part of lot number three hundred and forty-six (346), on the official plan and book of reference for the incorporated village of Saint Jean Baptiste, in the county of Hochelega, now within the limits of the said city of Montreal, said emplacement being composed of the whole depth of said lot three hundred and forty-six (346), from Saint Lawrence to Saint Dominique streets, one hundred and fifty-four feet, and containing twenty one feet six inches on said Saint Lawrence street, for a depth of seventy-five feet ; then widening to a width of twenty feet six inches throughout, remaining seventy-seven feet to Saint Dominique street aforesaid, all of said measures being english measure, more or less ; bounded by Saint Lawrence and Saint Dominique streets at either end, and on the north westerly side by lots numbers three hundred and forty-seven (347) and three hundred and forty-three (343), on said plan, and on the south easterly side by other parts of said lot three hundred and forty-six (346)—with a two story brick encased new house and store facing on Saint Lawrence street thereon erected and a two story encased brick house facing on Saint Dominique street ; subject to a right of passage over eight feet in width of the south easterly side of the rear part of said emplacement as established. The aforesaid emplacement is seized according to all the clauses, conditions, charges and obligations mentioned and

tions, charges et obligations mentionnées et contenues dans l'acte d'obligation, en date du treizième jour d'avril dix-huit cent quatre-vingt-douze (1892), devant W. F. Lightall N. P., par Dame Susan Geen, épouse de John Berriman à Dame Lavinia E. Benfield, veuve de feu Edward Russell.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGTIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

J. R. THIBAudeau,

Bureau du Shérif, Montréal, 16 mai 1894. [Première publication, 19 mai 1894.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **CHARLES AVILA WILSON**, de la cité de Montréal, gentilhomme, Demandeur ; contre les terres et tenements d'**ALEXANDER McINTOSH**, des cité et district de Montréal, garde-magasin, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, district de Montréal, portant le numéro cadastral deux cent vingt (220), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne—avec une maison en briques avec fondations en pierres et autres bâties dessus construites, et borné en front par la rue Congrégation.

Pour être vendu en mon bureau, le VINGTIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de juillet 1894.

J. R. THIBAudeau,

Bureau du Shérif, Montréal, 16 mai 1894. [Première publication, 19 mai 1894.]

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } **WILLIAM ALEXANDER CALDWELL**, des cité et district de Montréal, nommé curateur aux biens du failli **JAMES S. THOMPSON**, des cité et district de Montréal, agent d'immeubles, y faisant affaires seul sous les nom et raison de **J. S. Thompson & Co.**, en vertu de l'article 772, du code de procédure civile pour le Bas-Canada, pour la saisie et la vente de la propriété immobilière suivante, à savoir :

Un lopin de terre situé au village de Saint-Louis, du Mile-End, dans le district de Montréal, composé de sept lots de terre faisant tous front sur la rue Saint-Joseph, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte Saint-Louis, comté d'Hochelaga, district de Montréal, sous les numéros deux cent quatre-vingt-deux, deux cent quatre-vingt-trois, deux cent quatre-vingt-quatre, deux cent quatre-vingt-cinq, deux cent quatre-vingt-six, deux cent quatre-vingt-sept et deux cent quatre-vingt-huit, de la subdivision du lot numéro cent trente-sept, des susdits plan et livre de renvoi officiels (137-282, 137-283, 137-284, 137-285, 137-286, 137-287, 137-288). Le susdit lot numéro 282 formant le coin des rues Saint-Joseph et Cadieux, et le dit lot numéro 288 formant le coin des dites rues Saint-Joseph et Stuart—sans bâties.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-UNIÈME jour de JUILLET prochain, à MIDI.

J. R. THIBAudeau,

Bureau du Shérif, Montréal, 16 mai 1894. [Première publication, 19 mai 1894.]

contained in the deed of obligation dated the thirteenth of April, eighteen hundred and ninety-two (1892), before W. F. Lightall, N. P., from Dame Susan Geen, wife of John Berriman to Dame Lavinia E. Benfield, widow of the late Edward Russell.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTIETH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

J. R. THIBAudeau,

Sheriff's Office, Montréal, 16th May, 1894. [First published, 19th May, 1894.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, to wit : } **CHARLES AVILA WILSON**, of the city of Montreal, gentleman, Plaintiff ; against the lands and tenements of **ALEXANDER McINTOSH**, of the city and district of Montreal, storeman, Defendant.

A lot of land situate in Saint Ann's ward, of the city of Montreal, district of Montreal, bearing the cadastral number two hundred and twenty (220), of the official plan and book of reference of said Saint Ann's ward—with a brick house and stone foundation, and outbuildings thereon erected, and bounded in front by Congregation street.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTIETH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty-first day of July next.

J. R. THIBAudeau,

Sheriff's Office, Montréal, 16th May, 1894. [First published, 19th May, 1894.]

FIERI FACIAS.

Montréal, to wit : } **WILLIAM ALEXANDER CALDWELL**, of the city and district of Montreal, appointed curator to the insolvent estate of **JAMES S. THOMPSON**, of the city and district of Montreal, real estate agent, there doing business alone under the name style and firm of **J. S. Thompson & Co.**, in virtue of article 772, of the code of civil procedure of Lower Canada, for the seizure and sale of the following immovable property, to wit :

A lot of land situate in the village of Saint Louis du Mile End, in the district of Montreal, made up of seven lots of land all fronting on Saint Joseph street, known and designated on the official plan and book of reference of the incorporated village of Côte Saint Louis, county of Hochelaga, district of Montreal, as numbers two hundred and eighty-two, two hundred and eighty-three, two hundred and eighty-four, two hundred and eighty-five, two hundred and eighty-six, two hundred and eighty-seven and two hundred and eighty-eight, of the subdivision of lot number one hundred and thirty-seven, of the said official plan and book of reference (137-282, 137-283, 137-284, 137-285, 137-286, 137-287, 137-288). Said number 282 forming the corner of Saint Joseph and Cadieux streets, and said lot number 288 forming the corner of Saint Joseph and Stuart streets—without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-FIRST day of JULY next, at TWELVE of the clock noon.

J. R. THIBAudeau,

Sheriff's Office, Montréal, 16th May, 1894. [First published, 19th May, 1894.]

Ventes par le Shérif—Ottawa

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

De la Cour Supérieure—Aylmer.

Canada, Province de Québec, District d'Ottawa, No. 27. } **D**AME SOPHIE NOEL, de la ville d'Aylmer, dans le district d'Ottawa, veuve de feu Alexandre Bourgeau, en son vivant du même lieu, gentilhomme, Demanderesse; contre les terres et tenements de HENRY IRISH, de la ville d'Aylmer, dans le district d'Ottawa, hôtelier, Défendeur, à savoir:

Les trois quatrièmes indivis du lot sept cent trente-cinq (735), dans la ville d'Aylmer, suivant le plan et livre de renvoi officiels d'icelle, étant une portion du lot No. 22, dans le second rang du canton de Hull—et de la maison en pierre et des autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, dans la dite ville d'Aylmer, le DIX-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de septembre 1894.

LOUIS M. COUTLEE,

Bureau du Shérif,
Aylmer, 4 juin 1894.

Shérif,
2219-2

[Première publication, 9 juin 1894.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Da la Cour Supérieure—Aylmer.

Canada, Province de Québec, District d'Ottawa, No. 240. } **L**E CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, corps politique et incorporé, ayant son bureau et place d'affaires dans les cité et district de Montréal; contre les terres et tenements décrits en cette cause et abandonnés par le défendeur, en vertu d'un abandonnement filé en cette cause, le deuxième jour d'avril courant (1894), auquel abandonnement, Antoine Moussette, huissier audiencier, de la ville d'Aylmer, a été nommé curateur, et GEORGE McLAURIN, avocat, de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton et province d'Ontario, Défendeur, et Thomas Dwyer, cultivateur, du canton de Templeton, dit district d'Ottawa, mis en cause, et Antoine Moussette, huissier audiencier, de la ville d'Aylmer, dans le district d'Ottawa, curateur au débaînement, à savoir:

L'immeuble formé des deux lots de terre situés dans le canton de Templeton, dans le comté d'Ottawa, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du dit canton de Templeton, sous les numéros douze a (12 a) et douze b (12 b), dans le septième rang du dit canton, contenant deux cents acres en superficie et l'allowance ordinaire—avec maison, une grange, une écurie, et autres bâtisses lessus érigées.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour le comté d'Ottawa, en la cité de Hull, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX

Sheriff's Sales—Ottawa

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

VENDITIONI EXPONAS.

From the Superior Court—Aylmer.

Canada, Province of Québec, District of Ottawa, No. 27. } **D**AME SOPHIE NOEL, of the town of Aylmer, in the district of Ottawa, widow of the late Alexandre Bourgeau, in his lifetime of the same place, gentleman, Plaintiff; against the lands and tenements of HENRY IRISH, of the town of Aylmer, in the district of Ottawa, inn-keeper, Defendant, to wit:

Three undivided fourths of lot (735) seven hundred and thirty-five, in the town of Aylmer, according to the official plan and book of reference thereof, being a portion of lot No. 22, in the second range of the township of Hull—and of the stone dwelling house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the court house, in the said town of Aylmer, on the EIGHTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of September, 1894.

LOUIS M. COUTLEE,

Sheriff's Office,
Aylmer, 4th June, 1894.

Sheriff,
2220

[First published, 29th June, 1894.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Superior Court—Aylmer.

Canada, Province of Québec, District of Ottawa, No. 240. } **L**E CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, a body politic and corporate, having its principal office and place of business in the city and district of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements described in this cause and abandoned by the defendant, in virtue of an abandonment filed in this cause, the second day of April instant (1894), to which abandonment, Antoine Moussette, crier, of the town of Aylmer, has been appointed curator, and GEORGE McLAURIN, advocate, of the city of Ottawa, in the county of Carleton and province of Ontario, Defendant, and Thomas Dwyer, farmer, of the township of Templeton, said district of Ottawa, *mis en cause*, and Antoine Moussette, crier, of the town of Aylmer, curator to the *debaînement*, to wit:

The immoveable formed of two lots of lands situate in the township of Templeton, in the county of Ottawa, known and designated on the official plan and book of reference of the said township of Templeton, under the numbers twelve a (12 a) and twelve b (12 b), in the seventh range of the said township, containing two hundred acres in superficies and the ordinary allowance—with a house, a barn, a stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the TWENTY-FOURTH day of JULY next, at TEN

heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de juillet 1894.

LOUIS M. COUTLEE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 11 mai 1894. 1931-2
[Première publication, 19 mai 1894.]

Ventes par le Shérif—Québec

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toute oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir: LOUIS PARE, commerçant, No. 671. } de la paroisse de Saint-Joachim; contre AUGUSTIN DUFRESNE, ci-devant de Saint-Tite des Caps, maintenant dans les États-Unis d'Amérique, à savoir:

Le lot No. 258, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite, comté de Montmorency, étant une terre située dans la concession Saint-Elzéar—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Tite des Caps, comté de Montmorency, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Bureau du Shérif, Shérif.
Québec, 14 juin 1894. 2369
[Première publication, 16 juin 1894.]

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Québec, à savoir: LA CITE DE QUEBEC; No. 1720. } vs. GEORGE ROCHON; des cité et district de Québec, charretier, à la folle enchère, frais et charges de Dame Adélaïde Boiteau, à savoir:

Le lot No. 1372, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, en la cité de Québec, étant un emplacement situé rues de l'Aqueduc et Saint-Germain—avec bâtisses; sujet à une rente annuelle de \$6.53, payable le 29 juin aux Révérendes Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le TREIZIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Bureau du Shérif, Shérif.
Québec, 14 juin 1894. 2371
[Première publication, 16 juin 1894.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: HUBERT LEMAY, de la No. 43. } paroisse de Sainte-Croix, dans le district de Québec, cultivateur; contre NAPOLEON LEMAY et ROMUALD LEMAY, tous deux de la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, dans le district de Québec, cultivateurs, conjointement et solidairement, à savoir:

Le lot No. 259, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, étant une terre située concession du Chouayen.

o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty-first day of July, 1894.

LOUIS M. COUTLEE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 11th May, 1894. 1932
[First published, 19th May, 1894.]

Sheriff's Sales—Quebec

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office previous the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Québec, to wit: LOUIS PARE, trader, of the No. 671. } parish of Saint Joachim; against AUGUSTIN DUFRESNE, formerly of Saint Tite des Caps, and now in the United States of America, to wit:

Lot No. 258, of the official cadastre of the parish of Saint Tite, county of Montmorency, being a land situate in the Saint Elzéar concession—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Saint Tite des Caps, county of Montmorency, on the SEVENTEENTH day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Sheriff's Office, Sheriff.
Québec, 14th June, 1894. 2370
[First published, 16th June, 1894.]

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Québec, to wit: THE CITY OF QUEBEC; No. 1720. } vs. GEORGE ROCHON; of the city and district of Québec, carter, at the false bid, costs and charges of Dame Adélaïde Boiteau, to wit:

Lot No. 1372, of the official cadastre of the parish of Saint Sauveur, in the city of Québec, being a lot situate on Aqueduc and Saint Germain streets—with buildings; subject to a yearly ground rent of \$6.53, payable to the Reverend Ladies of the Hotel Dieu of Québec, on the 29th of June.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the THIRTEENTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-fifth day of July next.

CHS. A. ERN. GAGNON,

Sheriff's Office, Sheriff.
Québec, 14 June, 1894. 2372
[First published, 16th June, 1894.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: HUBERT LEMAY, of the No. 43. } ish of Sainte Croix, in the district of Québec, farmer; against NAPOLEON LEMAY and ROMUALD LEMAY, both of the parish of Saint Louis de Lotbinière, in the district of Québec, farmer, jointly and severally, to wit:

Lot No. 259, of the official cadastre for the parish of Saint Louis de Lotbinière, being a lot situate at the concession du Chouayen.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Louis de Lotbinière, le VINGT-DEUXIEME jour de JUN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de juillet prochain.

CHS. A. ERN. GAGNON,
Bureau du Shérif, Shérif,
Québec, 19 avril 1894. 1661-3
[Première publication, 21 avril 1894.]

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir :) LA CITE DE QUEBEC :
No. 2093.) L contre EMILIE RIVER-
RIN, des cité et district de Québec, épouse de
Arsène Picher, du même lieu, et le dit Arsène
Picher, mis en cause pour assister sa dite épouse,
à savoir :

Le lot No. 3966, du cadastre officiel du quartier
Montcalm, de la cité de Québec, étant un emplacement
situé rue Saint-Michel—avec bâtisses ; sujet
à une rente foncière de cinq piastres, payable aux
héritiers Berthelot, chaque année.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Québec, le VINGT-DEUXIEME jour de JUN
prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rap-
portable le sixième jour de juillet prochain.

CHS. A. ERN. GAGNON,
Bureau du Shérif, Shérif,
Québec, 19 avril 1894. 1659-3
[Première publication, 21 avril 1894.]

Ventes par le Shérif—Saguenay

A VIS PUBLIC est par le présent donné que
les TERRES et HERITAGES sous-mention-
nés ont été saisis et seront vendus aux temps et
lieux respectifs tels que mentionnés plus bas.
Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des
réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu
de mentionner dans son certificat, en vertu de
l'article 700 du code de procédure civile du Bas-
Canada sont par le présent requises de les faire
connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin
d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas
de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au
bureau du soussigné avant les quinze jours qui
précéderont immédiatement le jour de la vente ;
les oppositions afin de conserver peuvent être
déposées en aucun temps dans les six jours après le
rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir :) A CHILLE FRASER, agent
No. 450.) d'assurance, de la cité de
Québec, contre SIMON CIMON, ingénieur civil,
de la paroisse de Saint-Etienne de la Malbaie, à
savoir :

1° La moitié indivise d'un terrain faisant partie
du lot No. 255, du cadastre officiel de la Baie Saint-
Paul, rang du Cap aux Retz, mesurant vingt arpents
de front sur deux arpents de profondeur ; borné
par devant à la cime de la première côte, par derrière
au terrain restant du lot No. 255, à l'est par un
ancien chemin, et à l'ouest à un terrain appartenant
aux héritiers Cimon. A la réserve d'une maison et
l'emplacement sur lequel elle est construite, appartenant
à Simon Cimon.

2° Un emplacement de cent pieds de front sur
deux arpents de profondeur, faisant partie du lot
No. 255, du susdit cadastre de la Baie Saint-Paul ;
borné par devant à la cime de la première côte, par
derrière à ce qui reste du dit lot No. 255, et à l'est
et à l'ouest par le dit lot No. 255—avec une maison
sus-érigée.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse
de la Baie Saint-Paul, le VINGT-UNIEME jour

To be sold at the church door of the parish of
Saint Louis de Lotbinière, on the TWENTY-
SECOND day of JUNE next, at TEN o'clock in
the forenoon. The said writ returnable on the ninth
day of July next.

CHS. A. ERN. GAGNON,
Sheriff's Office, Sheriff,
Quebec, 19th April, 1894. 1662
[First published, 21st April, 1894.]

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Quebec, to wit :) THE CITY OF QUEBEC ;
No. 2093.) L against EMILIE RIVERIN,
of the city and district of Quebec, wife of Arsène
Picher, of the same place, and the said Arsène
Picher, a party hereunto to assist his said wife, to
wit :

Lot No. 3966, of the official cadastre of Montcalm
ward, of the city of Quebec, being a lot of land on
Saint Michael street—with buildings ; subject to
a ground rent of five dollars, payable to the heirs
Berthelot, every year.

To be sold in my office, at the city of Quebec, on
the TWENTY-SECOND day of JUNE next, at
TEN o'clock in the forenoon. The said writ return-
able on the sixth day of July next.

CHS. A. ERN. GAGNON,
Sheriff's Office, Sheriff,
Quebec, 19th April, 1894. 1660
[First published, 21st April, 1894.]

Sheriff's Sales—Saguenay

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS
have been seized, and will be sold at the respective
times and places mentioned below. All persons
having claims on the same which the Registrar is
not bound to include in his certificate, under article
700 of the code of civil procedure of Lower Canada,
are hereby required to make them known according
to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de dis-
traire, afin de charge* or other oppositions to the sale,
except in cases of *Venditioni Exponas*, are required
to be filed with the undersigned, at his office,
previous to the fifteen days next preceding the day
of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed
at any time within six days next after the return of
the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Circuit Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit :) A CHILLE FRASER, insur-
No. 450.) ance agent, of the city of
Québec, against SIMON CIMON, civil engineer,
of the parish of Saint Etienne de la Malbaie, to wit :

1° The undivided half of a lot of land forming
part of lot No. 255, of the official cadastre of Baie
Saint Paul, range *Cap aux Retz*, measuring twenty
arpents in front by two arpents in depth ; bounded
in front by the top of the first hill, in rear by the
residue of lot No. 255, on the east by an old road,
and on the west by a lot belonging to the heirs
Cimon. Reserving a house and the lot on which it
is built, belonging to Simon Cimon.

2° A lot of one hundred feet in front by two ar-
pents in depth, forming part of lot No. 255, of the
said cadastre of Baie Saint Paul ; bounded in front
by the top of the first hill, in rear by what remains
of said lot No. 255, and on the east and west by said
lot No. 255—with a house thereon erected.

To be sold at the door of the parish church of
Baie Saint Paul, on the TWENTY-FIRST day of

d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'aout prochain.

P. H. CIMON,
Bureau du Shérif, Malbaie, 8 juin 1894.
[Première publication, 16 juin 1894.]

AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-eighth day of August next.

P. H. CIMON,
Sheriff's Office, Malbaie, 8th June, 1894.
[First published, 16th June, 1894.]

Ventes par le Shérif—St-François

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civil du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans le cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

In the Court de Circuit, pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir: } **JOSEPH PRUDENT**
No. 724. } **J GENDRON et DONAT OSCAR EDOUARD DENAULT**, tous deux de la cité de Sherbrooke, district de Saint-François, commerçants, et comme tels faisant affaires ensemble en société à Sherbrooke susdit, sous les nom et raison de "Gendron & Denault", Demandeurs; contre les terres et tenements de **JEAN-BAPTISTE JOURDAIN**, du canton de Wotton, district de Saint-François, Défendeur, à savoir:

Un emplacement ou lot de village de la contenance de soixante pieds de front sur cent pieds de profondeur, situé dans le quatrième rang du canton de Wotton susdit, et formant partie du lot numéro vingt-neuf (29), du dit rang; borné en front par le grand chemin de Wotton, en profondeur par le lot ou emplacement occupé par Madame L'Évêque ou représentants, d'un côté au sud-est par la route qui conduit du village de Saint-Hypolite de Wotton au second rang, et de l'autre côté au nord-ouest par l'emplacement de l'école du dit village—ensemble avec les bâtisses dessus érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham Sud, dans le dit district, le DIX-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de septembre prochain.

R. A. BIRON,
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 12 juin 1894.
[Première publication, 16 juin 1894.]

Député Shérif.
2357

MANDAT DE CURATEUR.

In the Superior Court—District de Saint-François.
Saint-François, à savoir: } **DANS** l'affaire de
No. 228. } **WILLIAM MURRAY**, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Failli; et **JOSEPH P. ROYER** et **ROBERT R. BURRAGE**, de la dite cité de Sherbrooke, Curateurs Conjoints.

Saisis comme appartenant à la succession vacante du dit failli, à savoir:

1° Lot numéro douze cent soixante et quatre (No. 1264), du plan du cadastre officiel et livre de renvoi du quartier sud de la dite cité de Sherbrooke,

Sheriff's Sales—St-Francois

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

In the Circuit Court, for the district of Saint-Francois.

Saint Francis, to wit: } **JOSEPH PRUDENT**
No. 724. } **J GENDRON and DONAT OSCAR EDOUARD DENAULT**, both of the city of Sherbrooke, district of Saint Francis, traders, and as such carrying on business together in partnership at Sherbrooke aforesaid, under the style and firm of "Gendron & Denault", Plaintiffs; against the lands and tenements of **JEAN BAPTISTE JOURDAIN**, of the township Wotton, district of Saint Francis, Defendant, to wit:

A village lot containing sixty feet in front by one hundred feet in depth, situate in the fourth range of the township Wotton aforesaid, and forming part of lot number twenty-nine (No. 29), of the said range; bounded in front by the main road of Wotton, in rear by the lot occupied by Mrs. L'Évêque or representatives, on one side to the south east by the road leading to the village of Saint Hypolite de Wotton, in the second range, and on the other side to the north west by the village school lot—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in the district of Saint Francis, on the EIGHTEENTH day of AUGUST next, at ONE of the o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the twenty-eighth day of September next.

R. A. BIRON,
Sheriff's Office, Sherbrooke, 12th June, 1894.
[First published, 16th June, 1894.]

Deputy Sheriff.
2358

CURATORS' WARRANT.

In the Superior Court—District of Saint Francis.
Saint Francis, to wit: } **IN** the matter of **WIL-**
No. 228. } **LIAM MURRAY**, of the
city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis,
Insolvent; and **JOSEPH P. ROYER** and **ROBERT**
R. BURRAGE, of the said city of Sherbrooke,
Joint Curators.

Seized as belonging to the abandoned estate of the said insolvent, to wit:

1° Lot number twelve hundred and sixty-four (1264), of the official cadastral plan and book of reference of the south ward of the said city of

situé sur le côté sud de la rue King—avec magasins et bâtisses sus-érigés.

2° Lot numéro douze cent soixante et cinq (No. 1265), du plan du cadastre et livre de renvoi du quartier sud de la dite cité de Sherbrooke, situé au coin des rues King et Wellington—avec magasin, hôtel et autres bâtisses sus-érigés.

3° Lot numéro douze cent quatre-vingt-six (No. 1286), du plan du cadastre et livre de renvoi du quartier sud de la dite cité de Sherbrooke, situé sur le côté nord de la rue Ball—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

4° Lot numéro sept (No. 7), du plan du cadastre et livre de renvoi du quartier est de la dite cité de Sherbrooke, situé sur le chemin Lennoxville, continuation de l'avenue Bowen—avec les bâtisses sus-érigées.

5° Lot numéro quatre cent quatre-vingt-cinq (No. 485), du plan du cadastre et livre de renvoi du quartier est de la dite cité de Sherbrooke, situé au coin de la rue Council et Première Avenue—avec les bâtisses sus-érigées.

6° Lot numéro huit cent dix-huit (No. 818), du plan du cadastre et livre de renvoi du quartier est de la dite cité de Sherbrooke, situé sur le chemin Morkill—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

7° Lot numéro quatre cent quatre-vingt-quatre (No. 484), du plan du cadastre et livre de renvoi du quartier est de la dite cité de Sherbrooke, situé sur la Première Avenue—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice, dans la dite cité de Sherbrooke, le DIX-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit mandat rapportable sans délai.

R. A. BIRON,
Député Shérif.

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 13 juin 1894. 2359
[Première publication, 16 juin 1894.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Saint-François, à savoir : } LE CREDIT FON-
No. 2735. } CIER FRANCO-
CANADIEN, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en les cité et district de Montréal, Demandeur; contre les meubles et immeubles de JOHN A. McDONALD, cultivateur, du canton de Marston, district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Ce certain lot ou morceau de terre sis et situé au dit canton de Marston, et plus particulièrement connu et désigné comme étant la moitié nord du lot numéro vingt-huit (No. 28), dans le treizième rang du dit canton de Marston, et contenant cent acres en superficie, plus ou moins; lequel lot est maintenant connu et désigné sous le numéro cinq cent quatre-vingt-quatre (No. 584), du cadastre hypothécaire officiel du dit canton de Marston, comté de Compton—avec les bâtisses et les améliorations dessus faites et érigées.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement du comté de Compton, dans la ville de Cookshire, dans le district de Saint-François, le VINGTIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de septembre prochain.

R. A. BIRON,
Député Shérif.

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 14 juin 1894. 2387
[Première publication, 16 juin 1894.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Saint-François, à savoir : } LE CREDIT FON-
No. 980. } CIER FRANCO-
CANADIEN, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en les cité et district de Montréal, Demandeur; contre les biens meubles

Sherbrooke, on the south side of King street—with stores and buildings thereon erected and made.

2° Lot number twelve hundred and sixty-five (No. 1265), of the cadastral plan and book of reference of the south ward of the said city of Sherbrooke, situate on the corner of King and Wellington streets—with stores, hotel and other buildings thereon erected.

3° Lot number twelve hundred and eighty-six (No. 1286), of the cadastral plan and book of reference of the south ward of the said city of Sherbrooke, situate on the north side of Ball street—with the buildings and improvements thereon erected and made.

4° Lot number seven (No. 7), of the cadastral plan and book of reference of the east ward of the said city of Sherbrooke, situate on the Lennoxville road, a continuation of Bowen avenue—with the buildings thereon.

5° Lot number four hundred and eighty-five (No. 485), of the cadastral plan and book of reference of the east ward of the said city of Sherbrooke, situate on the corner of Council street and First Avenue—with the buildings thereon.

6° Lot number eight hundred and eighteen (No. 818), of the cadastral plan and book of reference of the east ward of the said city of Sherbrooke, situate on Morkill road—with the buildings and improvements thereon erected and made.

7° Lot number four hundred and eighty-four (No. 484), on the cadastral plan and book of reference of the east ward of the city of Sherbrooke, situate on First Avenue—with the buildings thereon.

To be sold at the sheriff's office, at the court house, in the said city of Sherbrooke, on the SEVENTEENTH day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said warrant returnable without delay.

R. A. BIRON,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office, Sherbrooke, 13th June, 1894. 2360
[First published, 16th June, 1894.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Saint Francis, to wit : } LE CREDIT FONCIER
No. 2735. } FRANCO CANA-
DIEN, a body politic and corporate, having its principal business office in the city and district of Montreal, Plaintiff; against the goods and lands, immovables of JOHN A. McDONALD, farmer, of the township of Marston, district of Saint-François, Defendant, to wit :

That certain lot or parcel of land situate and being in the said township of Marston, and more particularly known and designated as being the north half of lot number twenty-eight (No. 28), in the thirteenth range of the said township of Marston, and containing one hundred acres in area, more or less; which lot is now known and designated as number five hundred and eighty-four (No. 584), of the official registration cadastre of the said township of Marston, county of Compton—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, in the town of Cookshire, in the district of Saint-François, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of September next.

R. A. BIRON,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office, Sherbrooke, 14th June, 1894. 2388
[First published, 16th June, 1894.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Saint Francis, to wit : } LE CREDIT FONCIER
No. 980. } FRANCO CANADIEN,
a body politic and corporate, having its principal business office in the city and district of Montreal, Plaintiff; against the goods and lands of KEN-

et immeubles de KENNETH McIVER, cultivateur, du canton de Hampden, district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Ces certains morceaux, lots ou lopins de terre sis et situés au canton de Hampden et au canton de Whitton, dans le district de Saint-François, et plus particulièrement connus et désignés comme étant :

1^o Le numéro cinquante-six (No. 56), du premier rang Victoria Nord, du dit canton de Hampden, (sauf et excepté d'icelui dix acres et un quart vendu par le dit défendeur à John Morrison, par acte de vente sous seing privé portant date le 14 octobre 1884, et enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Compton, sous le No. 8373), et le reste contenant cent quarante-neuf acres et un quart en superficie, plus ou moins; et borné à l'est par M. H. McDonald, au nord-ouest par Alexander McDonald, vers le nord par le chemin de Whitton, vers le sud-ouest par J. M. McAulay, et vers le sud par le canton de Marston.

2^o Toute cette partie du lot numéro un (No. 1), du deuxième rang sud-est (chemin Otter Brook), du dit canton de Whitton, qui se trouve situé au sud du chemin "Otter Brook", et contenant trente-trois acres en superficie, plus ou moins; borné au sud-ouest par le chemin public, vers le nord par M. J. Murray, vers le nord-ouest par un chemin public, et vers l'est par le morceau de terre ci-après décrit.

3^o Le lot numéro vingt-deux (No. 22), du troisième rang du dit canton de Whitton, contenant soixante-quinze acres en superficie; et borné vers le sud-ouest par le chemin de Whitton, vers le nord-ouest par le morceau de terre en second lieu décrit, vers le nord par John J. Murray, et vers l'est par John D. Morrison, et les dits trois morceaux de terre ensemble contenant deux cent cinquante-deux acres et trois quarts en superficie, plus ou moins—avec les bâties dessus construites et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau du registrateur de la division d'enregistrement du comté de Compton, dans la ville de Cookshire, dans le district de Saint-François, le VINGTIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rattachable le quatrième jour de septembre prochain.

R. A. BIRON, Député Shérif.

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 14 juin 1894. 2389
[Première publication, 16 juin 1894.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure—District de Saint-François, Saint-François, à savoir :) THE HONORABLE ED-
No. 234.) WARD TOWLE

BROOKS, contre les meubles et immeubles de John Wesley Burton, George Washington Burton, Lillie Elizabeth Burton, Mary Maud Burton et Annie Maria Burton, dans une certaine cause où le dit honorable Edward Towle Brooks, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, un des juges de Sa Majesté, de la cour supérieure, pour le Bas-Canada, était Demandeur; et ROSA ANN BURTON, épouse de Henry Banfill, tous deux du canton de Compton, dans le district de Saint-François, commune en biens avec son dit mari, et par lui dûment autorisée à ester en justice, et le dit Henry Banfill dans le but de telle autorisation; John Wesley Burton et George Washington Burton, tous deux de Topsfield, dans l'État de Massachusetts, un des États-Unis d'Amérique, Lillie Elizabeth Burton et Mary Maud Burton, toutes deux de la susdite cité de Sherbrooke, filles majeures et usant de leurs droits, et Annie Maria Burton, épouse de William Davis, tous deux absents, aux États-Unis d'Amérique, la dite Annie Maria Burton étant dûment autorisée aux fins des présentes par son dit mari, et le dit William Davis dans le but de telle autorisation, étaient Défendeurs, à savoir :

Tous ces morceaux de terre sis et situés dans le canton d'Ascot, dans le dit district, connus et désignés comme suit :

NETH McIVER, farmer, of the township of Hampden, district of Saint Francis, Defendant, to wit :

Those certain lots or parcels of land situate and being in the township of Hampden and in the township of Whitton, in the district of Saint Francis, and more particularly known and designated as being :

1^o Lot number fifty-six (No. 56), of the first range Victoria North, of the said township of Hampden, (saving and excepting therefrom ten acres and a quarter sold by the said defendant to John Morrison, by deed of sale by private writing dated the 14th of October, 1884, and registered in the registry office for the county of Compton, under No. 8373), and the residue containing one hundred and forty-nine acres and a quarter in area, more or less; and bounded on the east by M. H. McDonald, on the north west by Alexander McDonald, on the north by the Whitton road, on the south west by J. M. McAulay, and on the south by the township of Marston.

2^o All that part of lot number one (No. 1), of the second range south east (Otter Brook road), of the said township Whitton, which lies south of the road "Otter Brook," and containing thirty-three acres in superficies, more or less; bounded on the south west by the main road, on the north by Mr. J. Murray, on the north west by a public road, and on the east by the piece of land hereinafter described.

3^o Lot number twenty-two (No. 22), of the third range of the said township of Whitton, containing seventy-five acres in area; and bounded on the south west by the Whitton road, on the north west by the piece of land secondly described, on the north by John J. Murray, and on the east by John D. Morrison, and the said three pieces of land containing together two hundred and fifty-two acres and three quarters in area, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, in the town of Cookshire, in the said district, on the TWENTIETH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of September next.

R. A. BIRON, Deputy Sheriff.

Sheriff's Office, Sherbrooke, 14th June, 1894. 2390
[First published, 16th June, 1894.]

FIERI FACIAS.

In the Superior Court—District of Saint Francis, Saint Francis, to wit :) THE HONORABLE ED-
No. 234.) WARD TOWLE

BROOKS, against the goods and lands of John Wesley Burton, George Washington Burton, Lillie Elizabeth Burton, Mary Maud Burton and Annie Maria Burton, in a certain cause wherein the said Honorable Edward Towle Brooks, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, one of Her Majesty's justices of the superior court for Lower Canada, was Plaintiff; and ROSA ANN BURTON, wife of Henry Banfill, both of the township of Compton, in the district of Saint Francis, *commune en biens* with her said husband, and by him duly authorized to *ester en justice*, and the said Henry Banfill for the purpose of such authorization; John Wesley Burton and George Washington Burton, both of Topsfield, in the State of Massachusetts, one of the United States of America, Lillie Elizabeth Burton and Mary Maud Burton, both of the city of Sherbrooke aforesaid, spinsters, *filles majeures et usant de leurs droits*, and Annie Maria Burton, wife of William Davis, both absent, in the United States of America, the said Annie Maria Burton being duly authorized for the purpose hereof by her said husband, and the said William Davis for the purpose of such authorization were Defendants, to wit :

All those pieces or parcels of land situate and being in the township of Ascot, in said district, known and distinguished as follows :

1° Cette partie du lot numéro quatre, dans le quatrième rang du dit canton d'Ascot, située à l'est de la rivière au Saumon, déduction faite de cinquante acres appartenant à un nommé Henry Burton, et contenant cinquante acres de terre, plus ou moins, acquis de l'honorable Peter McGill, par acte en date du cinquième jour de février 1857—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

2° Toute cette partie du lot numéro quatre, dans le quatrième rang du dit canton d'Ascot, située à l'ouest de la dite rivière au Saumon, contenant cent acres de terre, plus ou moins, avec l'allocation ordinaire pour chemins publics, acquis de Kenneth Dowie, par acte en date du deuxième jour de mai 1872—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le VINGT-DEUXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

JOSEPH L. TERRILL,

Bureau du Shérif, Shérif,
Sherbrooke, 17 avril 1894. 1627-3
[Première publication, 21 avril 1894.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Saint-Hyacinthe.

Saint-François, à savoir : } WILLIAM HENRY
No. 155. } CHAFFERS,

sénateur, du village de Saint-Césaire, district de Saint-Hyacinthe, Demandeur ; contre les biens meubles et immeubles de JOSEPH MORRIER, ci-devant du canton de Brompton, district de Saint-François, et maintenant aux Etats-Unis d'Amérique, Défendeur, à savoir :

Le lot numéro dix-huit, dans le quatrième rang du dit canton de Brompton—avec toutes les bâtisses dessus construites et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans la ville de Richmond, dans le district de Saint-François, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

JOSEPH L. TERRILL,

Bureau du Shérif, Shérif,
Sherbrooke, 19 avril 1894. 1625-3
[Première publication, 21 avril 1894.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour de Circuit, pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } LOUIS BERNSTEIN,
No. 734. } du canton de West-

bury, dans le district de Saint-François, commerçant, Demandeur ; contre les terres et tenements de WILLIAM MASTERS, du susdit canton de Westbury, Défendeur, à savoir :

Ce morceau de terre formant partie du lot numéro douze, dans le deuxième rang du dit canton de Westbury, et connu aussi comme la moitié sud du lot numéro huit, sur ce certain plan de subdivision des lots, fait par F. S. A. Pelletier, arpenteur provincial, et daté le vingtième jour d'août 1884 ; et borné au sud par le lot numéro onze, sur le dit plan, appartenant à Modeste Laporte, au nord par la moitié nord du dit lot numéro huit, maintenant appartenant à Thomas North, à l'est par le chemin public, et à l'ouest par la terre ci-devant appartenant à Adélaïde Roberge et maintenant à Damas Gaulin, et contenant un demi-acre de terre en superficie—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registraire pour la division d'enregistrement du comté de Compton, dans la ville de Cookshire, dans le dit district, le VINGT-CINQUIEME jour de JUIN prochain, à

1° That portion of the lot number four, in the fourth range of the said township of Ascot, lying east of the Salmon River, after deducting fifty acres belonging to one Henry Burton, and containing fifty acres of land, more or less, acquired from the Honorable Peter McGill, by deed of date the fifth day of February, 1857—with the buildings and improvements thereon.

2° All that portion of lot number four, in the fourth range of the said township of Ascot, lying west of the said Salmon River, containing one hundred acres of land, more or less, with the usual allowance for highways, acquired of Kenneth Dowie, by deed of date the second day of May, 1872—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in the said district, on the TWENTY-SECOND day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of July next.

JOSEPH L. TERRILL,

Sheriff's Office, Sheriff,
Sherbrooke, 17th April, 1894. 1628
[First published, 21st April, 1894.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Saint-Hyacinthe.

Saint Francis, to wit : } WILLIAM HENRY
No. 155. } CHAFFERS, senator,

of the village of Saint Cesaïre, district of Saint Hyacinthe, Plaintiff ; against the lands and tenements of JOSEPH MORRIER, heretofore of the township of Brompton, district of Saint Francis, and now of the United States of America, Defendant, to wit :

Lot number eighteen, of the fourth range of the township of Brompton aforesaid—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the town of Richmond, in the district of Saint Francis, on the TWENTY-THIRD day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of July next.

JOSEPH L. TERRILL,

Sheriff's Office, Sheriff,
Sherbrooke, 19th April, 1894. 1626
[First published, 21st April, 1894.]

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court, for the district of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } LOUIS BERNSTEIN,
No. 734. } of the township of

Westbury, in the district of Saint Francis, trader, Plaintiff ; against the lands and tenements of WILLIAM MASTERS, of the township of Westbury aforesaid, Defendant, to wit :

That certain piece or parcel of land forming part of the lot number twelve, in the second range of the said township of Westbury, and also otherwise known as the south half of the lot number eight, on that certain plan of subdivision of lots, made by F. S. A. Pelletier, provincial land surveyor, and dated the twentieth day of August, 1884 ; and bounded to the south by the lot number eleven, on the said plan, owned by Modeste Laporte, to the north by the north half of the said lot number eight, now owned by Thomas North, to the east by the highway, and to the west by the land heretofore owned by Adélaïde Roberge, and now by Damas Gaulin, and containing one half acre of land in superficies—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, in the town of Cookshire, in the said district, on the TWENTY-FIFTH day of JUNE next, at ELEVEN of the

ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de juillet prochain.

JOSEPH L. TERRILL,

Bureau du Shérif, Shérif,
Sherbrooke, 18 avril 1894. 1635-3
[Première publication, 21 avril 1894.]

clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty-first day of July next.

JOSEPH L. TERRILL,

Sheriff's Office, Shérif,
Sherbrooke, 18th April, 1894. 1636
[First published, 21st April, 1894.]

Ventes par le Shérif—St-Hyacinthe

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent reuises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure.

Canada, Province de Québec, District de Saint-Hyacinthe, No. 212. } **STEPHENS DIL- LON**, Deman- deur; contre **ADE- LARD BOUCHER**, Défendeur, à savoir :

1° Un lopin de terre situé en la paroisse de Saint-Hilaire, première concession, de la contenance d'environ vingt-sept arpents en superficie; borné en front au chemin de la première concession, d'un côté à Joseph Provost, de l'autre côté partie à Camille Millette, partie à Ananie Charbonneau, et en profondeur au chemin de la seconde concession, et connu aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous le numéro cent trente-huit (138).

2° Une terre située en la dite paroisse de Saint-Hilaire, sur la deuxième concession, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous le numéro cent soixante et quatorze (174); bornée en front par le chemin de la deuxième concession, en profondeur aux terres du rang des Etangs, d'un côté à Edmond Campbell ou représentants, et de l'autre côté à Ananie Charbonneau—avec bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Hilaire, le **TREIZIÈME AOÛT** prochain, à **UNE** heure de l'après-midi. Bref rapportable le vingt-cinq août prochain.

V. B. SICOTTE,

Bureau du Shérif, Shérif,
Saint-Hyacinthe, 4 juin 1894. 2209
[Première publication, 9 juin 1894.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe, No. 174. } **ALEXANDRE NAPOLEON DUFRESNE**, Deman- deur; contre **ALFRED PAQUETTE**, Défendeur, et Emile Morin, curateur, à savoir :

Un terrain en la paroisse de Saint-Césaire, rang de la Barbué, étant deux arpents de terre de front par vingt-deux de profondeur, plus ou moins; borné du côté ouest par le terrain No. 90, et de l'autre côté par Isidore Paquette dit Lavallée, étant partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Saint-Césaire, sous le No. 91, à prendre du côté nord-ouest du lot No. 90.

Pour être vendu aux charges suivantes, savoir :

1° A la charge de l'usufruit, la vie durant de

Sheriff's Sales—St. Hyacinth

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law, all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court.

Canada, Province of Quebec, District of Saint Hyacinthe, No. 212. } **STEPHENS DIL- LON**, Plaintiff; against **ADELARD BOUCHER**, Defen- dant, to wit :

1° A lot of land situated in the parish of Saint Hilaire, first concession, containing about twenty-seven arpents in superficies; bounded in front by the highway of said concession, on one side to Joseph Provost, and on the other side part to Camille Millette and part to Ananie Charbonneau, rear to the second concession highway, known under number one hundred and thirty-eight (138), of the official plan and book of reference for said parish.

2° Another lot of land situated in the said parish of Saint Hilaire, on the second concession, known and designated on the official plan and book of reference for said parish, under number one hundred and seventy-four (174); bounded in front by the highway of said second concession, rear by the lands of the Etangs range, one side to Edmond Campbell or representatives, one side to Ananie Charbonneau—with buildings.

To be sold at the church door of said parish of Saint Hilaire, the **THIRTEENTH** of **AUGUST** next, at **ONE** o'clock in the afternoon. Writ returnable the twenty-fifth of August next.

V. B. SICOTTE,

Sheriff's Office, Shérif,
Saint Hyacinthe, 4th June, 1894. 2210
[First published, 9th June, 1894.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.

Canada, Province of Quebec, District of St. Hyacinthe, No. 174. } **ALEXANDRE NAPOLEON DUFRESNE**, Plaintiff; against **ALFRED PAQUETTE**, Defendant, and Emile Morin, curator, to wit :

A lot of land in the parish of Saint Césaire, on the range *La Barbué*, being two arpents front by twenty-two in depth, more or less; bounded west side by lot of land No. 90, and on the other side by one Isidore Paquette dit Lavallée, being part of the lot of land known and designated on the official plan and book of reference for the parish of Saint Césaire, under No. 91, to be taken on the north west side of lot No. 90.

To be sold to the following charges, to wit :

1° To the charge on the condition of the usufruct

l'opposante Julie Petit, de la maison construite sur le dit immeuble, avec droit pour elle, durant le même temps, dans le hangar pour le grain, dans la grange pour y loger ses grains et foins qu'elle aura sur l'autre partie de terre dont celle annoncée pour être vendue a été détachée en vertu de l'acte de vente du 31 octobre 1883, passé devant M^{re} Pepin, notaire, la moitié de l'écurie et de la porcherie situées sur le dit immeuble, lesquelles bâtisses à être entretenues de toutes réparations nécessaires faites aux frais de l'adjudicataire, avec en outre le droit, pour l'opposante, d'aller et venir sur la dite terre, savoir, le dit immeuble et les bâtisses dessus y érigées, enfin le droit à la moitié du jardin qui se trouve sur cet immeuble; 2^e de payer et livrer à l'opposante chaque année, sa vie durant, douze douzaines d'œufs à demande, tous le bois nécessaire pour se chauffer et faire sa cuisine, bois sain et sec, rendu près de la porte de la maison de l'opposante sur le dit immeuble et converti pour l'usage de son poêle et sa cheminée, et à la charge en outre par l'adjudicataire de payer et acquitter en faveur de la dite Dame Julie Petit, à elle et à tous ceux qu'il appartiendra, aux termes, clauses et conditions du dit acte de vente du 31 octobre 1883, toutes les charges, usufruits, droits et prestations y stipulés et susdits.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Césaire, le VINGT-SIX juin courant, à UNE heure de l'après-midi. Bref rapportable le trente et un août prochain.

V. B. SICOTTE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 6 juin 1894. 2261-2
[Première publication, 9 juin 1894.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Canada, }
Province de Québec, } **F**ERDINAND GUE-
District de St-Hyacinthe. } RIN, Demandeur ;
No. 209. } vs. ALPHONSE GER-
Raphaël Ernest Fontaine, *ès qualité*, mis en cause, VAIS, Défendeur ; et
à savoir :

Saisi sur le défendeur :

La jouissance et usufruit appartenant au dit défendeur, sa vie durant, en vertu du testament solennel de Dame Julienne Jubinville, sa mère, reçu devant M^{re} Boisseau, notaire, le vingt et un novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, dûment enregistré, et d'un acte de donation par François Gervais au dit défendeur, reçu devant M^{re} Boisseau, notaire, le vingt et un mai mil huit cent quatre-vingt-douze, dûment enregistré, du terrain suivant, savoir :

Un emplacement situé en la dite cité de Saint-Hyacinthe, district susdit, sur la rue Sainte-Anne ; borné en front par la dite rue Sainte-Anne, en profondeur à un nommé Ménard, d'un côté à un nommé Remis Gervais ou représentants, et de l'autre côté au demandeur ; lequel terrain est connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Saint-Hyacinthe, comme étant le numéro trois cent vingt et un (321) et partie du numéro trois cent vingt (320)—avec bâtisses ne formant qu'une seule exploitation.

Pour être vendu en mon bureau, au palais de justice de ce district, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le premier septembre prochain.

V. B. SICOTTE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 15 mai 1894. 1941-2
[Première publication, 19 mai 1894.]

the lifetime of the opponent Julie Petit, of the house build on said lot of land, with right and power in the shed (*hangar*) for fruits and seed (*grains*), in the barn to place her fruits seed (*grains*) and hay which she may have from the other part of said lot of land of which the lot of land published and advertised for sale has been detached, by and in virtue of the deed of sale passed on the 31st October, 1883, before M^{re} Pepin, notary, half of the stable and pig sty (*porcherie*) situated on said lot of land, said buildings to be kept and repaired by and the costs of the purchaser, with the right for said opponent to go and come on said land, to wit, said lot of land and buildings thereon erected, and also the right to half of the garden which is on said lot of land; 2^d to pay and deliver to said opponent each year, her lifetime, twelve dozen of eggs on demand, all the wood necessary to heat her house and do her cooking, wood dry and sound, delivered at the door of the house of said opponent on said lot of land sawed and cut ready for the use of her stove and chimney, and also under the conditions by the purchaser to pay and acquit in favor of said opponent Dame Julie Petit, and other parties having any title to, in accordance with the terms, clauses and conditions stipulated in and by said deed of sale of the 31st of October, 1883, all charges, usufructs, rights and obligations stipulated in said deed and herein mentioned.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Césaire, the TWENTY-SIXTH of JUNE instant, at ONE o'clock in the afternoon. Writ returnable the thirty-first of August next.

V. B. SICOTTE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 6th June, 1894. 2262
[First published, 9th June, 1894.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Canada, }
Province of Quebec, } **F**ERDINAND GUE-
District of St Hyacinthe. } RIN, Plaintiff ;
No. 209. } ALPHONSE GER-
Raphaël Ernest Fontaine, *ès qualité*, mis en cause, VAIS, Defendant ; and
to wit :

Seized on defendant :

The usufruct and enjoyment (*Usufruit et jouissance*) belonging to the defendant, during his lifetime, by and in virtue of his mother Julienne Jubinville's will, received by M^{re} Boisseau, notary, the twenty-first of November, one thousand eight hundred and eighty-seven, duly registered, and by a deed of donation by François Gervais to the defendant, received by M^{re} Boisseau, notary, the twenty-first of May, one thousand eight hundred and ninety-two, duly registered, of the lot of land, to wit :

A lot of land situated in the said city of Saint Hyacinthe, aforesaid district, Sainte Anne street ; bounded in front by said street, in depth by the lot of land of one Ménard, on one side by one Remis Gervais or representatives, and on the other side the plaintiff ; said lot of land known and designated on the official plan and book of reference for said city of Saint Hyacinthe, as being number three hundred and twenty-one (321) and part of lot number three hundred and twenty (320)—with buildings and used as but one lot.

To be sold at my office, in the court house for said district, the TWENTY-THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the first of September next.

V. B. SICOTTE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 15th May, 1894. 1942
[First published, 19th May, 1894.]

Ventes par le Shérif—Terrebonne

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître au vu de la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juge.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit, pour le comté de Terrebonne.

District de Terrebonne, } EUSEBE GIBAUT,
Sainte-Scholastique, } Demandeur; contre
savoir: No. 658. } PATRICK GRIFFIN,
Défendeur, savoir:

1° La moitié nord du numéro deux cent quarante-sept (No. 247), situé en la ville de Saint-Jérôme, district de Terrebonne, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le village de Saint-Jérôme, aujourd'hui ville de Saint-Jérôme—avec les bâtisses dessus érigées.

2° Deux lots de terre situés en la paroisse de Sainte-Sophie, dit district, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels sous les numéros quatre cent quarante-huit (No. 448) et quatre cent quarante-neuf (No. 449), de la dite paroisse de Sainte-Sophie—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus, le lot en premier lieu désigné, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jérôme, en la ville de Saint-Jérôme, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi; et les deux lots en second lieu désignés, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Sophie, le MEME JOUR, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de juillet prochain, 1894.

LAPOINTE & PREVOST,

Bureau du Shérif, } Shérif.
Sainte-Scholastique, 18 avril 1894. } 1621-3
[Première publication, 21 avril 1894.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Terrebonne, } DAME ELIZABETH
Sainte-Scholastique, } WOOD ET VIR, De-
savoir: No. 541. } mandeurs; contre DAME
M. L. LEVESQUE ET VIR, Défendeurs, et Joseph
Arthur Calixte Ethier, curateur au délaissement,
savoir:

Une terre située dans la Côte Sud de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, district de Terrebonne, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre hypothécaire du comté de Terrebonne, comme étant le numéro cent quatre-vingt-cinq (No. 185), de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, dit district, le VINGT-DEUXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain (1894).

LAPOINTE & PREVOST,

Bureau du Shérif, } Shérif.
Sainte-Scholastique, 17 avril 1894. } 1623-3
[Première publication, 21 avril 1894.]

Sheriff's Sales—Terrebonne

PUBLIC NOTICE is hereby given that the unde mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court, for the county of Terrebonne.

District of Terrebonne, } EUSEBE GIBAUT,
Sainte Scholastique, } Plaintiff; against
to wit: No. 658. } PATRICK GRIFFIN,
Defendant, to wit:

1° The north half of number two hundred and forty-seven (No. 247), situate in the town of Saint Jérôme, district of Terrebonne, known and designated on the official plan and book of reference made for the village of Saint Jérôme, now town of Saint Jérôme—with the buildings thereon erected.

2° Two lots of land situate in the parish of Sainte Sophie, said district, known and designated on the official plan and book of reference as numbers four hundred and forty-eight (No. 448) and four hundred and forty-nine (No. 449), of the said parish of Sainte Sophie—with the buildings thereon erected.

To be sold, the lot firstly described, at the church door of the parish of Saint Jérôme, in the town of Saint Jérôme, on the TWENTY-THIRD day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon; and the lots secondly described, at the church door of the parish of Sainte Sophie, on the SAME DAY, at ONE o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the seventh day of July next, 1894.

LAPOINTE & PREVOST,

Sheriff's Office, } Sheriff.
Sainte Scholastique, 18th April, 1894. } 1622
[First published, 21st April, 1894.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Terrebonne, } DAME ELIZABETH
Sainte Scholastique, } WOOD ET VIR, Plain-
to wit: No. 541. } tiffs; against DAME M. L.
LEVESQUE ET VIR, Defendants, and Joseph Arthur
Calixte Ethier, curator to the surrender, to wit:

A lot of land situate in the Côte Sud of the parish of Sainte Thérèse de Blainville, district of Terrebonne, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Terrebonne, as number one hundred and eighty-five (No. 185), of the said parish of Sainte Thérèse de Blainville.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Thérèse de Blainville, said district, on the TWENTY-SECOND day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of June next (1894.)

LAPOINTE & PREVOST,

Sheriff's Office, } Sheriff.
Sainte Scholastique, 17th April, 1894. } 1624
[First published, 21st April, 1894.]

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours, qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.*Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.*

Trois-Rivières, à savoir : } **LOUIS RACINE**,
No. 378. } Demandeur; contre
ADOLPHE PAQUIN, Défendeur.

Un lopin de terre situé dans la paroisse de Sainte-Ursule, dans la concession de la Carrière, de figure irrégulière, contenant trois arpents et cinquante perches en superficies, étant le numéro trois cent soixante et dix-sept, du cadastre d'enregistrement du comté de Maskinongé, pour la dite paroisse de Sainte-Ursule; borné en front vers le sud-ouest par le chemin public, en profondeur, vers l'est et d'un côté vers le sud par un ruisseau qui le sépare du numéro 378, et de l'autre côté vers le nord par le numéro 379—avec les bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Ursule, le **VINGT ET UNIÈME** jour de **JUILLET** prochain, à **DIX** heures du matin. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de juillet prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 16 mai 1894. 1959-2
[Première publication, 19 mai 1894.]

ALIAS FIERI FACIAS.*Cour Supérieure—District des Trois-Rivières*

Trois-Rivières, à savoir : } **AMABLE DUPUIS**,
No. 317. } Demandeur; contre
ADOLPHE LEMIRE, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Samuel de Horton, dans le quinzième rang du canton d'Aston, connue et désignée comme faisant partie du côté du sud-ouest du lot numéro officiel cent seize (116), du cadastre d'enregistrement du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Eulalie, maintenant compris dans les limites de la paroisse de Saint-Samuel de Horton, de la contenance d'un arpent de front sur vingt-huit arpents de profondeur, plus ou moins; bornée en front par le deuxième rang du canton de Horton, et en profondeur par le quatorzième rang du canton d'Aston, joignant du côté nord-est à Amable Dupuis, propriétaire d'une partie du dit No. 116, et du côté sud-ouest à Simon Paquette, propriétaire d'une autre partie du même No. 116—avec les bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Samuel de Horton, le **VINGT-QUATRIÈME** jour de **JUILLET** prochain, à **DIX** heures du matin. Le dit bref rapportable le premier août prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 16 mai 1894. 1957-2
[Première publication, 19 mai 1894.]

Sheriff's Sales—Three Rivers

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.*Superior Court—District of Three Rivers.*

Three Rivers, to wit : } **LOUIS RACINE**, Plain-
No. 378. } tiff; against **ADOLPHE**
PAQUIN, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Sainte-Ursule, in the concession De la Carrière, of irregular outline, containing three arpents and fifty perches in area, being number three hundred and seventy-seven, of the registration cadastre of the county of Maskinongé, for the said parish of Sainte-Ursule; bounded in front to the south west by the main road, in rear to the east and on one side to the south by a creek which separates it from number 278, and on the other side to the north by the number 379—with buildings, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Ursule, on the **TWENTY-FIRST** day of the month of **JULY** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty-first day of July next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 16th May, 1894. 1960
[First published, 19th May, 1894.]

ALIAS FIERI FACIAS.*Superior Court—District of Three Rivers.*

Three Rivers, to wit : } **AMABLE DUPUIS**,
No. 317. } Plaintiff; against
ADOLPHE LEMIRE, Defendant.

A land situate in the parish of Saint-Samuel de Horton, in the fifteenth range of the township of Aston, known and designated as forming part of the south west side of lot official number one hundred and sixteen (116), of the registration cadastre of the county of Nicolet, for the parish of Sainte-Eulalie, now comprised within the limits of the parish of Saint-Samuel de Horton, containing one arpent in front by twenty-eight arpents in depth, more or less; bounded in front by the second range of the township of Horton, and in rear by the fourteenth range of the township of Aston, bounded on the north east side by Amable Dupuis, proprietor of part of said No. 116, and on the south west side by Simon Paquette, proprietor of another part of the same No. 116—together with the buildings, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Samuel de Horton, on the **TWENTY-FOURTH** day of **JULY** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of August next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 16th May, 1894. 1958
[First published, 19th May, 1894.]

Avis du Gouvernement

1075-94.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis important.

Vu l'article 2 du chapitre 111 des statuts révisés du Canada, le premier lundi du mois de juillet prochain étant un jour de fête légale, l'élection des commissaires ou des syndics d'écoles ne pourra avoir lieu ce jour-là : elle sera remise à l'un des lundis suivants du mois de juillet.

GEDEON OUMET,
Surintendant. 2383

Québec, 12 juin 1894.

No 974-94.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 9 juin courant (1894), d'ordonner qu'un bureau d'examineurs dont le siège sera dans la ville de Salaberry de Valleyfield, soit établi pour le diocèse de Valleyfield, avec pouvoir de délivrer des diplômes d'écoles élémentaires et modèles, et que les messieurs dont les noms suivent soient nommés membres de ce bureau : révd. M. C. A. Santoire, V. G. ; révd. M. François Reid, révd. M. J. C. Allard, M. R. Joron, M. G. Marchand et M. Z. Boyer. 2381

No 1533-94.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE.

Québec, 14 juin 1894.

Avis est par le présent donné en vertu de l'article 4789 des statuts refondus de la province de Québec, que la " William Johnson Company, " corps politique incorporé par lettres patentes, a été dissoute, conformément à une résolution des actionnaires, passée à une assemblée tenue le 31 mai 1894.

LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire de la province.

2377

No 1822-92.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 9 juin courant (1894), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Eugène de Grantham, dans le comté de Drummond, les lots numéros 17, 18, 19, 20 et les deux tiers du lot numéro 21, des 12e et 13e rangs du canton de Grantham, et les ériger en municipalité scolaire, sous le nom de " Village de Saint-Eugène de Grantham. "

Cette érection ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain, 1894. 2379

Avis Divers

Avis public est par le présent donné que, demande sera soumise à la Législature de la province de Québec, à sa plus prochaine session, pour la passation d'une loi, qui confèrera, à la cité de Sorel, le droit d'appropriier, et aux recteur et syndics de Christ Church, en la paroisse de Sorel, celui de disposer envers la dite cité, de la propriété de l'Ancien Cimetière Anglican, sise entre les rues " Charlotte ", " Sophie ", " Elizabeth " et " Denis ", dans la cité de Sorel, pour être tenue par la cité et servir de parc public ; le tout aux termes et conditions dont

Government Notice

1075-94.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Important notice.

Seeing article 2 of chapter 111 of the revised statutes of Canada, the first Monday of the month of July next being a legal holiday, the election of school commissioners or trustees cannot be held that day : it will be put off to one of the following Monday of the month of July.

GEDEON OUMET,
Superintendent. 2384

Québec, 12th June, 1894.

No. 974-94.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 9th of June instant (1894), to order that a board of examiners whose place of sitting will be in the town of Salaberry de Valleyfield, be established for the diocese of Valleyfield, with power to confer diplomas for elementary and model schools, and that the following gentlemen be appointed members of this board : the revd. C. A. Santoire, V. G. ; the revd. Francis Reid, the revd. J. C. Allard, Mr. R. Joron, Mr. G. Marchand and Mr. Z. Boyer. 2382

No. 1533-94.

PROVINCIAL SECRETARY'S DEPARTMENT.

Québec, 14th June, 1894.

Notice is hereby given, in virtue of article 4789 of the revised statutes of the province of Québec, that the " William Johnson Company, " a body politic incorporated by letters patent, has been dissolved, pursuant to a resolution of the shareholders, passed at a meeting held on the 31st of May, 1894.

LOUIS P. PELLETIER,
Provincial secretary.

2378

No. 1822-92.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 9th June instant (1894), to detach from the school municipality of Saint Eugène de Grantham, in the county of Drummond, the lots Nos. 17, 18, 19, 20 and the two-thirds of lot number 21, of the 12th and 13th ranges of the township of Grantham, and erect the same in a school municipality, under the name of " Village of Saint Eugène de Grantham. "

This erection to take effect only on the first July next, 1894. 2380

Miscellaneous Notices

Public notice is hereby given that, application will be made before the Legislature of the province of Québec, at its next ensuing session, for the passing of an act, authorizing the corporation of the city of Sorel, to acquire from, and the rector and churchwardens of Christ Church, in the parish of Sorel, to dispose of to the said city, the property designated as the Old English Cemetery now in disuse, and situate between " Charlotte ", " Sophia ", " Elizabeth " and " Denis " streets, in the city of Sorel, to be held and used by the said city, as a

il pourra être convenu entre la dite corporation et les dits recteur et syndics.

JOHN GEO. CREBASSA, junior,
Greffier de la cité.
Hôtel de ville, Sorel, 12 juin 1894. 2411

public park ; the whole on such terms and conditions as may be agreed on, between the said corporation and the said rector and churchwardens.

JOHN GEO. CREBASSA, junior,
City clerk.
City Hall, Sorel, 12th June, 1894. 2412

Avis de Faillites

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
In re Marcotte Bro's, de Montréal, encanteurs,
Faillis ;

et
Chs Desmarteau, Curateur.
Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé en cette affaire, et sera sujet à objection jusqu'au 3e jour de juillet 1894, après laquelle date les dividendes seront payables à mon bureau, No. 1598, rue Notre-Dame.

CHS. DESMARTEAU,
Curateur.
Montréal, 14 juin 1894. 2401

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
James Earle, Demandeur ;

vs.
David Parker, maître charretier, de Montréal, Défendeur.

Avis public est par le présent donné que par ordre de la cour, le 13e jour de juin 1894, j'ai été nommé curateur aux biens du dit failli, qui en a fait un abandon judiciaire pour le bénéfice de ses créanciers.

Les réclamations doivent être produites à mon bureau sous un mois.

CHS. DESMARTEAU,
Curateur.
Nos. 1598 et 1608, rue Notre-Dame.
Montréal, 14 juin 1894. 2397

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
In re La Cie Industrielle de Saint-Jérôme,
En liquidation ;

et
Chs. Desmarteau & J. E. Parent,
Liquidateurs conjoints.
Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé en cette affaire, et sera sujet à objection jusqu'au 3e jour de juillet 1894, après laquelle date les dividendes seront payables à mon bureau, No. 1598, rue Notre-Dame.

CHS. DESMARTEAU,
Curateur.
Montréal, 14 juin 1894. 2399

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
P. P. Mailloux, Demandeur ;

vs.
J. B. Nadeau, sellier, de Montréal, Défendeur.
Avis public est par le présent donné que par ordre de la cour, le 4e jour de juin 1894, j'ai été nommé curateur aux biens du dit failli, qui en a fait un abandon judiciaire pour le bénéfice de ses créanciers.

Les réclamations doivent être produites à mon bureau sous un mois.

CHS. DESMARTEAU,
Curateur.
No. 1598 et 1608, rue Notre-Dame,
Montréal. 2395

Bankrupt Notices

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
In re Marcotte Bro's, of Montreal, auctionneers,
Insolvents ;

and
Chs. Desmarteau, Curator.
A first and final dividend sheet has been prepared in this matter, and will be open to objection until the 3rd day of July, 1894, after which date dividend will be payable at my office, No. 1598, Notre Dame street.

CHS. DESMARTEAU,
Curator.
Montreal, 14th June, 1894. 2402

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
James Earle, Plaintiff ;

vs.
David Parker, master carter, of Montreal, Defendant.

Notice is hereby given that on the 13th day of June, 1894, by order of the court, I was appointed curator to the estate of the said defendant, who has made a judicial abandonment of all his assets for the benefit of his creditors.

Claims must be filed within a month.

CHS. DESMARTEAU,
Curator.
Nos. 1598 and 1608, Notre Dame street.
Montreal, 14th June, 1894. 2398

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
In re La Cie Industrielle de Saint-Jérôme,
In liquidation ;

and
Chs. Desmarteau & J. E. Parent,
Joint liquidators.
A first and final dividend sheet has been prepared in this matter, and will be open to objection until the 3rd day of July, 1894, after which date dividend will be payable at my office, No. 1598, Notre Dame street.

CHS. DESMARTEAU,
Curator.
Montreal, 14th June, 1894. 2400

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
P. P. Mailloux, Plaintiff ;

vs.
J. B. Nadeau, saddler, of Montreal, Defendant.
Notice is hereby given that on the 4th day of June, 1894, by order of the court, I was appointed curator to the estate of the said defendant, who has made a judicial abandonment of all his assets for the benefit of his creditors.

Claims must be filed within a month.

CHS. DESMARTEAU,
Curator.
Nos. 1598 and 1608, Notre Dame street,
Montreal. 2396

Province de Québec, }
District de Joliette. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de George Forest, Saint-Lin,
Insolvent.

Un premier dividende a été préparé, et sera payable à mon bureau, le ou après le 2 juillet 1894. Toute contestation de tel dividende doit être déposée entre mes mains avant la date ci-haut mentionnée.

F. VALENTINE,
Curateur.

Bureau de F. Valentine,
Comptable,
42, rue du Platon, Trois-Rivières. 2393

Dans l'affaire de The Thos. McDonald Mfg. Co., de Montréal, Faillie.

Je, soussigné, Archibald W. Stevenson, de la cité de Montréal, comptable licencié, ai été nommé curateur dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous trente jours.

A. W. STEVENSON,
Curateur.

Hamilton Chambers.
Montréal, 12 juin 1894. 2391

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

The Macfarlane Shade Co., (en commande),
Demanderesse ;

vs.

R. G. Silk & Co., Défendeurs.

Avis est par le présent donné que, Robert George Silk, des cité et district de Montréal, province de Québec, marchand de tapis et de toiles cirées, y faisant affaires comme tel sous les nom et raison de R. G. Silk & Co., le 12^e jour de juin 1894, a fait un abandon de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, au bureau du protonotaire de la cour supérieure du district de Montréal.

JAMES F. TORRANCE,
Gardien provisoire.

Bureau de Caldwell, Tait & Wilks,
Royal Insurance Chambers,
1709, rue Notre-Dame.
Montréal, 12 juin 1894. 2409

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John Martin & Co., de Montréal, Faillis ;

et

Edward Radford, Curateur.

Avis est par le présent donné qu'un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé dans cette affaire et sera sujet à objection jusqu'au 3^e jour de juillet prochain, après laquelle date les dividendes seront payables dans mon bureau.

EDWARD RADFORD,
Curateur.

Bureau : Bank of Toronto Chambers,
Rue Saint-Jacques.
Montréal, 14 juin 1894. 2405

Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de D. Falardeau, Bergerville,
Insolvent.

Avis est par le présent donné qu'en vertu d'un ordre de la cour, en date du 9 juin 1894, j'ai été nommé curateur aux biens de cette succession.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la dite succession sont requises de les produire devant moi dans les 30 jours de cette date.

HENRY A. BEDARD,
Curateur.

Bureau : 125, rue Saint-Pierre.
Québec, 14 juin 1894. 2415

Province of Quebec, }
District of Joliette. } *Superior Court.*

In the matter of George Forest, Saint Lin,
Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared in this matter, open to objection until the 2nd July, 1894, after which date this dividend will be payable at my office.

F. VALENTINE,
Curator.

Office of F. Valentine,
Accountant,
42, Platon street, Three Rivers. 2394

In the matter of The Thos. McDonald Mfg. Co., of Montreal, Insolvent.

I, the undersigned, Archibald W. Stevenson, of the city of Montréal, chartered accountant, have been appointed curator in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me within thirty days.

A. W. STEVENSON,
Curator.

Hamilton Chambers.
Montreal, 12th June, 1894. 2392

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

The Macfarlane Shade Co., (Limited),
Plaintiff ;

vs.

R. G. Silk & Co., Défendants.

Notice is hereby given that, Robert George Silk, of the city and district of Montreal, province of Quebec, dealer in carpets and oilcloth, doing business there as such under the firm name and style of R. G. Silk & Co., did, on the 12th day of June, 1894, made an abandonment of his property for the benefit of his creditors, in the office of the prothonotary of the superior court for the district of Montreal.

JAMES F. TORRANCE,
Provisional guardian.

Office of Caldwell, Tait & Wilks,
Royal Insurance Chambers,
1709, Notre Dame street.
Montreal, 12th June, 1894. 2410

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of John Martin & Co., of Montreal, Insolvents ;

and

Edward Radford, Curator.

Notice is hereby given that a first and final dividend sheet has been prepared in this matter, open to objection until the 3rd day of July next, after which date dividends will be payable at my office.

EDWARD RADFORD,
Curator.

Office : Bank of Toronto Chambers,
Saint James street.
Montreal, 14th June, 1894. 2406

Province of Quebec, }
District of Québec. } *Superior Court.*

In the matter of D. Falardeau, Bergerville,
Insolvent.

Notice is hereby given that in virtue of an order of the court, dated 9th of June, 1894, I have been appointed curator to the property of this estate.

All persons having claims against said estate are requested to file them with me within 30 days of this date.

HENRY A. BEDARD,
Curator.

Office : 125, Saint Peter street.
Quebec, 14th June, 1894. 2416

Province de Québec, }
 District de Montréal. }
 Chas. R. Grothé,

Cour Supérieure.

Requérant ;

et

Robert Beckham, des cité et district de Montréal,
 entrepreneur, Failli.

Avis public est par le présent donné que, le quatorzième jour de juin courant, je, soussigné, Alexander F. Riddell, de la cité de Montréal, comptable licencié, par ordre de la cour, ai été dûment nommé curateur des biens du susdit failli.

Les réclamations dûment attestées doivent être déposées dans mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal.

A. F. RIDDELL,
 Curateur.

Bureau de Riddell & Common,
 22, rue Saint-Jean.
 Montréal, 14 juin 1894. 2407

Province de Québec, }
 District de Montréal. }
Cour Supérieure.

In re Dame Eug. H. Boucher,
 Demanderesse ;

vs.

J. Arthur Boucher, épicier, des cité et district de Montréal, Défendeur.

Avis est par les présentes donné que le dit défendeur a, ce jour, fait au bureau du protonotaire de cette cour, un abandon judiciaire de tous ses biens pour le bénéfice de ses créanciers.

G. A. MORRISSON,
 Avocat de la demanderesse.

Montréal, 14 juin 1894. 2403

Province de Québec, }
 District de Québec. }
Cour Supérieure.

Dans l'affaire de L. N. Henault, Québec,
 Insolvable.

Avis est par le présent donné qu'en vertu d'un ordre de la cour, en date du 14 juin 1894, j'ai été nommé curateur aux biens de cette succession.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la dite succession sont requises de les produire devant moi dans les 30 jours de cette date.

HENRY A. BEDARD,
 Curateur.

Bureau : 125, rue Saint-Pierre.
 Québec, 14 juin 1894. 2413

Province of Quebec, }
 District of Montreal. }
 Chas. R. Grothé,

Superior Court.

Petitioner ;

and

Robert Beckham, of the city and district of Montreal, contractor, Insolvent.

Public notice is hereby given that on the fourteenth day of June instant, I, the undersigned, Alexander F. Riddell, of the city of Montreal, chartered accountant, was, by order of the court, duly appointed curator to the estate of the above named insolvent.

Claims duly attested must be filed at my office, No. 22, Saint John street, Montreal, within thirty days.

A. F. RIDDELL,
 Curator.

Office of Riddell & Common,
 22, Saint John street.
 Montreal, 14th June, 1894. 2408

Province of Quebec, }
 District of Montreal. }
Superior Court.

In re Dame Eug. H. Boucher,
 Plaintiff ;

vs.

J. Arthur Boucher, grocer, of the city and district of Montreal, * Defendant.

Notice is hereby given that the said defendant has, this day, made a judicial abandonment of all his assets for the benefit of his creditors, at the prothonotary's office of this court.

G. A. MORRISSON,
 Attorney for plaintiff.

Montreal, 14th June, 1894. 2404

Province of Quebec, }
 District of Quebec. }
Superior Court.

In the matter of L. N. Henault, Quebec,
 Insolvent.

Notice is hereby given that in virtue of an order of the court, dated the 14th June, 1894, I have been appointed curator to the property of this estate.

All persons having claims against said estate are requested to file them with me within 30 days of this date.

HENRY A. BEDARD,
 Curator.

Office : 125, Saint Peter street.
 Quebec, 14th June, 1894. 2414

ANNONCES NOUVELLES.

	Pages
BUREAU D'EXAMINATEURS :	
Ville de Salaberry de Valleyfield.....	1451
CERCLE AGRICOLE :	
Saint-Martin, Beauce.....	1413
COMPAGNIE DISSOUTE :	
The William Johnson Co.....	1451
DEMANDE A LA LÉGISLATURE :	
Propriété pour parc public à Sorel	1451
ELECTION DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES :	
Date changée.....	1451
FAILLIS :	
<i>Cession :</i>	
Boucher.....	1454
Dme Fortier.....	1424
Silk & Co.....	1453
<i>Dividende :</i>	
Cie Industrielle de Saint-Jérôme.....	1452
Forest.....	1453
Martin & Co.....	1453
Marcotte Bros.....	1452
Odell & Co.....	1424
St-Amour.....	1424
Wilson & Co.....	1424
<i>Nomination de curateur :</i>	
Beckham.....	1454
Ecrément & Co.....	1425
Falardeau.....	1453
Hénault.....	1454
Montgomery & Co.....	1425
Nadeau.....	1452
Paquette & Fils.....	1424
Parker.....	1452
The Thomas McDonald Manuf. Co.....	1453
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES ÉMISES :	
Montreal Optical Jewellery Co.....	1413
MUNICIPALITÉS SCOLAIRES :	
Village de Saint-Eugène de Grantham... ..	1451
NOMINATIONS :	
<i>Greffier de Cour de Circuit :</i>	
Desrochers & Ducharme.....	1411
<i>Greffier de la Couronne :</i>	
Desrochers & Ducharme.....	1411
<i>Greffier de la Paix :</i>	
Desrochers & Ducharme.....	1411
<i>Greffier de Cour de Magistrats :</i>	
J. Massé.....	1411

NEW ADVERTISEMENTS.

	Pages
BOARD OF EXAMINERS :	
Town of Salaberry de Valleyfield.....	1451
FARMERS' CLUB :	
Saint Martin, Beauce.....	1413
COMPANY DISSOLVED :	
The William Johnson Co.... ..	1451
APPLICATION TO THE LEGISLATURE :	
Property used as public park at Sorel....	1451
SCHOOL COMMISSIONERS ELECTION :	
Date changed.....	1451
INSOLVENTS :	
<i>Assignment :</i>	
Boucher.....	1454
Dme Fortier.....	1424
Silk & Co.....	1453
<i>Dividend :</i>	
Cie Industrielle de Saint Jérôme.....	1452
Forest.....	1453
Martin & Co.....	1453
Marcotte Bros.....	1452
Odell & Co.....	1424
St-Amour.....	1424
Wilson & Co.....	1424
<i>Appointment of curator :</i>	
Beckham	1454
Ecrément & Co.....	1425
Falardeau.....	1453
Hénault.....	1454
Montgomery & Co.....	1425
Nadeau.....	1452
Paquette & Fils.....	1424
Parker.....	1452
The Thomas McDonald Manuf. Co.....	1453
SUPPLEMENTARY LETTERS PATENT GRANTED :	
Montreal Optical Jewellery Co.....	1413
SCHOOL MUNICIPALITIES :	
Village of Saint Eugène of Grantham....	1451
APPOINTMENTS :	
<i>Clerk of Circuit Court :</i>	
Desrochers & Ducharme.....	1411
<i>Clerk of the Crown ;</i>	
Desrochers & Ducharme.....	1411
<i>Clerk of the Peace :</i>	
Desrochers & Ducharme.....	1411
<i>Clerk of Magistrate Court :</i>	
J. Massé.....	1411

<i>Percepteur du Revenu :</i>		<i>Collector of Inland Revenue :</i>	
R. Désilets.....	1412	R. Désilets.....	1412
<i>Protonotaire :</i>		<i>Prothonotary :</i>	
Desrochers & Ducharme.....	1411	Desrochers & Ducharme.....	1411
RÉCLAMATIONS DEMANDÉES :		CLAIMS REQUIRED :	
Getty.....	1418	Getty.....	1418
TERRES DE LA COURONNE :		CROWN LANDS :	
<i>Avis de cancellation, etc. :</i>		<i>Notice of cancellation, &c. :</i>	
Canton Standon.....	1413	Township Standon....	1413
Canton Dablon.....	1413	Township Dablon.....	1413
VENTES PAR LES SHÉRIFS :		SHERIFFS' SALES :	
BEAUCE :		BEAUCE :	
Hon. Pozer vs. Veilleux.....	1427	Hon. Pozer vs. Veilleux.....	1427
BEDFORD :		BEDFORD :	
Montgomery vs. Duquette.....	1429	Montgomery vs. Duquette.....	1429
MONTRÉAL :		MONTREAL :	
Crédit Fonc. Fr. Canadien vs. Chagnon..	1433	Crédit Fonc. Fr. Canadien vs. Chagnon..	1433
Dme Desmond vs. Dme Ricard.....	1432	Dme Desmond vs. Dme Ricard.....	1432
Paquette vs. Barré.....	1433	Paquette vs. Barré.....	1433
QUÉBEC :		QUEBEC :	
Cité de Québec vs. Rochon.....	1441	City of Quebec vs. Rochon.....	1441
Paré vs. Dufresne.....	1441	Paré vs. Dufresne.....	1441
SAGUENAY :		SAGUENAY :	
Fraser vs. Cimon.....	1442	Fraser vs. Cimon.....	1442
SAINT-FRANÇOIS :		SAINT FRANCIS :	
Crédit Foncier Fr. Canadien vs. McDou- gald.....	1444	Crédit Foncier Fr. Canadien vs. McDou- gald.....	1444
Crédit Fonc. Fr. Canadien vs. McIver...	1444	Crédit Fonc. Fr. Canadien vs. McIver...	1444
Gendron <i>et al</i> vs. Jourdain.....	1443	Gendron <i>et al</i> vs. Jourdain.....	1443
Murray.....	1443	Murray.....	1443
SAINT-HYACINTHE :		SAINT HYACINTH :	
Dillon vs. Boucher.....	1447	Dillon vs. Boucher.....	1447